

Le paysan

et la culture du coton

au Togo

**Alfred
SCHWARTZ**

Éditions de l'ORSTOM

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION

LE PAYSAN ET LA CULTURE DU COTON AU TOGO

Alfred SCHWARTZ

LE PAYSAN ET LA CULTURE DU COTON AU TOGO

Approche sociologique

Éditions de l'ORSTOM

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION

Collection **TRAVAUX** et **DOCUMENTS** n° 186

PARIS 1985

« La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, « que les «copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées « à une utilisation collective» et, d'autre part, que les analystes et les courtes citations dans un but « d'exemple et d'illustration, «toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le « consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite» (alinéa 1er de l'article 40).

« Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une « contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal».

INTRODUCTION

La culture du coton est réputée n'avoir pas bonne presse auprès des paysans d'Afrique Noire. Introduite comme culture de rente par le colonisateur, elle évoque la coercition... Son image de marque n'est guère meilleure auprès de certains idéologues du développement, pour lesquels tout ce qui rappelle l'époque coloniale est suspect, et doit être banni sans appel... Le coton est-il effectivement ce produit détestable dont la culture ne peut se concevoir hors d'un système de production fondé sur l'exploitation de l'homme par l'homme ? Cette spéculation, en d'autres termes, peut-elle être génératrice de développement ou doit-elle être définitivement vouée aux gémonies ? Tel est le débat que nous nous proposons d'éclairer ici à la lumière de l'exemple togolais.

BREF HISTORIQUE DE LA CULTURE DU COTON AU TOGO (1)

La culture du coton est pratiquée au Togo depuis des temps immémoriaux : la tradition orale atteste la présence ancienne de variétés autochtones de *Gossypium* un peu partout dans le pays. Sa finalité n'est alors sans doute pas autre que la satisfaction de besoins domestiques.

Aux variétés locales de coton viennent s'ajouter, à partir du 15^{ème} siècle, des variétés introduites sur la côte ouest-africaine par les marins européens (2). Il ne semble toutefois pas

(1) Sauf mention particulière, l'information dont nous faisons état ici pour la période antérieure à 1940 est tirée de R. CORNEVIN, Histoire du Togo, Paris, Berger-Levrault, 2^{ème} édition, 1962, pp. 185-187, 251-252. Pour la période plus récente, elle provient en particulier de renseignements fournis par la station de l'IRCT (Institut de Recherches du Coton et des Textiles) du Togo.

(2) A.O. ANJORIN, "European attempts to develop cotton cultivation in West Africa, 1850-1910", in ODU, University of Ife Journal of african studies, vol. 3, n° 1, july 1966, pp. 3-15.

que la culture du coton ait fait l'objet d'une spéculation commerciale importante sur le littoral togolais avant le 19ème siècle. C'est dans la décennie 1860 en effet que des commerçants de Liverpool, qui connaissent des difficultés d'approvisionnement auprès de leurs fournisseurs américains consécutives à la Guerre de Sécession, encouragent les chefs de la côte togolaise à planter du coton. La production reste limitée : dans la seconde moitié de la décennie, une dizaine de tonnes de fibre partent mensuellement vers l'Angleterre (1) ; elle offre de moins en moins d'intérêt avec la remise en état des plantations américaines au lendemain de la Guerre, suivie d'un effondrement des cours ; mais le coton a fait son entrée en tant que culture commerciale dans l'économie du Togo.

Le colonisateur allemand trouve donc à son arrivée en 1884 cette culture bien en place. L'explorateur Curt von François note en 1888 l'existence, aux abords du lac Togo, de "vastes" et de "grasses plantations de coton" (2). Le pays semblant bien se prêter à cette culture, et le Chancelier Bismarck s'intéressant personnellement au développement de la production cotonnière dans les colonies allemandes, un spécialiste est envoyé au Togo dès 1890. Des champs d'essai sont mis en place entre Aného et Lomé. Les autorités allemandes sont à ce point convaincues de la vocation cotonnière de la colonie qu'elles font appel en 1900 à une mission de quatre techniciens américains -noirs, pour faire mieux passer le message auprès de la population-, qui testent, apparemment sans grand succès, un certain nombre de variétés à la fois locales et importées. En 1902, une véritable station d'essai est créée à Nuatja (Notsé). Parmi les variétés expérimentées, le "Togo Sea-Island", *Gossypium Barbadense*, d'origine antillaise, à lint long et soyeux, "capable de croître sans protection sanitaire particulière et bien adaptée à

(1) G. PARRY, Le cotonnier et ses produits, Techniques agricoles et productions tropicales, Maisonneuve et Larose, 1982, p. 394.

(2) C. VON FRANCOIS, Sans coup férir à travers le meilleur et le pire, traduction de AMEGAN, in Curt von François et le Togo, thèse de doctorat de 3ème cycle, Univ. Paris III, 1981, pp. 25-26.

la culture en association" (1), ce qui en permet l'intégration sans problème majeur dans le système de production traditionnel du paysan, finit par apparaître comme la plus intéressante, avant d'être imposée en 1911 comme variété unique. Cependant que, entre 1905 et 1908, pas moins de 8 unités d'égrenage voient le jour à travers le territoire. Les chiffres de production restent modestes (cf. annexes, tableau 1a), mais le coup d'envoi est donné.

L'effort allemand est poursuivi au lendemain de la Première Guerre par le colonisateur français, qui encourage la production de coton par diverses mesures : poursuite de l'expérimentation sur la station de Nuatja, distribution gratuite de semences, établissement de tarifs spéciaux sur les chemins de fer pour le transport du coton, construction de bretelles routières branchées sur la voie ferrée... Pendant l'entre-deux-guerres, la production connaît une progression croissante (cf. annexes, tableau 1b). En 1929, elle atteindra un niveau record, avec 6 817 tonnes de coton-graines (2). La variété cultivée reste très largement le Togo Sea-Island.

La Seconde Guerre mondiale n'enregistre pas de chute notable de production, sauf pour l'année 1940. Un nouveau niveau record est même atteint en 1945, avec 8 453 tonnes de coton-graines.

Au lendemain de la Seconde Guerre, un tournant décisif dans l'histoire de la culture du coton au Togo est la création, en 1948, par l'IRCT (Institut de Recherches du Coton et des Textiles), sur les bords de la rivière Mono à proximité d'Anié, de la station de recherche de Kolokopé -par référence à la localisation de la station, le Togo Sea-Island sera d'ailleurs rebaptisé "Anié". La sélection de variétés nouvelles, plus performantes, sera l'un des principaux objectifs de la station. Le "Mono", issu d'une variété de G. Barbadense originaire du Nigéria, la variété "Ishan", en est le premier produit : avec un rendement en fibre bien plus élevé (35

(1) G. PARRY, ouvrage cité, p. 395.

(2) dont une partie vraisemblablement produite au Dahomey, il faut le reconnaître.

à 41 % contre 28 à 32 %), il se substitue à l'Anié à partir de 1953. La véritable révolution dans la culture cotonnière au Togo sera cependant l'adoption, en 1964, par l'IRCT d'une variété de G. Hirsutum, l'"Allen", dont la culture ne se pratique en effet plus en association avec les cultures vivrières mais en culture pure. Variété à laquelle succède en 1975 une autre variété de G. Hirsutum, le "Bou" (du nom de la localité ivoirienne d'où il est originaire, Bouaké), en attendant qu'une nouvelle variété de Bou, mise au point sur la station même, le "Bou-Stam" (Station Anié-Mono), en première multiplication en 1983, en prenne la relève à son tour. Allen, puis Bou, ne se substituent toutefois que progressivement au Mono, dont la production devient inférieure à celle de l'Allen à partir de 1970/71, mais qui ne disparaîtra des statistiques de commercialisation qu'en 1982/83 (cf. annexes, tableau 1c).

Si les améliorations variétales successives initiées par l'IRCT ont pour conséquence d'augmenter le rendement en coton-fibre, elles ne sont par contre nullement de nature à motiver le paysan à produire davantage de coton-graines. La substitution à une variété permettant l'association avec la culture vivrière d'une variété exigeant d'être plantée en culture pure agirait même plutôt comme un frein. De la fin de la Deuxième Guerre au début de la décennie 1970, la production togolaise de coton fluctue en effet à l'intérieur d'une fourchette dont les valeurs les plus élevées restent à peu près constantes (8 453 tonnes de coton-graines en 1945, 8 363 tonnes en 1960, 10 541 tonnes en 1967/68, 8 610 tonnes en 1973/74...). La "base", le paysan, ne suit donc apparemment pas. La création d'un organisme plus spécialement chargé de l'encadrement de la production cotonnière s'impose dès lors comme une nécessité. Cet organisme voit le jour en 1974, sous la forme d'une Société d'État, la SOTOCO, Société Togolaise du Coton.

Dix ans après, la SOTOCO est le principal intervenant en milieu rural togolais ; dans le domaine de la culture cotonnière bien sûr, mais aussi, depuis 1980, très timidement d'abord, de façon de plus en plus importante aujourd'hui, dans la culture

vivrière. Société de type "vertical" -elle prend en charge la totalité de la filière "coton", de la production paysanne à la commercialisation primaire et, depuis 1981, à l'égrenage, dont elle assure une part de plus en plus importante-, elle intervient dans toute la "zone cotonnière" du pays, c'est-à-dire partout sauf dans la zone caféière et cacaoyère des plateaux humides du Sud-Ouest et dans la partie méridionale de la Région Maritime -Préfectures du Golfe, de Vo et des Lacs-, où la densité du peuplement permet aujourd'hui difficilement le développement de la culture du coton. Elle contrôle cet espace à travers un système d'encadrement de type pyramidal, fortement hiérarchisé, reposant sur le découpage du pays en 4 régions (correspondant aux Régions économiques de l'intérieur -Plateaux, Centrale, Kara et Savanes), 19 secteurs (un vingtième étant constitué par les deux préfectures de la partie septentrionale de la Région Maritime -Zio et Yoto-, préfectures où jusqu'en 1982 la SOTOCO n'intervenait qu'indirectement, y ayant délégué une partie de ses prérogatives à une autre structure, le PRODERMA, Projet de Développement de la Région Maritime), 89 sous-secteurs, 680 zones, la zone, qui comprend de un à plusieurs villages, étant l'unité géographique de base d'intervention, au niveau de laquelle opère un personnage clé de la structure, l'encadreur. En 1981, pas moins de 1 166 personnes sont employées par la SOTOCO, dont 6 expatriés (la plupart spécialistes de la culture cotonnière de la CFDT, Compagnie Française pour le Développement des Textiles). Il est vrai que depuis 1977 les moyens financiers de la Société sont importants : un crédit de 6,5 milliards de F.CFA est mis à sa disposition cette année-là, fourni à raison de 54 % par un prêt de l'AID (Agence Internationale de Développement) de la Banque Mondiale, de 19 % par une subvention du FAC (Fonds -français- d'Aide et de Coopération), de 27 % par une contribution du Budget d'Investissement togolais, pour la réalisation d'un programme d'action de 5 ans (communément appelé aujourd'hui SOTOCO I). Programme qui sera suivi, à partir de 1983, d'un second programme d'action de 5 ans, mettant cette fois-ci l'accent autant sur la culture vivrière que sur la culture cotonnière, au financement encore plus important, puisqu'il s'élève à 16,6 milliards de F.CFA, fourni par les mêmes

opérateurs, CCCE (Caisse Centrale de Coopération Economique) en plus.

LES DONNEES TECHNICO-ECONOMIQUES DE LA CULTURE DU COTON AU TOGO EN 1981/82

En 1981/82, le paysan togolais qui décide de faire du coton bénéficie de la part de l'Etat ou de la SOTOCO des aides et prestations suivantes :

- les semences lui sont fournies gratuitement ;
- l'engrais, obligatoire, est subventionné par l'Etat à 50 % ; les autres 50 % lui sont avancés par la SOTOCO en nature et récupérés sur le produit de la vente ; l'engrais est acheminé par la SOTOCO au niveau de chaque zone, où il est tenu à la disposition du paysan dans un magasin de stockage ;
- l'insecticide lui est fourni gratuitement ; un pulvérisateur à piles de type U.L.V. (Ultra Low Volume) est mis à sa disposition pour le traitement ; une participation forfaitaire de 400 F.CFA/ha lui est toutefois demandée pour l'amortissement des piles, retenue elle aussi sur la vente du produit ;
- la commercialisation du coton-graine est assurée partout où le coton est produit, le paysan étant néanmoins tenu d'acheminer sa production jusqu'en un endroit fixé par la SOTOCO, appelé "marché", où se fera la commercialisation (en 1982, aucun producteur n'était éloigné de plus de 10 km d'un marché cotonnier) ;
- en cas d'option pour la culture attelée, un prêt de 90 % du coût de l'opération (environ 200 000 F.CFA pour une paire de boeufs, un omniculteur -subventionné à 50 %- et une charrette) lui est accordé, remboursable sur la vente du coton.

La réalisation d'un hectare de coton entraîne pour le paysan les dépenses incompressibles en moyens de production "obligatoires" suivants :

- dans la partie septentrionale du pays (Régions de la Kara et des Savanes) :

.frais d'engrais-coton (NPKSB) : 200 kg à 45 F.CFA/kg, soit 9 000 F.CFA ;

.frais de piles pour pulvérisateur : 400 F.CFA ;

soit un total de 9 400 F.CFA ;

- dans la partie méridionale du pays (Régions des Plateaux et Centrale) :

.les mêmes frais d'engrais-coton et de piles, soit 9 400 F.CFA ;

.des frais d'urée : 50 kg à 35 F.CFA/kg, soit 1 750 F.CFA ;

soit un total de 11 500 F.CFA.

Avec un prix d'achat du coton au producteur de 65 F.CFA/kg, et un rendement moyen pour la campagne 1981/82 de 900 kg/ha, soit un produit brut de 58 500 F.CFA/ha, le paysan peut donc théoriquement espérer tirer de la culture cotonnière un produit net de 49 100 F.CFA/ha dans la partie nord du pays, 47 350 F.CFA/ha dans la partie sud du pays.

PROBLEMATIQUE DE LA PRESENTE ETUDE

Globalement, la présente étude cherche à appréhender le plus concrètement possible en quels termes se pose en 1982, après cinq années d'intervention de la SOTOCO en milieu rural togolais, avec des moyens, nous l'avons vu, importants, le rapport du paysan à la culture du coton.

La lecture des séries statistiques relatives aussi bien au nombre des participants à l'opération SOTOCO qu'aux superficies plantées et aux résultats obtenus (cf. annexes, tableaux 2, 3, 4, 5, 6 et 7, et figures 2 et 3) fait apparaître une très grande disparité de comportement chez les paysans à l'égard de la culture du coton selon les secteurs géographiques : pour la campagne 1981/82, par exemple, le rapport nombre de planteurs de coton/population rurale totale varie de 0,3 % à 8,1 %, le rapport superficie

plantée en coton/superficie disponible de 0,1% à 2,1%. La première question à laquelle nous essaierons de répondre est la suivante : qu'est-ce qui explique cette disparité de comportement, en d'autres termes, qu'est-ce qui fait que certains paysans "font" du coton, que d'autres n'en font pas, que certains en font beaucoup, que d'autres en font peu, que certains en font régulièrement, que d'autres en font irrégulièrement ? C'est ce que nous appellerons les facteurs discriminants de la culture cotonnière.

Qui sont les paysans qui participent à l'opération SOTOCO ? C'est la seconde question à laquelle nous tenterons de répondre à travers une esquisse sociologique du producteur de coton.

Quelle place le coton occupe-t-il dans l'exploitation agricole du producteur ? Que représente-t-il par rapport aux autres cultures ? Que coûte-t-il et que rapporte-t-il au paysan ? Quel impact a-t-il sur le système de production, au plan en particulier de l'évolution des structures agraires ? C'est la troisième série de questions que nous aborderons à travers une approche socio-économique de l'exploitation cotonnière.

METHODOLOGIE

C'est au cours du dernier trimestre 1982, donc en fin d'année agricole, que le travail de terrain relatif à cette étude a été effectué. L'approche pratiquée relève de la technique du "zooming" en cinématographie, qui consiste à partir d'un plan d'ensemble pour aboutir, via un plan médian, au gros plan.

Le plan d'ensemble, c'est le secteur SOTOCO: un bilan de la culture du coton a été systématiquement établi pour les 19 secteurs encadrés par la SOTOCO, par interview des responsables de ces secteurs (chefs de région ou de sous-région, et formateurs régionaux et sous-régionaux, chefs de secteur) et dépeillement de l'information disponible à leur niveau par interview également des principaux responsables politiques, administratifs et économiques locaux (Préfets et Sous-Préfets, Directeurs Régionaux du Développement Rural,

du Plan, de la Statistique, responsables des opérations de développement) et recueil de la documentation existante ; bilan dont les principaux éléments seront récapitulés en fin d'étude sous forme de fiche synoptique par secteur (cf. annexes, tableau 18).

Le plan médian, c'est la zone SOTOCCO : 34 zones (sur les 680 de l'opération) ont fait l'objet d'une investigation, à travers le dépouillement en particulier du "cahier de zone", document qui contient une liste nominative des participants à l'opération, à partir de laquelle, avec l'aide du chef de zone (l'"encadreur"), il nous a été possible d'avoir un certain nombre de renseignements de base sur le profil du producteur de coton (est-il autochtone ou allochtone, marié ou célibataire, homme ou femme, producteur individuel ou producteur collectif ?).

Le gros plan, c'est l'exploitation agricole : 30 exploitations productrices de coton, choisies en fonction du mode de travail de la terre (24 en culture manuelle, 4 en culture attelée, 2 en culture mécanisée) et de la superficie plantée en coton (de 0,25 ha à 11 ha), représentatives des 19 secteurs et de 16 ethnies (cf. annexes, figure 1), ont été appréhendées en profondeur, à travers un questionnaire directif (portant sur le profil de l'exploitant, la structure de l'exploitation, la place du coton dans le système agraire, les principaux éléments du compte d'exploitation "coton" de l'unité de production), assorti d'un guide d'entretien semi-directif ; 15 de ces exploitations ont fait l'objet d'un levé topographique (11 en culture manuelle, 3 en culture attelée, 1 en culture mécanisée) ; chaque fois que cela a été possible, des interviews légères et non directives ont par ailleurs été menées auprès de chefs d'exploitation non producteurs de coton.

Une enquête complémentaire fut enfin réalisée hors zone SOTOCCO, dans les Préfectures du Zio et de Yoto de la Région Maritime, selon, en gros, le même type d'approche. Elle cherchait à éclairer le comportement à l'égard du coton du paysan non encadré par la SOTOCCO, dans une zone traditionnellement productrice de coton et encadrée, nous l'avons déjà signalé, par un projet à vocation de développement intégré, le PRODERMA.

I - PRODUCTEURS DE COTON ET NON-PRODUCTEURS DE COTON : LES FACTEURS DISCRIMINANTS

Pour comprendre le comportement du paysan à l'égard de la culture du coton, il faut partir d'une donnée fondamentale : le coton, culture de rente, est une culture en plus. Pour la pratiquer en plus des cultures qu'il pratique déjà, qui lui assurent sa nourriture quotidienne et dont il ne peut accepter, sans risques, de réduire le niveau de production -le paysan fait en effet toujours passer la culture vivrière avant la culture du coton : c'est là une règle absolue-, il lui faut arriver à "caser" cette culture dans son système de production traditionnel : dans le temps tout d'abord (en fonction des données climatiques, qui déterminent à la fois le rythme de l'activité agricole et la nature des cultures possibles), dans l'espace ensuite (en fonction de la disponibilité en terre, liée aux contraintes à la fois du milieu naturel -relief et sols- et du milieu humain -conditions d'accès à la terre, densité démographique-), par rapport à la force de travail qu'il peut mobiliser enfin (main-d'oeuvre familiale, entraide traditionnelle, main-d'oeuvre salariée, force de travail animale, force de travail mécanique). A condition que d'autres sollicitations ne l'en dissuadent pas : autres spéculations agricoles, ou avantages procurés par la participation à d'autres opérations de développement.

1. Le facteur "climat"

Le Togo, qui s'étend, en gros, entre les 6^e et 11^e degrés de latitude nord, connaît deux types climatiques majeurs, se situant approximativement de part et d'autre du 8^e parallèle : le climat subéquatorial ou guinéen au sud (Régions Maritime et des Plateaux) à deux saisons des pluies -une grande qui dure de mars à juillet, une petite qui s'étale sur septembre et octobre ; le climat

soudanien au nord (Régions Centrale, de la Kara et des Savanes), à une saison des pluies -de mars à octobre dans la Région Centrale, d'avril à octobre dans les Régions de la Kara et des Savanes.

A ces deux régimes climatiques correspondent deux grands types d'agriculture : une agriculture à deux saisons au sud, une agriculture à une saison au nord. Chaque régime climatique permet par ailleurs une gamme spécifique de cultures, parmi lesquelles le paysan a théoriquement la possibilité d'opérer un choix. Ce choix est en fait celui que ses ancêtres ont fait pour lui depuis des générations (il n'est pas toujours le résultat de seules considérations climatiques : l'histoire peut contribuer à l'orienter aussi, ce qui explique que, placés dans des conditions écologiques identiques, deux peuples ne mangent -donc ne produisent- pas forcément la même chose). Il détermine, à l'échelle de l'ensemble du pays, trois grandes "aires de culture", par référence à la culture dominante qui y est pratiquée : une aire du maïs, une aire de l'igname, une aire du mil (1) (cf. annexes, figure 4).

Là où la culture du coton peut être introduite sans porter préjudice à la culture dominante, le paysan l'accepte sans réticence, parfois même avec empressement. C'est le cas dans l'aire du maïs (Préfectures du Haho et de Kloto dans la partie méridionale de la Région des Plateaux, mais aussi Préfectures du Zio et de Yoto -hors encadrement SOTOCO- de la Région Maritime, peuplées d'Adja et d'Ewé dont le maïs est le produit alimentaire de base). Dans cette aire, où le système agricole est à deux saisons, la culture du maïs (cycle de 4 mois) et la culture du coton (cycle de 5 à 6 mois) se combinent en effet remarquablement à l'intérieur de la même année agricole : en première saison, le paysan emblave sa parcelle en maïs ; en fin de première saison, en cohabitation avec le maïs pendant trois semaines, il plante le coton, qui sera la culture de deuxième saison. L'intérêt de

(1) Au sens générique du terme, qui désigne ici à la fois le petit mil (hâtif et tardif), ou mil à chandelle, et le gros mil, ou sorgho.

l'opération est double : la préparation du terrain (défrichage, labour, billonnage) profite à deux cultures ; l'engrais que le paysan met sur le coton aura, l'année suivante, un "arrière-effet" sur le maïs ressemé en première saison sur la même parcelle (1). Il n'y a pas de mystère : l'énorme succès que connaît la culture du coton dans la sous-région du Haho -secteurs de Haho-Centre, Haho-Est et Tohoun-, qui, en 1981/82, a produit à elle-seule 37,5 % de la production en milieu paysan SOTOCO, sur moins de 10 % de l'espace national contrôlé par la SOTOCO, qui a enregistré un rapport superficie plantée en coton/superficie disponible de 2,1%, un rapport nombre de planteurs de coton/population rurale totale de 8,1 %, les rendements à l'hectare les plus élevés du pays, est à inscrire ici au seul crédit de cette possibilité de combinaison parfaitement harmonieuse entre l'une et l'autre de ces cultures. Exemple confirmé par les résultats tout à fait corrects enregistrés de façon générale dans les autres secteurs SOTOCO de la Région des Plateaux (qui produit près de 60 % du coton du pays), que le maïs y soit la culture dominante (Kloto), la culture de second rang (Atakpamé et Est-Mono, où elle est précédée par l'igname) ou seulement la culture de troisième rang (Akposso, où elle vient après l'igname et le fonio) : le coton y suit volontiers, en seconde saison, le maïs.

Là où l'introduction de la culture cotonnière se pose par contre en termes de concurrence, de rivalité avec la culture dominante, le paysan est confronté à un problème de choix. C'est le cas dans les aires de l'igname et du mil, où le cycle de l'une et de l'autre de ces cultures ne peut se combiner à l'intérieur de la même année, que le système agricole soit à une ou à deux saisons, avec le cycle du coton. Dans ces deux aires, le coton se présente vraiment comme une culture "en plus". Dans l'aire de l'igname, où cette culture est à la fois vivrière et commerciale,

(1) L'arrière-effet de l'engrais coton sur la culture vivrière a été mise en évidence par de nombreux travaux de l'IRCT. Cf. en particulier G. PARRY, ouvrage cité, p. 113 ; L. RICHARD, Valorisation de la fertilisation vulgarisée, IRCT-Togo, février 1982, 6 p. multigr.

le raisonnement du paysan est le suivant : si je veux faire du coton, il faut que je fasse moins d'igname ; pour que cela vaille le coup, il faut que la surface que je planterai en coton me rapporte plus que ne m'aurait rapporté la surface d'igname abandonnée. Le choix fera donc intervenir d'autres facteurs discriminants : disponibilité en terre (l'hectare de coton n'a pas le même rapport que l'hectare d'igname), disponibilité en force de travail (le coton et l'igname ne requérant pas tout à fait le même type de main-d'oeuvre), cours de l'igname, impact éventuellement d'autres opérations de développement... Dans l'aire du mil, où cette culture est essentiellement produite à fin vivrière, l'introduction du coton, culture cette fois-ci entièrement "en plus", exige du paysan un effort vraiment supplémentaire. Effort qu'il fera ou ne fera pas suivant la façon dont se présentent pour lui certains autres facteurs discriminants : disponibilité notamment en terre et en force de travail.

2. Le facteur "terre"

Le facteur "terre" joue de deux façons sur le comportement du paysan à l'égard de la culture cotonnière : à travers des contraintes physiques (relief et sols), à travers des contraintes humaines (accès à la terre, densité démographique).

a) Les contraintes physiques

Les contraintes physiques n'apparaissent comme un facteur véritablement discriminant qu'au niveau de la "dorsale atakorienne", chaîne de montagnes d'une altitude moyenne de 600 mètres qui prend le Togo en écharpe du sud-ouest au nord-est, de Kpalimé à Pagouda, sur une longueur d'environ 350 km et une largeur de 50 km. Seuls les 2/3 septentrionaux de cette zone (en gros la partie au nord du 8^e parallèle) sont couverts par l'opération SOTOCO, le 1/3 méridional étant le domaine traditionnel du café et du cacao. Les secteurs SOTOCO les plus touchés par ces contraintes physiques sont ceux de Binah-Kozah (sous-secteur en particulier de la Kozah,

où le rapport superficie plantée en coton/superficie disponible n'est que de 0,1 %) et de Tchaoudjo (sous-secteur en particulier de Bafilo, où il n'a été recensé, pour la campagne 1982-83, que 8 planteurs de coton, sur une population d'environ 20 000 personnes). Les potentialités des sols y sont médiocres : les espaces qui se prêtent à l'activité agricole y sont donc en priorité affectés à la culture vivrière.

b) Les contraintes humaines

- L'accès à la terre

Quel que soit le type de régime foncier en vigueur (terre appropriée collectivement -au niveau de la communauté de résidence (type village) ou au niveau du groupe de descendance (type lignage ou segment de lignage)-, terre appropriée individuellement), une règle valable dans ses grandes lignes partout peut être ici formulée (règle que l'on retrouve d'ailleurs dans la plupart des sociétés agraires africaines) : l'accès à la terre est réservé aux seuls hommes mariés. Les célibataires ne peuvent donc se constituer en exploitants agricoles autonomes. Ils peuvent certes obtenir l'autorisation du chef de l'exploitation dont ils ressortissent de mettre en valeur, à titre individuel, une parcelle de terre : ils n'ont aucun droit sur le fruit de leur travail, qui doit théoriquement "remonter" au chef de l'exploitation. Cette règle constitue un frein considérable à l'accès des jeunes à la culture du coton. Dans la pratique, un modus vivendi s'établit généralement entre le chef de l'exploitation et son cadet, sur la base d'un partage de la récolte ou d'un engagement du jeune à travailler également sur les champs de l'aîné, ce qui explique que parmi les planteurs de coton recensés par la SOTOCO il y a quand même 18,9 % de célibataires.

- La densité démographique

L'information démographique la plus récente disponible (résultats provisoires du recensement national de novembre 1981 par circonscriptions et chefs-lieux de circonscriptions adminis-

tratives) ne permet malheureusement pas une approche très fine, par secteur SOTOCO, de la contrainte qu'est de nature à exercer la densité démographique sur le comportement du paysan en matière de culture cotonnière (cf. annexes, tableau 8 et figure 5). Une étude de l'occupation agricole du sol, réalisée par P. Faure, pédologue de l'ORSTOM, à partir de l'interprétation de photos aériennes (mission IGN 1976/77), donne une idée beaucoup plus précise de la pression que l'homme exerce, par zone géographique, sur l'espace (cf. annexes, figure 6). L'une et l'autre cartes que ces travaux ont permis de réaliser nous amènent en gros à distinguer, au niveau de la zone cotonnière, deux grands types de situation : une situation de forte emprise de l'homme sur l'espace, une situation de faible emprise de l'homme sur l'espace.

En situation de forte emprise humaine sur l'espace, le paysan pratique généralement la culture intensive. En culture intensive, ce qui est fondamental c'est qu'une rotation judicieuse soit assurée entre les différentes cultures pratiquées, qui permette aux sols de se régénérer. Dans les zones concernées, toutes dans l'aire du mil -secteurs de Dapaong-Nord, de Dapaong-Sud, de Kéran-Doufelgou et de Binah-Kozah-, à densité démographique comprise entre 40 et 100 habitants au km² et à taux d'occupation du sol supérieur à 30 %, la rotation de type traditionnel laisse beaucoup à désirer (l'abondante présence dans les champs du striga l'atteste, cette jolie petite fleur violette qui, selon les paysans, "empêche" le mil de se développer normalement, et qui est en fait un signe d'épuisement des sols par surculture céréalière): le mil succède souvent au mil plusieurs années de suite sur la même parcelle, en association avec le haricot, de temps en temps en alternance avec l'arachide, seules légumineuses dans un système de quasi-monoculture céréalière ; la parcelle n'étant laissée en jachère qu'après une période d'exploitation fort longue, pouvant dépasser 10 ans. Dans un tel système, l'introduction de la culture du coton signifie presque obligatoirement réduction de la culture céréalière, puisque la terre est ici le facteur limitant. Mais elle signifie aussi rupture de la monoculture céréalière, le coton

venant s'ajouter à l'arachide pour s'intercaler à tour de rôle entre deux cultures céréalières et partant, amélioration des rendements de la culture céréalière, puisque celle-ci profite à la fois de l'arrière-effet de l'engrais "coton" et de l'effet bénéfique sur le sol d'une culture autre que céréalière. Le succès -encore tout relatif il est vrai- que semble aujourd'hui connaître la culture du coton dans les secteurs fortement peuplés du nord du pays est -en partie au moins- à mettre à l'actif de l'assimilation par le paysan et de l'introduction dans son nouveau système de production de cette notion de prédécedent cultural, dont l'importance dans la rotation commence à être reconnue.

En situation de faible emprise humaine sur l'espace, le paysan pratique par contre un type de culture plus volontiers extensif. La même parcelle y est rarement cultivée plus de 3 ans de suite, avant d'être laissée en jachères pour plusieurs années, le facteur "terre" n'étant ici pas du tout limitant. Dans les zones concernées -la majeure partie de la Région des Plateaux, la totalité de la Région Centrale, la moitié orientale de la Région de la Kara (sous-région SOTOCO de Bassar), la partie méridionale de la Région des Savanes, soit les 3/4 environ du pays-, à densité démographique inférieure à 40 habitants au km² et à taux d'occupation du sol inférieur à 30 %, l'introduction de la culture du coton se pose à nouveau en termes de concurrence avec la culture vivrière dominante, le choix du paysan faisant intervenir d'autres facteurs discriminants.

Ces différences de comportement du paysan à l'égard de la culture du coton, suivant qu'il est en situation de forte ou de faible emprise humaine sur l'espace, apparaissent fort bien à travers la représentation graphique de la corrélation existant à l'échelle de la circonscription administrative (les données disponibles ne permettant pas de faire le calcul à l'échelle du secteur SOTOCO) entre superficie plantée en coton et densité rurale nette (cf. annexes, figure 7) : les trois circonscriptions densément peuplées de Tône, de la Binah et de Kéran du nord du pays comptent

parmi celles qui ont le rapport superficie plantée en coton/superficie disponible le plus élevé du pays ; les autres circonscriptions, toutes moins densément peuplées, réagissant à la culture du coton apparemment sans relation directe avec la pression démographique.

3. Le facteur "force de travail"

La culture du coton requiert un investissement en travail considérable. La simple énumération des opérations qui jalonnent le calendrier agricole du planteur de coton est impressionnante : délimitation et défrichage du terrain, labour, billonnage, semis (à raison de 50 000 poquets environ à l'ha), démarriage et remplacement des manquants, épandage de l'engrais, 1er sarclage, 2ème sarclage (accompagné d'un buttage), 3ème sarclage, 6 à 7 traitements insecticides, récolte (opération particulièrement pénible), stockage, commercialisation (acheminement, quelquefois sur plusieurs kilomètres, de la production jusqu'au "marché" SOTOCO), arrachage et brûlis des vieux cotonniers, le tout sur une période de temps bien délimitée. Opérations que le paysan doit mener de front avec celles qu'exige au cours de la même période la culture vivrière, qui, rappelons-le, conserve dans tous les cas la priorité. Faire du coton implique donc que l'on dispose -ou que l'on puisse disposer- d'une force de travail importante ; que celle-ci soit en particulier mobilisable les années où, pour des raisons climatiques (retard des pluies), il y a télescopage entre la mise en place du vivrier et la mise en place du coton. Cette force de travail peut revêtir cinq formes : la main-d'oeuvre familiale, l'entraide sous forme d'"invitation de culture", la main-d'oeuvre salariée, la force de travail animale, la force de travail mécanique.-

a) La main-d'oeuvre familiale

La première composante en est le responsable de l'exploitation agricole lui-même : chef de la famille étendue dans les

systèmes de production de type largement communautaire du nord du pays (ethnies moba, tchokossi et konkomba), chef de la famille restreinte ailleurs. C'est de son dynamisme personnel que dépend avant tout la structure de l'exploitation qu'il dirige. C'est de lui que relève en particulier la décision de faire ou de ne pas faire de coton. Une constatation : les chefs d'exploitation producteurs de coton qui ont fait l'objet de notre enquête nous sont dans l'ensemble apparus comme nettement plus dynamiques que les non-producteurs de coton ; de même que d'une manière générale les chefs d'exploitation allochtones des différents fronts pionniers du pays nous sont apparus comme plus dynamiques que les chefs d'exploitation autochtones.

Seconde composante de la main-d'oeuvre familiale : les épouses "capitalisées" par l'exploitant, ou par les dépendants de l'exploitant. L'information fait malheureusement défaut, à grande échelle, sur la structure matrimoniale du producteur de coton. De l'enquête effectuée auprès des 30 chefs d'exploitation producteurs de coton, il ressort cependant que 21 d'entre eux, soit 70 %, sont polygames : 9 ont deux femmes, 5 ont 3 femmes, 6 ont 4 femmes, 1 a 6 femmes ; sans qu'il y ait d'ailleurs de relation directe entre le niveau de polygamie et la superficie plantée en coton (cf. annexes, tableau 9).

Troisième composante de la main-d'oeuvre familiale : les enfants (au sens très large de jeunes n'ayant pas encore accédé au mariage) sous la dépendance de l'exploitant, que leur présence sur l'exploitation soit permanente (enfants non scolarisés) ou occasionnelle (enfants scolarisés, fournissant une main-d'oeuvre d'appoint non négligeable pendant les vacances, les fins de semaine, voire en dehors des heures de classe). Le coton, nous l'avons souligné, est une culture très exigeante en main-d'oeuvre. Beaucoup d'opérations ne nécessitent cependant pas une force physique spéciale et peuvent être exécutées par des enfants, même de très jeunes enfants (sarclage et récolte notamment) : nous estimons, en effet, qu'un enfant peut être considéré comme opérationnel sur une

exploitation cotonnière à partir de l'âge de 6 ans. La très forte scolarisation que connaît actuellement le Togo, en privant l'exploitation agricole d'une source importante de main-d'œuvre, apparaît à cet égard comme un facteur incontestablement limitant de la culture cotonnière. Relation de cause à effet ? Dans la Préfecture du Haho, qui est constituée par les trois secteurs SOTOCO les plus dynamiques du pays -Haho-Centre, Haho-Est et Tohoun-, parallèlement à une progression spectaculaire de la production de coton -4 998 tonnes en 1979/80, 5 995 tonnes en 1980/81, 7 732 tonnes en 1981/82-, on note, sur le plan de la scolarisation, une régression importante des effectifs du cours préparatoire (CP 1 et CP 2) -6 872 enfants en 1979/80, 6 300 en 1980/81, 5 868 en 1981/82, soit sur trois ans une baisse du taux de scolarisation de cette tranche d'âge de 14,6 %, alors que le taux d'accroissement naturel a été entre 1970 et 1981 de 3,1 % par an dans la seule zone rurale de cette circonscription administrative et que de façon générale le taux de scolarisation a plutôt été en forte hausse ces dernières années à l'échelle de l'ensemble du pays. Précisons que, dans la même Préfecture et au cours de la même période, le nombre des écoles est passé de 85 à 89 et le nombre des maîtres de 308 à 339. Une chose est donc certaine : dans le Haho, pour une raison ou pour une autre, les parents mettent aujourd'hui moins volontiers leurs enfants à l'école qu'il y a quelques années. Cette désaffection ne touche toutefois pas les grandes classes du cycle primaire, où, au niveau du cours moyen (CM 1 et CM 2), les effectifs sont encore en progression : 3 296 élèves en 1979/80, 3 678 en 1980/81, 3 756 en 1981/82. Si les parents hésitent à mettre à l'école les enfants qui arrivent à l'âge scolaire, ils n'en retirent toutefois pas ceux qui y sont déjà. Quoi qu'il en soit, le phénomène est à suivre attentivement.

Dernière composante de la main-d'oeuvre familiale : les dépendants, que dans le cadre de relations de famille larges (enfants de parents décédés ou salariés en ville par exemple) ou de relations de clientèle (enfants extérieurs à la famille pris en charge pour les besoins de la scolarité par exemple), l'exploitant

a dans son orbite. Ces dépendants constituent souvent une main-d'oeuvre taillable et corvéable à volonté.

Au niveau de notre échantillon de 24 exploitations en culture manuelle, l'importance de la main-d'oeuvre familiale est de 12,7 personnes par exploitation. Chiffre qui varie en fait proportionnellement à la superficie plantée en coton sur l'exploitation : 6,7 personnes pour 0,25 ha de coton, 11,4 pour 0,50 ha, 12,3 entre 0,70 et 1 ha, 16,9 au-dessus de 1,50 ha (cf. annexes, tableau 9) ; soit une main-d'oeuvre familiale de 8,3 personnes en moyenne pour 1 ha de culture cotonnière. Une grande famille est donc un atout essentiel pour qui veut faire du coton.

b) L'entraide : l'"invitation de culture"

L'entraide telle qu'elle est pratiquée dans l'agriculture togolaise revêt deux formes : le groupe de travail restreint, réunion de quelques personnes -rarement plus de 10- qui ont décidé de mettre leur force de travail en commun, ayant entre elles un certain nombre d'affinités -parenté, camaraderie, voisinage, appartenance à la même classe d'âge ou au même groupe ethnique- et intervenant selon une répartition parfaitement égale du temps de travail à tour de rôle sur l'exploitation de chacun des membres du groupe ; le groupe de travail élargi, communément appelé "invitation de culture", réunion d'un nombre important de personnes -de 10 à 50, voire plus-, avec ou sans affinités préalables entre elles (certains groupes ont une existence constituée, permanente, d'autres une existence qui n'est qu'occasionnelle), mettant leur force de travail en commun pour réaliser, à la demande d'un chef d'exploitation qui "lance" l'invitation, un travail précis. La première formule, pratiquée sur l'ensemble du territoire, implique réciprocité : le bénéficiaire du jour doit la nourriture à ses invités, mais sera à son tour nourri quand il travaillera pour eux ; elle n'a donc pas d'impact sur le coût de production.

La seconde formule, l'"invitation de culture", pratiquée dans les aires de l'igname (à l'exception de l'ethnie akposso) et

du mil seulement, qui ne fonctionne pas du tout sur la base de la réciprocité, est par contre pour le bénéficiaire source de frais importants. Si la formule ne met pas en jeu d'espèces monétaires, elle prévoit pour les participants nourriture et boisson (boisson signifiant ici "bière de mil"), dont la qualité et la quantité feront -ou déferont- la renommée de l'invitant. Voici, à titre d'exemple, ce qu'a coûté en 1982 à un exploitant bassar du sous-secteur SOTOCO de Kabou une "invitation de culture" ayant mobilisé, pendant une journée, pour le billonnage d'une parcelle de 1,50 ha, 32 intervenants de sexe masculin :

- 30 kg (2 "estagnons") de sorgho pour la fabrication de la "bière", à 50 francs le kg	1 500 F
- 12,5 kg (5 "bols") de sorgho pour la fabrication de la "pâte", à 50 francs le kg	625 F
- Un peu de manioc (pour mémoire), mélangé à la pâte	
- 1 chèvre, d'une valeur de	5 000 F
- 2 coqs, d'une valeur globale de	1 900 F
- 1 pintade, d'une valeur de	1 000 F

soit environ 10 000 francs au total. L'invitation de culture reste certes moins onéreuse que le recours à la main-d'oeuvre salariée. Elle n'est néanmoins pas à la portée de tout le monde. Elle exige en particulier que l'invitant dispose de réserves de sorgho suffisantes pour faire face "généreusement", en nourriture comme en boisson, à l'invitation. Sur les 23 exploitants de notre échantillon des aires culturelles où la formule est pratiquée, 7 seulement y ont fait appel pour le coton en 1981/82 (essentiellement pour les opérations de sarclage et de récolte), tous ressortissants d'ethnies du Nord, où elle continue à revêtir une importance largement sociale (cf. annexes, tableau 9). La force de travail qu'elle représente permet notamment, à ceux qui ont la capacité de la mobiliser, de mener de front, à un moment crucial du calendrier agricole, culture vivrière et culture du coton.

c) La main-d'oeuvre salariée

Si le salariat agricole permanent est quasiment inexistant au Togo, le salariat agricole occasionnel est par contre une formule assez largement répandue du sud au nord du pays : sur les 30 exploitants de notre échantillon, 17 y ont eu recours en 1981/82 pour la culture du coton ; sans qu'il y ait d'ailleurs forcément de relation entre la superficie plantée et l'utilisation de ce type de force de travail (cf. annexes, tableau 9).

Comme pour l'entraide, ne mobilise pas qui veut cette main-d'oeuvre, dont le coût est élevé. Voici quels étaient pour la campagne 1981/82 les tarifs moyens pratiqués à l'hectare d'opération culturale cotonnière :

- Labour-billonnage sur friche	12 000 F.CFA
- Labour-billonnage sur terre cultivée	6 000 "
- Rebillonnage sous maïs	6 000 "
- Semis	3 000 "
- Épandage engrais	2 500 "
- Sarclage-démariage (1er sarclage)	6 000 "
- Sarclage-buttagé (2ème sarclage)	6 500 "
- Sarclage simple (3ème sarclage)	5 500 "
- Récolte	9 000 "

Tarifs qui sont en fait très variables d'un bout à l'autre du pays en fonction du jeu de l'offre et de la demande : inférieurs à la moyenne dans la Région des Savanes, où le recours à la force de travail salariée est exceptionnel, ils augmentent au fur et à mesure que l'on se rapproche de la Région des Plateaux, où la demande est la plus forte. Tarifs qu'il convient de surcroît de majorer, pour obtenir le prix de revient réel de cette main-d'oeuvre, du coût de la nourriture qu'est tenu dans tous les cas de fournir le bénéficiaire de la prestation de travail. Fera donc, là-aussi, en priorité face, en période de pointe, aux exigences de la culture vivrière et de la culture cotonnière celui qui a la capacité de mobiliser ce type de force de travail.

d) La force de travail animale : le problème de la culture attelée

Les autorités togolaises sont aujourd'hui conscientes que la culture attelée peut jouer un rôle capital dans le développement de l'agriculture. Le regroupement -sur le papier fin 1982, dans les faits sans doute incessamment- en un projet unique, le Projet pour la promotion de la traction animale (PROPTA), des deux principaux projets à pied d'oeuvre dans le pays dans le domaine de la culture attelée, le Projet de développement de l'élevage bovin (PRODEBO, financé par le FED) et le Projet de culture attelée de la Kara (financé par l'USAID), traduit une volonté politique certaine de renforcement de l'intervention sur le terrain, et ce à l'échelle nationale. Rares sont par ailleurs les projets de développement rural récemment promus qui ne comportent pas leur propre volet "culture attelée". A commencer par la SOTOCO, dont le service "culture attelée" compte, fin 1982, en plus du responsable national et de son adjoint, 8 moniteurs et 36 encadreurs-dresseurs.

Le développement de la culture attelée, en apportant en renfort au travail de l'homme celui de l'animal, devrait a priori avoir un effet bénéfique sur une culture aussi exigeante en force de travail que le coton. De nombreuses opérations culturales peuvent en effet être effectuées sur le coton en culture attelée : labour, billonnage, semis (à condition toutefois que les semences aient été au préalable délintées, pour ne pas coller au semoir), épandage de l'engrais, premier sarclage, buttage, transport de la récolte. Resteront cependant toujours du ressort de la force de travail humaine : le démariage, le remplacement des manquants, les traitements insecticides, le troisième sarclage (que la densité de la végétation cotonnière ne rend que difficilement possible en culture attelée), et surtout la récolte.

L'intérêt en fait de la culture attelée, c'est qu'elle permet de réaliser en un temps très court une opération culturale que la force de travail humaine ne réalise qu'en un temps beaucoup

plus long. Pour le paysan qui la pratique, les surfaces mises en culture pourront ainsi être plus grandes ; un retard des pluies ne l'obligera surtout plus à sacrifier systématiquement la culture cotonnière à la culture vivrière, comme cela est habituellement de règle quand il n'a matériellement pas le temps de mettre en place les deux. S'il est encore trop tôt pour faire un bilan -fin 1982, la culture attelée n'a vraiment gagné droit de cité que dans les secteurs SOTOCO de Dapaong-Nord et de Dapaong-Sud, accessoirement dans le secteur de Tchaoudjo-, il ressort dès à présent des exemples existant que la culture attelée introduit une certaine régularité dans la culture du coton, grâce à la meilleure maîtrise qu'elle donne au paysan de son calendrier agricole, même si la culture vivrière semble en être actuellement la principale bénéficiaire.

e) La force de travail mécanique : le problème de la culture mécanisée

Un dernier type de force de travail auquel le paysan peut recourir pour résoudre ses problèmes de main-d'oeuvre est la machine. Deux voies d'accès à cette force de travail : l'acquisition d'un tracteur, la location d'un tracteur. La première voie, pour des raisons financières évidentes, est encore très peu utilisée : quelques tracteurs isolés se rencontrent effectivement çà et là à travers le pays, dont les propriétaires sont le plus souvent des commerçants ; une seule tentative d'introduction à plus grande échelle de la culture mécanisée dans l'agriculture paysanne : celle faite par les "Projets techniques et sociaux" de l'Eglise évangélique du Togo et de la Mission de l'Eglise Unifiée du Christ des Etats-Unis d'Amérique depuis 1973, qui propose aux paysans, moyennant finance, de petits tracteurs de 14 CV, de marque Power King, équipés de différents accessoires (29 tracteurs sont en circulation fin 1982, dont tous ne sont d'ailleurs pas affectés à des tâches agricoles ; coût d'un tracteur équipé début 1983 : 2 300 000 francs CFA), qui devraient leur permettre de passer d'un stade de production familiale (4 ha de cultures par an) à un stade

de production avec surplus (15 à 20 ha de cultures par an)... La seconde voie, qui s'est voulue pendant plusieurs années le fer de lance de la "Révolution verte" (campagne de sensibilisation à la production agricole lancée en 1977), vient d'être brutalement "fermée" par la dissolution, fin 1982, de la société chargée de gérer le matériel agricole acheté par l'Etat à cet effet -plus de 300 tracteurs, plus de 1 000 accessoires-, la Société togolaise d'exploitation de matériel (SOTEXMA) : elle n'était pas rentable.

La substitution de la force de travail mécanique à la force de travail humaine ou animale peut-elle être une solution aux exigences en force de travail de la culture cotonnière ? Comme en culture attelée, un certain nombre d'opérations culturales sont possibles sur le coton en culture mécanisée. Si le tracteur de location intervient essentiellement dans le domaine du labour à plat, accessoirement du pulvérisage, rarement du semis, le type de tracteur promu par les Projets techniques et sociaux permet au paysan de labourer, semer à plat (le délintage des semences est assuré par les responsables de l'opération eux-mêmes), épandre l'engrais, faire le premier et le deuxième sarclages, transporter la récolte... Resteront toujours à charge de la force de travail humaine, dans la première formule, le démariage, l'épandage de l'engrais, l'ensemble des sarclages, les traitements insecticides, la récolte ; dans la seconde formule, le démariage, le troisième sarclage (suivi souvent d'un quatrième, voire d'un cinquième, la charrue à disques utilisée pour le labour n'effectuant pas un retournement de la terre suffisamment profond pour empêcher un trop grand développement des adventices), les traitements insecticides, la récolte. L'une et l'autre formules obèrent par ailleurs considérablement les frais d'exploitation du planteur (16 000 francs CFA l'ha de labour à plat, 6 000 F l'ha de pulvérisage simple, 4 000 F l'ha de semis au tarif SOTEXMA de 1982 ; 4 000 francs d'essence -20 litres- pour 1 ha de labour avec un tracteur Power King, sans compter l'amortissement).

La mécanisation ne peut -et surtout ne doit- donc pas être envisagée comme une solution miracle aux contraintes en force de travail de la culture cotonnière.

*

* *

La capacité de mobilisation de la force de travail, sous une forme ou sous une autre, est un facteur discriminant capital de la culture du coton. Fera du coton, ou fera beaucoup de coton, celui qui est capable de mobiliser la force de travail dont il a besoin au moment où il en a besoin ; en particulier la force de travail supplémentaire qu'exige, en cas de retard des pluies par exemple, le télescopage entre culture vivrière et culture cotonnière. Les opérations culturales étant soumises à un calendrier relativement rigide d'une part, la force de travail disponible n'étant pas extensible à l'infini d'autre part, seuls ceux qui auront l'assise économique, politique ou sociale suffisante pour mobiliser cette force de travail pourront en fait réaliser avec succès l'une et l'autre cultures. C'est donc essentiellement en termes de rapports sociaux de production que l'analyse doit être menée ici pour comprendre le comportement du paysan face à la culture du coton.

Deux obstacles à la réduction de ce facteur discriminant : la scolarisation, l'émigration. La scolarisation, nous l'avons déjà souligné, ampute aujourd'hui de façon sérieuse le volant de main-d'oeuvre familiale dont dispose traditionnellement l'exploitation agricole : la réaction des paysans de la Préfecture du Haho, grosse productrice de coton, nous semble à cet égard lourde de signification. L'émigration touche à la fois le volant de main-d'oeuvre familiale et le volant de main-d'oeuvre salariée : le bilan que nous avons réalisé à l'échelle des 19 secteurs SOTOCO montre que, au niveau de deux secteurs au moins (Tchamba et Est-Mono), il existe une relation étroite entre émigration et régression de la culture cotonnière.

4. La concurrence d'autres spéculations agricoles

La concurrence que sont à même d'exercer au préjudice de la culture cotonnière d'autres spéculations agricoles doit être examinée sous trois angles : le temps de travail que requiert chaque type de culture, le rapport monétaire qu'il procure, les problèmes de commercialisation qu'éventuellement il pose.

Sous l'angle du temps de travail, le coton, culture exigeante en force de travail nous l'avons vu, supporte difficilement la concurrence avec n'importe quelle autre culture : en l'absence de données chiffrées fiables en ce domaine, nous posons sur ce terrain le coton comme perdant.

Sous l'angle du rapport monétaire, le problème de la concurrence entre culture du coton et autres cultures, en particulier les cultures vivrières, doit être abordé à la lumière de l'histoire économique récente du Togo. Jusqu'en 1979, il n'y a pas véritablement concurrence : les cours du marché vivrier subissent, certes, des fluctuations, mais leur niveau global reste relativement bas. Entre 1979 et 1981, ils connaissent par contre une véritable flambée, alimentée, entre autres, par une forte demande du Nigéria, flambée qu'essaie de contrer, depuis août 1981, le Gouvernement togolais par la mise en oeuvre d'une politique de contrôle particulièrement coercitive du marché vivrier national, en particulier du marché céréalier, sur lequel l'Office national des produits vivriers, TOGOGRAIN, dont les moyens sont considérablement accrus (en plus de subventions de l'Etat, un Fonds de solidarité nationale est créé pour renflouer son fonds de roulement), est chargé de remettre de l'ordre. Résultat de cette politique : pour les produits pris en main par TOGOGRAIN (maïs, sorgho, mil, haricot), deux marchés existent aujourd'hui au Togo. Un marché officiel : ce qui "passe" par TOGOGRAIN, c'est-à-dire ce que le paysan "accepte" de vendre à cet organisme à un cours imposé (de 50 à 60 francs le kg pour le maïs, le sorgho et le mil, de 80 à 100 francs le kg pour le haricot, produits

revendus, les premiers à 7 000 francs, le dernier à 16 000 francs le sac de 100 kg). Un marché parallèle : ce qui "échappe" à TOGOGRAIN -la part la plus importante du marché- pour être commercialisé soit sur le marché local à des cours libres (nettement plus élevés non seulement que les cours d'achat mais aussi que les cours de revente de TOGOGRAIN, dont les produits sont volontiers "boudés" par les consommateurs, de mauvaises conditions de stockage -officiellement reconnues- en rendant la qualité souvent douteuse) ; soit à l'étranger à des cours forts (au Bénin, où en novembre 1982 le sac de 100 kg de maïs valait 12 600 francs à quelques kilomètres seulement de la localité frontalière togolaise de Tohoun, pour repartir le plus souvent de là vers le Nigéria), et ce malgré une surveillance rigoureuse de la frontière. Si nous nous en tenons à une moyenne "basse" entre le marché officiel et le marché parallèle (les cours pouvant varier du simple au double), voici comment se pose, fin 1982, en termes de rapport monétaire brut à l'hectare (frais de production non déduits), le problème de la concurrence entre culture vivrière traditionnelle (variétés non sélectionnées) et culture cotonnière :

Spéculation	Rendement moyen à l'ha en kg	Prix au producteur au kg	Rapport en F. CFA à l'ha
Igname	10 000	15	150 000
Riz	1 500	80	120 000
Haricot	800	120	96 000
<u>Coton</u>	<u>900</u>	<u>65</u>	<u>58 500</u>
Sorgho-Mil	800	70	56 000
Maïs	800	60	48 000
Arachide/coques	700	50	35 000

Sur le plan du seul rapport monétaire brut à l'hectare, le coton ne soutient donc la concurrence ni avec l'igname, ni avec le riz, ni avec le haricot ; il risque de ne plus la soutenir non plus

avec le maïs et le sorgho dès que les variétés sélectionnées, à rendement plus élevé, auront pris le pas sur les variétés traditionnelles -à moins qu'une intervention encore plus coercitive de l'Etat sur les cours vienne changer la donne... Il semblerait par ailleurs que l'arachide, culture à la fois commerciale et vivrière, connaisse, malgré un rapport monétaire nettement défavorable, un regain de faveur dans le nord du pays.

Sous l'angle de la commercialisation enfin, le coton a par contre actuellement un avantage considérable sur l'ensemble des spéculations qui sont à même de lui faire concurrence : celui de disposer d'une structure puissante, la SOTOCO, qui assure l'achat de la production jusqu'aux endroits les plus reculés du pays, ce qui n'est le cas pour aucune de ces spéculations. Ceci pourrait expliquer, par exemple, pourquoi dans la sous-région de Bassar -secteurs SOTOCO de Guérin-Kouka, Kabou et Bassar-, encore relativement enclavée malgré le bitumage de la route Sokodé-Bassar, le coton supporte apparemment fort bien la concurrence avec l'igname, à la fois culture vivrière de base de la sous-région et d'un rapport monétaire théorique plus élevé. Le tout n'est pas de produire, encore faut-il pouvoir vendre.

5. L'impact des autres opérations de développement

Les intervenants en milieu rural togolais sont aujourd'hui nombreux : outre les services spécialisés de l'Etat (antennes diverses des Ministères du Développement Rural et de l'Aménagement Rural, Caisse Nationale de Crédit Agricole...), de multiples opérations de développement se partagent avec la SOTOCO le territoire national. Quel impact ont-ils sur la culture du coton ?

Une opération de développement se définit par un objectif. Celui-ci peut être précis -promotion d'une culture ou de plusieurs cultures, promotion de méthodes culturales- ou plus flou -promotion du monde rural dans sa globalité sous couvert de la formule très à la mode de "développement intégré"... Dans tous

les cas, une opération de développement se justifie par des résultats, dont dépend sa survie. Quoi d'étonnant dès lors qu'un projet de culture vivrière mette avant tout l'accent sur la culture vivrière, un projet de culture attelée sur la culture attelée ? Une absence évidente de coordination entre projets, d'intégration des objectifs, que tous les observateurs s'accordent à reconnaître, caractérise actuellement les interventions faites au Togo dans le domaine du développement rural, ce dont le coton en particulier se trouve souvent être la victime.

Nombreux sont en effet les exemples de projets qui, directement ou indirectement, ont joué -ou jouent- en défaveur de la culture cotonnière. L'exemple du Projet de développement de la Région Maritime (PRODERMA) en est sans doute le plus significatif. En 1976, année de lancement du PRODERMA, la SOTOCO "abandonne" à ce projet, de type développement rural intégré, la culture du coton dans les circonscriptions de la Région Maritime où celle-ci est pratiquée, de Tsévié (actuelle Préfecture du Zio) et de Tabligbo (actuelle Préfecture de Yoto). Pour le paysan cela signifie : plus d'avance de l'engrais coton qui doit à présent être acheté au comptant... et qu'il faut quelquefois aller chercher soi-même jusqu'au chef-lieu, ce qui en majore d'autant le coût ; plus de traitements insecticides réguliers, l'acheminement des produits (toujours fournis gratuitement) posant des problèmes ; plus d'encadrement spécifique, l'encadreur PRODERMA étant au service de toutes les cultures. Résultat : dans la circonscription de Tabligbo, qui se prête particulièrement bien à la culture cotonnière (elle se situe à la fois dans l'aire du maïs et en zone à double saison agricole), la surface cultivée en coton est tombée de 2 450 ha en 1975/76 à 382 ha en 1977/78 et à 246,25 ha en 1982/83...

L'exemple d'un autre projet de développement intégré, le Projet de développement agricole de la Région Centrale (financé pour l'essentiel par l'Allemagne Fédérale et conduit sur le terrain par des experts de l'organisme d'intervention de la

Coopération allemande GTZ - Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit), est plus ambigü quant à l'impact du projet sur la culture du coton dans la Région Centrale. Dans cette région à une seule saison agricole, le coton est en concurrence directe avec l'igname, culture vivrière dominante, voire avec le sorgho et le maïs, cultures de deuxième et de troisième rangs, volontiers commercialisées. Le paysan s'y trouve donc confronté, nous l'avons vu, à un problème de choix. Ce choix, il semble ici avant tout le faire en fonction du type d'encadrement dont il bénéficie. Une formule originale d'encadrement a en effet été mise au point pour la Région par les responsables du projet et ceux de la SOTOCO : elle prévoit, dans un fort louable souci à la fois de coordination et d'économie des moyens, que là où sont mis en place des encadreurs du projet il n'y aura pas d'encadreurs de la SOTOCO, et vice versa. Résultat : là où opèrent les encadreurs du projet, le paysan a plutôt tendance à faire du vivrier, là où opèrent les encadreurs de la SOTOCO, le paysan a plutôt tendance à faire du coton...

Quelques autres exemples. Sur la zone du Projet FED-Savanes, zone qui faisait partie jusqu'en 1980 des secteurs SOTOCO de Dapaong-Nord et de Dapaong-Sud, qui bénéficie à présent d'un encadrement autonome, le rendement à l'ha de culture cotonnière est tombé en 1981/82 à 386 kg, alors qu'il était pour la même saison de 758 kg sur Dapaong-Nord et de 634 kg sur Dapaong-Sud. Sur la zone de Sirka du Projet vivrier de la Kara (financement USAID-Fonds de l'Entente), où la SOTOCO a maintenu un moniteur et où elle continue à fournir aux paysans les moyens de production, les surfaces plantées en coton sont passées de 100 ha environ en 1979, année de démarrage du projet, à 41 ha en 1982 : il est vrai que pour les paysans qui acceptent d'y participer le projet pratique le labour mécanisé au tarif (fortement subventionné) de 10 000 francs l'ha (contre 16 000 francs au tarif SOTEXMA)... mais uniquement à fin de culture vivrière. Situation qu'ont connue jusqu'en 1979, dans le secteur de Tchamba, à l'avantage dans un premier temps du coton, les adhérents de la Coopérative agricole

de Cambolé (la COOPAC), qui ont pendant longtemps bénéficié, grâce à une aide allemande, de labours mécanisés également subventionnés, et qui n'ont pas compris, le jour où cette aide a pris fin et où la SOTEXMA a pris la relève, pourquoi les tarifs n'étaient plus les mêmes ; résultat : à la suite d'un litige, toujours pas réglé, avec la SOTEXMA, les labours mécanisés ont chuté considérablement dans le secteur de Tchamba et la surface plantée en coton est passée de 1 287 ha en 1979/80 à 220 ha en 1982/83, les paysans admettant difficilement aujourd'hui de repasser du tracteur à la houe...

Si un certain nombre d'opérations de développement ont -ou ont eu- un impact incontestablement défavorable sur la culture du coton, quelques unes, il faut le reconnaître, ont par contre su intégrer de façon relativement harmonieuse cette culture à leurs objectifs de base. Tel est le cas du Projet FED-Kara, dans le secteur de Kéran-Doufelgou, qui a introduit le coton à part entière dans le système d'assolement préconisé. Tel est également le cas du Projet Namiélé, dans le secteur de l'Oti. Tel est enfin le cas du Projet vivrier Notsé-Dayes, où sur la zone de Notsé, l'une des zones les plus favorables du pays, nous l'avons vu, à la culture du coton (aire du maïs, double saison agricole), le projet met ses tracteurs, au tarif de 10 000 francs l'ha de labour, à la disposition aussi bien de la culture cotonnière que de la culture vivrière.

*

* *

Les facteurs à même d'avoir une incidence sur le comportement du paysan à l'égard de la culture cotonnière sont donc nombreux. Le Togo, en dépit d'une superficie exiguë, est un pays d'une extraordinaire variété humaine et écologique. S'il est possible d'esquisser un comportement type par grande aire culturelle, la réponse du paysan est en fait très souvent le résultat

d'un jeu complexe de facteurs, faisant intervenir des considérations tant objectives que subjectives. Facteurs qui peuvent ne pas avoir le même poids discriminant d'une campagne sur l'autre, ceux qui font du coton n'étant pas forcément les mêmes d'une année sur l'autre. Le comportement du paysan répond dans tous les cas à une logique : c'est cette logique qu'il faut comprendre pour comprendre ses choix.

II - LE PRODUCTEUR DE COTON : ESQUISSE SOCIOLOGIQUE

Pour la campagne 1982/83, le nombre des producteurs de coton recensés par la SOTOCO s'élève à 46 285. Qui sont-ils ? Comment se situent-ils dans l'exploitation agricole dont ils font partie ? Participent-ils à l'opération avec la même régularité ? Produisent-ils de la même manière ?

1. Les producteurs "SOTOCO" : qui sont-ils ?

Qui sont, tout d'abord, les participants à l'opération SOTOCO ? Les données disponibles ne permettent malheureusement pas de les identifier avec précision, en dépit de l'établissement annuel par les encadreurs d'une liste nominative par zone de tous les producteurs de coton du pays. Cette liste, qui fournit des renseignements détaillés sur l'ensemble des cultures pratiquées par le planteur (nature, superficie), ne contient en effet d'indication ni sur l'ethnie, ni sur le sexe, ni sur l'âge, ni sur la situation familiale de celui-ci. Ce sont ces informations de base que nous avons essayé d'obtenir, avec l'aide des encadreurs, sur les 2 625 planteurs de coton des 34 zones de notre enquête. Informations qui nous permettent d'esquisser le profil du producteur SOTOCO sous un quadruple éclairage -l'appartenance ethnique, la personnalité "juridique", le sexe, la situation matrimoniale (l'appartenance ethnique n'étant toutefois exploitée ici qu'à fin de distinction entre producteurs autochtones et producteurs allochtones) et à trois niveaux -le producteur pris globalement, le producteur autochtone, le producteur allochtone.

a) Le producteur pris globalement (cf. annexes, tableau 10)

Toutes appartenances ethniques confondues, les 2 625 planteurs de coton de notre échantillon se caractérisent comme suit :

- 28, soit 1,1 %, sont des personnes morales : il s'agit de groupements de toutes sortes, réunissant un certain nombre de producteurs de tous âges et de tous sexes sur la base de la famille étendue, de rapports de camaraderie ou de voisinage, de la fréquentation du même établissement scolaire, de l'appartenance à la même corporation professionnelle, de la poursuite d'un même objectif économique (acquisition en commun, par exemple, d'un omniculteur), de la militance dans la même cellule du parti ou la même association ; 2 597, soit 98,9 %, sont des personnes physiques ;
- les 2 597 producteurs "physiques" se partagent entre 2 441 hommes, soit 93,0 % de l'ensemble des producteurs, et 156 femmes, soit 5,9 % ;
- sur les 2 441 producteurs de sexe masculin, 1 954, soit 74,4 % de l'ensemble des producteurs, sont mariés, 487, soit 18,6 %, sont célibataires ;
- sur les 156 femmes productrices de coton, 148, soit 5,6 % de l'ensemble des producteurs, sont mariées, 8, soit 0,3 %, sont célibataires.

Toutes ethnies confondues et par ordre d'importance décroissant, les interlocuteurs de la SOTOCO sont donc :

- des hommes mariés, à 74,4 % ;
- des hommes célibataires, à 18,6 % ;
- des femmes mariées, à 5,6 % ;
- des personnes morales, à 1,1 % ;
- des femmes célibataires, à 0,3 %.

Qu'en est-il, par rapport à ce profil d'ensemble, des producteurs autochtones d'une part, des producteurs allochtones d'autre part ?

b) Le producteur autochtone (cf. annexes, tableau 11)

C'est d'un échantillon de 1 660 planteurs pratiquant la culture du coton sur leur propre territoire ethnique, répartis sur

21 zones, que nous partons ici pour esquisser le profil du producteur autochtone. Ces 1 660 planteurs se caractérisent comme suit :

- 17, soit 1,0 %, sont des personnes morales ; 1 643, soit 99,0 %, sont des personnes physiques ;
- les 1 643 producteurs "physiques" se partagent entre 1 530 hommes, soit 92,2 % de l'ensemble des producteurs, et 113 femmes, soit 6,8 % ;
- sur les 1 530 producteurs de sexe masculin, 1 183, soit 77,3 % de l'ensemble des producteurs, sont mariés, 347, soit 29,8 %, sont célibataires ;
- sur les 113 femmes productrices de coton, 106, soit 93,8 % de l'ensemble des producteurs, sont mariées, 7, soit 6,2 %, sont célibataires.

Par ordre d'importance décroissant, les interlocuteurs SOTOCO sont donc ici :

- des hommes mariés, à 71,3 % ;
- des hommes célibataires, à 20,9 % ;
- des femmes mariées, à 6,4 % ;
- des personnes morales, à 1,0 % ;
- des femmes célibataires, à 0,4 %.

c) Le producteur allochtone (cf. annexes, tableau 12)

Les planteurs pratiquant la culture du coton hors de leur territoire ethnique d'origine, qui sont donc des "immigrés", des allochtones par rapport à leur terroir d'implantation, sont aujourd'hui plus nombreux que les planteurs autochtones dans 6 des 19 secteurs SOTOCO du pays, aussi nombreux que les planteurs autochtones dans 4 secteurs (cf. annexes, tableau 18, Bilan par secteur). Alimentent en particulier ce courant migratoire les ressortissants de deux ethnies du nord du pays, les ethnies kabyè et losso. C'est à partir d'un échantillon de 566 planteurs kabyè et losso émigrés, répartis sur 14 zones, que nous esquisserons ici le profil du producteur allochtone. Ces 566 planteurs se caractérisent comme suit :

- 7, soit 1,2 %, sont des personnes morales ; 559, soit 98,8 %, sont des personnes physiques ;
- les 559 producteurs "physiques" se partagent entre 557 hommes, soit 82,9 % de l'ensemble des producteurs, et 2 femmes, soit 0,3 % ;
- sur les 557 producteurs de sexe masculin, 469, soit 82,9 % de l'ensemble des producteurs, sont mariés, 88, soit 15,6 %, sont célibataires ;
- les deux femmes productrices de coton sont toutes deux mariées.

Par ordre d'importance décroissant, les interlocuteurs de la SOTOCO sont donc cette fois-ci :

- des hommes mariés, à 82,9 % ;
- des hommes célibataires, à 15,6 % ;
- des personnes morales, à 1,2 % ;
- des femmes mariées, à 0,3 %.

Si le profil du producteur pris globalement reflète dans ses grandes lignes celui du producteur autochtone, statistiquement dominant, on note par contre des différences sensibles entre le profil du producteur autochtone et celui du producteur allochtone :

- du côté autochtone, plus forte participation des femmes, en particulier des femmes mariées, qui dans les zones de forte émigration suppléent souvent leurs maris absents (cas du sous-secteur de Morétan, dans l'Est-Mono, où, fin 1982, beaucoup d'hommes sont au Nigéria ; cas du sous-secteur de Kanté, dans le secteur de Kéran-Doufelgou, dont beaucoup d'hommes sont en migration dans la Région des Plateaux), ou qui plus simplement utilisent la culture cotonnière pour affirmer leur indépendance économique à l'intérieur de la cellule familiale (cas des femmes éwé et adja du sud de la Région des Plateaux) ; plus forte participation également des hommes célibataires, soit parce qu'ils suppléent l'absence d'adultes mariés (cas du

sous-secteur de Niamtougou, dans le secteur de Kéran-Doufelgou, peuplé de Losso, à forte propension migratoire), soit parce que, fortement intégrés à leur société, ils préfèrent jouer le jeu des aînés plutôt que de partir en migration (cas des Konkomba du secteur de Guérin-Kouka) ;

- du côté allochtone, plus forte participation des hommes mariés, l'accès des célibataires à la terre, qui suit les mêmes règles et implique les mêmes contraintes qu'en milieu autochtone, ne pouvant se faire que dans la mesure où le facteur "terre" n'est lui-même pas limitant pour les chefs d'exploitation dont ils ressortissent (ce qui est de moins en moins le cas à l'heure actuelle) ; quasi-non-participation des femmes.

En résumé, le producteur SOTOCO, quelles que soient son appartenance ethnique et son origine géographique, est donc avant tout un homme marié, accessoirement un homme célibataire, très accessoirement une femme mariée, marginalement une personne morale, encore plus marginalement une femme célibataire.

2. La place des producteurs "SOTOCO" dans l'exploitation agricole : les "vrais" producteurs de coton

Comment se situent, en second lieu, les producteurs "SOTOCO" par rapport à l'unité de production qu'est l'exploitation agricole ? L'information disponible ne permet pas de répondre à grande échelle à cette question. Le "cahier de zone" tenu par l'encadreur donne bien pour chaque participant à l'opération SOTOCO la liste de toutes les autres cultures éventuellement pratiquées. Ces indications ne sont cependant pas suffisantes pour établir la distinction entre producteurs de coton et exploitants agricoles, pour déterminer en d'autres termes qui parmi les producteurs de coton sont de véritables exploitants agricoles.

C'est à l'enquête effectuée auprès de notre échantillon de 30 exploitations agricoles cotonnières que nous nous référerons donc ici. Cette enquête fait apparaître qu'il n'y a pas forcément identification entre producteur de coton et chef d'exploitation (cf. annexes, tableau 13). Les 30 exploitations de notre échantillon comptent en effet 48 producteurs de coton. Si le chef de l'exploitation est lui-même producteur de coton dans la totalité des cas, le producteur de coton n'est par contre chef d'exploitation que dans un peu moins de 2 cas sur 3 -les 18 producteurs non-chefs d'exploitation se partageant entre 1 personne morale (il s'agit d'un champ communautaire au niveau de la famille étendue) et 17 personnes physiques (7 hommes mariés, 6 femmes mariées, 4 hommes célibataires). Quand on sait l'importance du rôle joué dans la culture cotonnière par le chef de l'exploitation agricole, par lequel passe obligatoirement l'accès à la terre et qui a dans tous les cas un droit de regard sur la récolte de ses dépendants, les "vrais" producteurs de coton, ceux qui ont voix au chapitre et avec lesquels il convient de compter, seraient en définitive d'un bon 1/3 environ moins nombreux que les producteurs officiellement recensés par la SOTOCO...

3. Producteurs "stables" et producteurs "flottants"

Les producteurs de coton participent-ils, en troisième lieu, à l'opération avec la même constance, la même régularité ? L'examen des séries statistiques montre a priori que non. La baisse importante du nombre des producteurs enregistrée en 1981/82 (plus de 6 000 en moins par rapport à la campagne précédente) s'explique, certes, en partie par le "choc psychologique" -pour reprendre l'expression des responsables de la SOTOCO- qu'a eu sur le paysan la hausse du coût de l'engrais -de 15 francs le kilo, la participation du paysan a été portée en 1981 à 45 francs, la subvention de l'Etat passant de 83,3 % à 50 %. Mais elle ne s'explique pas que par cela. Le facteur climatique est vraisemblablement tout aussi responsable de cette baisse -voire plus-, la campagne 1981/82 ayant été notamment marquée par d'importants

retards dans les pluies à la période de mise en place du vivrier dans un grand nombre de secteurs, en particulier dans le nord du pays, ce qui a entraîné un télescopage entre culture vivrière et culture cotonnière.

Nous nous bornerons ici à formuler une hypothèse : le facteur climatique fait qu'il y aura toujours deux catégories de producteurs de coton, une catégorie de producteurs "stables", une catégorie de producteurs "flottants". Les producteurs "stables" sont ceux qui "feront" du coton quelles que soient les conditions climatiques : il s'agit de paysans qui ont la capacité de mobiliser la force de travail qu'il faut quand il le faut, qui sont donc en mesure de faire face à la culture vivrière et à la culture cotonnière même quand il y a télescopage entre les deux cultures. Les producteurs "flottants" sont ceux qui ne feront du coton que les années où les conditions climatiques permettent un étalement dans le temps suffisant de la culture vivrière et de la culture cotonnière : il s'agit de paysans motivés par la culture du coton, mais qui n'ont pas la capacité de mobiliser cette force de travail supplémentaire qu'exige, les années où les pluies sont en retard, la mise en place simultanée de l'une et de l'autre cultures, et qui, ces années-là, ne pratiqueront que la culture vivrière. Il est évidemment difficile de chiffrer l'importance de ces producteurs "flottants" : leur effectif pourrait être de l'ordre de 10 % de l'ensemble des producteurs de coton.

4. Producteurs en culture manuelle, producteurs en culture attelée, producteurs en culture mécanisée

Les producteurs de coton produisent-ils enfin tous de la même manière ? La distinction s'impose ici d'emblée, en fonction du mode de travail de la terre adopté par le paysan, entre producteurs en culture manuelle, producteurs en culture attelée, producteurs en culture mécanisée. Comment se répartissent aujourd'hui entre ces trois catégories les différents producteurs de coton du pays ?

L'examen par secteur SOTOCO du mode de travail de la terre en culture cotonnière au cours de la campagne 1982/83 (cf. annexes, tableau 14) permet de faire les constatations suivantes :

- la culture manuelle reste très largement de règle dans 18 secteurs sur les 19 que compte le pays (une seule exception en effet : le secteur de Tchamba, où la culture cotonnière ne s'envisage plus guère sans labour au tracteur) ;
- la culture attelée n'a réussi sa percée que dans la Région des Savanes, en particulier dans la Préfecture de Tône -secteurs de Dapaong-Nord et de Dapaong-Sud, zone du projet FED-Savanes-, où 42,3 % des surfaces cultivées en coton l'ont été avec recours à la force de travail animale ; elle est embryonnaire dans la Région de la Kara (sauf sur la zone du projet FED-Kara, où elle connaît un développement spectaculaire) et dans la Région Centrale, très embryonnaire, voire souvent inexistante, dans la Région des Plateaux ;
- la culture mécanisée reste limitée à des interventions très ponctuelles, le plus souvent au hasard des retombées d'opérations locales de développement, plus rarement par recours à la SOTEXMA, qui n'intervient de façon importante en culture cotonnière que dans les secteurs de Kloto et de Tchamba.

*

* *

Aussi bien autochtone qu'allochtone, personne physique dans 99 % des cas, de sexe masculin dans 93 % des cas, homme marié dans 3 cas sur 4, chef d'exploitation dans 2 cas sur 3, planteur "stable" dans 9 cas sur 10, travaillant sa terre essentiellement en culture manuelle, tels apparaissent en définitive, à la lumière d'une information qui n'est malheureusement que fragmentaire, les grands traits du profil type du producteur de coton togolais...

III - LA PLACE DU COTON DANS L'EXPLOITATION AGRICOLE : APPROCHE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Après nous être interrogé sur les raisons pour lesquelles certains paysans pratiquent la culture du coton, d'autres ne la pratiquent pas, après avoir esquissé le profil sociologique de ceux qui la pratiquent, nous nous proposons enfin d'examiner quelle place cette culture occupe dans leur exploitation agricole. Que représente-t-elle par rapport aux autres cultures ? Que rapporte-t-elle ? Quel impact a-t-elle sur les systèmes agraires traditionnels ?

1. Culture du coton et autres cultures

Que représente, tout d'abord, la culture du coton par rapport au total des cultures pratiquées sur l'exploitation agricole ?

Pour les 15 exploitations de notre échantillon dont le levé a été effectué avec précision (cf. annexes, tableau 15), la superficie cultivée en coton varie de 7,8 % à 50 % de l'ensemble des superficies cultivées de l'exploitation agricole ; dans 3 exploitations elle est inférieure à 10 %, dans 7 inférieure à 20 %, dans 9 inférieure à 30 %, dans 6 comprise entre 30 % et 50 % ; la moyenne se situant à 21 %. Première constatation : la culture du coton occupe globalement une place plutôt modeste dans l'exploitation agricole ; elle ne semble dans aucun cas se faire au détriment de la culture vivrière, avec laquelle elle serait plutôt, en fonction des conditions de production spécifiques à chaque type d'exploitation, en rapport d'équilibre.

Seconde constatation : sans que le rapport soit systématique, c'est dans l'aire de l'igname que la culture du coton semble occuper la place la moins importante, dans l'aire du maïs la place la plus importante. L'igname, nous l'avons vu, est la

culture à même de concurrencer le plus fortement, quand les conditions de commercialisation sont favorables, le coton ; c'est le cas pour l'exploitation de notre échantillon qui enregistre la part relative de superficie cultivée en coton la plus faible (7,8 %) : située en Région Centrale, à proximité immédiate de l'axe routier Sokodé-Lomé, elle est grosse productrice d'igname. Le maïs, par contre, nous l'avons souligné également, est la culture qui, en zone climatique à double saison, s'associe le mieux comme culture de premier cycle au coton ; c'est le cas pour l'exploitation de notre échantillon qui enregistre la part relative de superficie cultivée en coton la plus élevée (50 %) : située dans la partie méridionale de la Région des Plateaux, le coton y prend purement et simplement, en seconde saison, la relève du maïs.

Troisième constatation : s'il existe, très généralement, une relation entre l'effectif démographique de l'exploitation et la superficie cultivée en vivrier (plus nombreuses sont les bouches à nourrir, plus importantes sont les surfaces mises en culture), il existe de même une relation entre cet effectif démographique et la part relative de la superficie cultivée en coton ; cette dernière relation s'explique, certes, par le facteur favorable que constitue pour la culture cotonnière la présence sur l'exploitation d'une main-d'oeuvre familiale abondante, mais aussi par le fait que culture cotonnière et culture vivrière vont de pair, que l'on ne fait pas plus de coton parce que l'on fait moins de vivrier, ni moins de coton parce que l'on fait plus de vivrier, que le niveau de production vivrière détermine en quelque sorte le niveau de production cotonnière -ce qui à la limite revient à dire que l'on ne fera beaucoup de coton que si l'on fait beaucoup de vivrier, l'une et l'autre cultures, pour ceux qui les pratiquent, faisant partie d'un tout.

Dernière constatation : ni la culture attelée, ni encore moins la culture mécanisée ne semblent avoir d'impact notoire sur la part relative de la superficie cultivée en coton de l'explo-

taison. C'est curieusement en culture manuelle que cette part apparaît la plus forte.

Les schémas de structure présentés en annexes de 7 de ces exploitations (parcellaire, structure généalogique, répartition des cultures), significatifs des principaux cas de figure existants, montrent de façon précise la place occupée par la culture du coton par rapport à chacune des autres cultures pratiquées sur l'exploitation. Ces 7 exploitations ont été choisies comme suit :

- une exploitation moba de l'aire du mil de la Région des Savanes, travaillant en culture attelée (figure 8) ;
- une exploitation lamba de l'aire du mil de la Région de la Kara, travaillant en culture manuelle (figure 9) ;
- une exploitation konkomba de l'aire du mil de la Région de la Kara, travaillant en culture manuelle (figure 10) ;
- une exploitation kotokoli de l'aire de l'igname de la Région Centrale, travaillant en culture manuelle (figure 11) ;
- une exploitation kabyè en zone d'immigration de la Région Centrale, travaillant en culture attelée (figure 12) ;
- une exploitation ana de l'aire de l'igname de la Région des Plateaux, travaillant en culture mécanisée (figure 13) ;
- une exploitation adja de l'aire du maïs de la Région des Plateaux, travaillant en culture manuelle (figure 14).

2. Le compte d'exploitation "coton"

Que rapporte, en second lieu, la culture du coton au paysan togolais ? Question fondamentale, puisque c'est pour le revenu monétaire qu'elle procure -ou qu'elle est censée procurer- que cette culture est pratiquée.

Si l'on aborde la rentabilité de l'exploitation cotonnière en termes strictement financiers (c'est-à-dire en ne prenant

en considération que les flux monétaires mis en oeuvre), il n'y a pas de doute : la culture du coton est rentable. Des 22 comptes d'exploitation "coton" que nous avons pu établir (cf. annexes, tableau 16), il ressort en effet que la culture du coton :

- dégage un produit net (produit brut - frais de production) qui est dans tous les cas positif, allant de 35,4 % du produit brut pour le cas le plus défavorable à 89,4 % pour le cas le plus favorable, la moyenne se situant à 67,2 % ;
- a un rapport à l'hectare qui varie de 16 495 francs à 113 130 francs, la moyenne se situant à 51 900 francs.

Jouent un rôle déterminant dans la rentabilité "financière" de la culture cotonnière :

- le rendement à l'hectare : de 882 kg à l'échelle de l'ensemble du pays, il varie pour notre échantillon de 530 kg à 1 947 kg, la moyenne se situant à 1 250 kg, ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale -et implique donc théoriquement une révision en baisse de près de 30 % du rapport à l'hectare ;
- les frais de production :
 - dépenses en consommations intermédiaires d'une part --moyens de production "obligatoires" (engrais, piles), amortissement et entretien de l'attelage de boeufs, amortissement, entretien et fonctionnement du tracteur, achat de petit outillage agricole-, qui représentent pour notre échantillon de 8,5 % à 29,2 % du produit brut -la moyenne se situant à 15,7 %-, et sont généralement d'autant plus importantes que le mode de travail de la terre est plus sophistiqué ;
 - dépenses en main-d'oeuvre salariée d'autre part, dont l'importance varie de 0 % à 49,2 % -la moyenne se situant à 17,1 %-, une main-d'oeuvre familiale nombreuse apparaissant ici comme un atout majeur pour la rentabilité de l'exploitation cotonnière (l'exploitation qui se situe en

tête de notre échantillon, par exemple, compte 17 personnes de 6 ans et plus : 5 adultes et 12 enfants, dont 1 seulement va à l'école).

Ne semblent par contre pas influencer sur la rentabilité :

- le facteur climatique : exploitations à faible rapport de l'échantillon et exploitations à fort rapport se partagent à peu près de la même manière entre la zone à 1 saison agricole et la zone à 2 saisons agricoles ;
- la superficie de l'exploitation cotonnière : exploitations à faible rapport de l'échantillon et exploitations à fort rapport se partagent aussi bien entre les grandes qu'entre les petites exploitations.

Si l'on inclut par contre dans le calcul de la rentabilité de l'exploitation cotonnière les flux qui échappent aux rapports strictement monétaires ou qui mettent en oeuvre des rapports qui peuvent être difficilement traduits en termes monétaires -coût de la main-d'oeuvre familiale, coût de l'entraide, coût de la nourriture de la main-d'oeuvre salariée-, le résultat est sans doute moins à l'avantage de la culture du coton. Un tel calcul, s'il était réalisable, ferait vraisemblablement apparaître, en effet, qu'en termes de coûts réels de production la culture du coton coûte cher au paysan pour ce qu'elle lui rapporte. Mais un tel calcul a-t-il un sens dans des systèmes de production où le jeu des rapports sociaux, avec tout ce que cela implique comme contraintes, comme contreparties aussi, est tout aussi important -voire plus important- que le jeu des rapports économiques ? Par ailleurs, dans le contexte d'économie de subsistance dans lequel évolue le paysan togolais, où raisonner en termes de coûts d'opportunité n'a pas davantage de signification, ne vaut-il pas mieux, quand la possibilité se présente d'accéder à une économie de surplus -et la culture du coton est cette possibilité- gagner peu en travaillant beaucoup -mais gagner quelque chose quand même-, que ne rien gagner en ne travaillant pas du tout ? Un "peu" qui représente tout de même, pour la campagne

1981/82, une injection de près de 1,1 milliard de F.CFA dans le milieu paysan, soit un revenu annuel moyen de quelque 26 500 F.CFA par producteur de coton (1).

3. Culture du coton et évolution des systèmes agraires

Quel impact la culture du coton a-t-elle enfin sur le système agraire des sociétés qui l'ont adoptée ? De quelle manière, en d'autres termes, le coton est-il inséré par le paysan dans les cultures pratiquées habituellement ? Se substitue-t-il notamment à l'une de ces cultures ? C'est ce que nous nous proposons d'examiner à travers une approche comparative des systèmes traditionnel et actuel de rotation des cultures au niveau des trois grandes aires culturelles du pays.

a) Rotation traditionnelle et rotation actuelle des cultures dans l'aire du mil

Le mil (sous la forme aussi bien du petit mil que du gros mil, ou sorgho) est certes la culture dominante des 9 ethnies principales de l'aire qui porte son nom. La présence à ses côtés de nombreuses autres cultures, céréales comme le fonio et le maïs, légumineuses comme le haricot, le voandzou et l'arachide, tubercules comme l'ignâme et le manioc, détermine en fait, en fonction de la place faite dans chaque ethnie à chacune de ces cultures, une gamme très étendue de types possibles de rotations culturelles.

- (1) Les éléments de calcul de ce revenu sont les suivants :
- production 1981/82 de coton-graines : 20.604 tonnes ;
 - valeur de la production de coton-graines : 1 328 960 000 F. CFA ;
 - charges relatives aux consommations intermédiaires : 254 997 000 F. CFA (engrais : 222 570 000 F. CFA ; piles : 9 136 000 F. CFA ; petit matériel : 23 291 000 F. CFA) ;
 - valeur ajoutée : 1 073 963 000 F. CFA ;
 - nombre de producteurs de coton 1981/82 : 40 580 ;
 - revenu moyen par producteur : 26 465 F. CFA.

Cf. Evaluation économique de l'activité coton au Togo, Ministère des Relations Extérieures-Coopération et Développement, 1983, étude dirigée par J.M. FUNEL.

Gamme que rend encore plus complexe la variable démographique, l'homme ne réagissant pas de la même façon à l'espace suivant que la terre est ou n'est pas un facteur limitant.

Une caractéristique majeure commune à l'ensemble des types de rotation existant dans l'aire du mil : la tendance à une quasi-monoculture céréalière, que ni l'igname, placé là où il est cultivé en tête de rotation, ni le haricot, systématiquement associé à toutes les céréales sauf le fonio, ni l'arachide, ni le voandzou n'atténuent réellement. Monoculture céréalière dont les effets néfastes restent réduits là où le facteur "terre" n'est pas limitant, puisque des jachères rapprochées y permettent une régénération fréquente des sols ; mais dont les conséquences risquent d'être catastrophiques en situation de forte pression démographique, comme c'est le cas actuellement en pays moba (secteur de Dapaong-Nord), par exemple, où petit mil et sorgho associés au haricot, voire maïs, peuvent se succéder jusqu'à 6 ans de suite sur la même parcelle, avant de laisser la place à l'arachide ou au voandzou, puis, après au moins deux ans encore de culture céréalière, à la jachère.

C'est précisément cette quasi-monoculture céréalière que l'introduction de la culture du coton contribue à briser dans l'aire du mil. En zone de faible pression démographique, le coton est volontiers inséré à mi-parcours de la rotation traditionnelle ou, quand il est mis en tête de rotation (sur une terre reposée, le paysan peut espérer un rendement plus élevé), repris après un cycle céréalière généralement de deux ans -et avant un nouveau cycle céréalière-, ce qui allonge, certes, légèrement la durée de culture de la même parcelle, mais permet en quelque sorte de "relancer" en cours de rotation la culture céréalière dans des conditions agronomiques sensiblement plus satisfaisantes qu'autrefois. En zone de forte pression démographique, en pays moba par exemple, il est rare aujourd'hui, là où la culture du coton est pratiquée, que des céréales se succèdent encore plus de deux années de suite sur la même parcelle. Un nouveau type de rotation

qui ne semble par ailleurs porter préjudice à aucune des cultures pratiquées traditionnellement, dont les effets seraient donc a priori plutôt bénéfiques à l'agriculture traditionnelle de l'aire du mil, sans qu'il soit toutefois possible de préjuger de ses retombées à long terme.

b) Rotation traditionnelle et rotation actuelle des cultures dans l'aire de l'igname

Une règle ici en rotation traditionnelle : l'igname, culture exigeante quant à la qualité des sols, est toujours placée en tête de cycle, seule ou associée au haricot, au voandzou ou au petit mil. Lui succèdent généralement deux, voire trois années de culture céréalière (sorgho, petit mil, maïs, fonio), en association le plus souvent, en alternance plus rarement, avec le haricot et l'arachide, la parcelle retournant à la jachère dès la quatrième ou la cinquième année -le facteur "terre" n'étant nulle part limitant.

Dans la rotation actuelle, pas de modification en ce qui concerne l'igname, qui reste en tête de cycle. Le coton n'entre qu'ultérieurement en scène : la deuxième année en zone climatique à deux saisons agricoles, la troisième année, voire même la quatrième année seulement en zone climatique à une saison agricole.

En zone climatique à deux saisons agricoles, l'insertion du coton dans le nouveau type de rotation se fait selon un schéma simple : à l'igname succède la seconde année, en première saison, le maïs, et c'est en cohabitation avec le maïs qu'est mis en place, comme culture de seconde saison, le coton ; combinaison maïs-coton qui peut ensuite se répéter plusieurs années de suite. Avantages du système : il évite une trop grande répétition de la culture céréalière ; il constitue surtout la formule idéale d'association du coton à une autre culture, formule qui fait la fortune du coton dans l'aire du maïs. Inconvénients du système : chez les deux ethnies qui le pratiquent, le coton se substitue

cette fois-ci franchement à deux autres cultures, le sorgho chez les Ana (secteurs d'Atakpamé et de l'Est-Mono), le fonio chez les Akposso ; en espaçant démesurément les jachères, voire en les supprimant, il compromet par ailleurs dangereusement la perpétuation chez ces deux mêmes ethnies d'un type fort élaboré de régénération des sols, fondé sur la mise en place en queue de la rotation traditionnelle d'une jachère cultivée en pois d'angole.

En zone climatique à une saison agricole, le coton remplit en gros la même fonction qu'en zone de faible pression démographique de l'aire du mil : il introduit une rupture dans la culture céréalière qui prend la relève de l'igname et, ce faisant, permet à la fois de "relancer" celle-ci, par l'engrais qu'il apporte, dans des conditions agronomiques meilleures et de retarder la mise en jachère de la parcelle, sans préjudice apparemment pour les cultures supplémentaires qu'elle a à porter ; sans se substituer non plus à une quelconque autre culture.

c) Rotation traditionnelle et rotation actuelle des cultures dans l'aire du maïs

Culture dominante des peuples de la partie méridionale de la Région des Plateaux -Ewé, Ouatchi, Adja, Ehoué-, le maïs n'y est cependant traditionnellement placé en tête de rotation que dans les zones forestières et montagneuses : en savane, c'est toujours largement l'igname qui ouvre le cycle, quelquefois le haricot ou l'arachide. C'est en général en deuxième année qu'il fait son apparition : en première saison, seul ou associé au pois d'angole (en pays ouatchi), en seconde saison, répété ou suivi par le haricot ou l'arachide. Combinaisons volontiers renouvelées la troisième année -la même parcelle pouvant donc en deux ans être emblavée quatre fois en maïs-, avant que la relève soit prise par le manioc -quelquefois associé dès la troisième année au maïs-, culture de fin de rotation.

L'introduction du coton a, ici, développé un système de rotation -si l'on peut toutefois encore parler de rotation- qui se

réduit à une alternance, dans l'espace d'abord, dans le temps ensuite, pendant une durée plus ou moins longue, de deux cultures, le maïs et le coton, sur fond très souvent d'une troisième culture, le palmier à huile. Si le haricot et l'arachide apparaissent quelquefois encore en tête de cycle comme culture de première saison, le coton est à présent uniformément la culture de seconde saison, la combinaison ne se faisant plus dès la seconde année qu'avec le maïs. Seul frein à la répétition à l'infini de la combinaison : le palmier à huile, que le paysan introduit sur la parcelle quelquefois dès la première année, plus généralement la deuxième ou la troisième année, et dont la présence limite à quatre ans environ la culture de la même parcelle en maïs et en coton, qui, passé ce terme, ne trouvent plus suffisamment de lumière sous la palmeraie grandissante. Formule qui connaît aujourd'hui un très grand succès dans la partie méridionale de la Région des Plateaux et qui explique l'incontestable réussite, nous l'avons déjà souligné, de la culture cotonnière dans cette partie du pays. Formule qui substitue, certes, le coton au haricot, à l'arachide, au manioc -que l'on retrouve en fait sur d'autres champs, intégrés à d'autres systèmes de rotation-, accessoirement même au maïs, répété moins souvent qu'autrefois, mais qui permet en quelque sorte au paysan, dans des conditions de rentabilité fort satisfaisantes, de faire d'une pierre trois coups, les opérations d'entretien et de fumure de la même parcelle profitant à trois cultures à la fois.

*

* *

L'examen auquel nous venons de procéder, à l'échelle des trois grandes aires culturelles du pays, de l'impact de l'introduction du coton sur les systèmes agraires traditionnels ne rend malheureusement que très imparfaitement compte de l'extraordinaire diversité des réponses apportées par le paysan à la sollicitation de cette nouvelle culture. Une chose semble cependant certaine : si le coton s'est quelquefois substitué à d'autres cultures,

celles-ci n'en ont pas été fondamentalement affectées dans leur niveau de production, soit qu'elles ont été reprises dans d'autres systèmes de rotation, soit qu'elles ont acquis, grâce à l'apport d'engrais de la culture cotonnière, une productivité meilleure.

*

* *

C'est sous le signe d'une incontestable prudence et d'une parfaite rationalité que le paysan togolais intègre en définitive la culture du coton dans son système de production traditionnel. Pas de déséquilibre entre culture cotonnière et culture vivrière, la première ne se faisant jamais au détriment de la seconde, mais en restant étroitement dépendante. Un compte d'exploitation "coton" positif, dégageant un produit financier net, certes, modeste, mais qui correspond vraisemblablement au produit optimum que le paysan peut espérer retirer, dans les conditions punctuelles de production qui sont les siennes, des différentes cultures entre lesquelles il a le choix. Une insertion enfin sans bouleversement du coton dans le système agraire traditionnel, qui est très généralement profitable à la fois à la culture nouvelle et aux cultures anciennes.

CONCLUSION

En novembre 1981, la population rurale totale des 4 régions économiques auxquelles s'étend l'action de la SOTOCO s'élève à 1 418 281 personnes (résultats provisoires du recensement national). Compte tenu de l'existence, d'une part, de contraintes de relief, qui rendent la culture du coton difficile, voire impossible, en certains endroits du pays, d'autre part, dans l'une de ces régions, d'une zone à vocation plus spécifiquement caféière et cacaoyère, sous contrôle d'une autre société d'intervention, la population susceptible de pratiquer la culture du coton serait, après un calcul fondé sur une estimation très grossière de la vocation cotonnière de chaque circonscription administrative, de 1 114 821 personnes (cf. annexes, tableau 17). Effectif qui se ventilerait, sur la base des données de l'enquête agricole 1972-1974 (1), entre 143 744 exploitations. Combien de ces exploitations font-elles effectivement du coton ? Si nous admettons, comme le montre notre enquête, que sur les 40 580 producteurs de coton, au sens où l'entend la SOTOCO, que compte le pays lors de la campagne 1981-1982 les 2/3 seulement sont des chefs d'exploitation -l'autre 1/3 étant constitué de dépendants-, il y aurait au total 27 053 exploitations cotonnières ; soit 18,8 % de l'ensemble des exploitations agricoles de la zone contrôlée par la SOTOCO (le taux de participation le plus élevé étant atteint dans le Haho, avec 37,1 %), ce qui est peu... Ce taux est-il susceptible d'amélioration ?

La culture du coton, nous l'avons démontré, est une culture rentable. L'attrait du revenu monétaire qu'elle permet de réaliser devrait donc théoriquement constituer une motivation suffisamment puissante pour mobiliser en sa faveur un nombre élevé de paysans. Une motivation nécessaire, mais en l'occurrence non

(1) Enquête agricole Togo, campagnes 1972/73 et 1973/74, p. 58.

suffisante. Pour comprendre ce qui se passe dans la réalité, il ne faut en fait jamais perdre de vue cette donnée fondamentale que le coton est une culture en plus. Une culture que le paysan intègre dans son système de production en supplément des cultures qu'il pratique déjà, qui ne doivent en aucun cas en être affectées, dans la seule mesure où à la fois le temps et la force de travail dont il dispose lui en laissent la possibilité. Temps et force de travail, nous l'avons vu, dont la maîtrise ne se pose pas partout et pour chacun dans les mêmes termes, et qui sont précisément -et le seront toujours- des facteurs discriminants importants de la culture cotonnière.

La SOTOCO n'a sans doute pas encore rallié à elle tous les producteurs potentiels de coton. Il n'est cependant pas évident que les recrutements qu'elle opérera à l'avenir connaîtront une progression spectaculaire. Ne fait pas, en effet, du coton qui veut, mais en fait qui peut.

ANNEXES

TABLEAUX

Tableau 1.

Production de coton commercialisée par le Togo de 1905 à 1982/83

a) Epoque allemande (Sources : R. CORNEVIN, Histoire du Togo, p. 159, Exportations de coton par le wharf de Lomé).

Année \ Tonnes	Coton - fibre *	Equivalent coton - graines sur base rendement fibre de 30 % **	Observations
1905	122	407	Plusieurs variétés sont essayées à partir de 1900, parmi lesquelles le "Togo-Sea-Island", G. Barbadense, originaire des Antilles.
1906	161	537	
1907	278	927	
1908	418	1 393	
1909	511	1 703	
1910	470	1 567	
1911	517	1 723	
1912	549	1 830	
1913	502	1 673	
1914	?	?	

* appelé coton brut dans le tableau de R. CORNEVIN : il s'agit de toute évidence de coton-fibre.

** estimation IRCT-Togo, information orale.

b) Epoque française (Sources : - R. CORNEVIN, Histoire du Togo, p. 259, jusqu'en 1937, Exportations de coton par le whard de Lomé ;

- Annuaire rétrospectif du commerce spécial du Togo, p. 1, de 1938 à 1960, Exportations.

- l'entre-deux-guerres

Tonnes Année	Coton - fibre	Equivalent coton - graines sur base rendement fibre de 30%*	Observations	
1915	255	850	Le "Togo-Sea-Island" reste la variété dominante	
1916	336	1 120		
1917	448	1 493		
1918	257	857		
1919	1 006	3 353		
1920	958	3 193		
1921	791	2 637		
1922	679	2 263		
1923	766	2 553		
1924	997	3 323		
1925	1 602	5 340		
1926	1 231	4 103		
1927	1 661	5 537		
1928	1 536	5 120		
<u>1929</u>	<u>2 045</u>	<u>6 817</u>		Niveau de production record de l'entre-deux- guerres
1930	1 909	6 363		
1931	1 410	4 700		
1932	1 283	4 277		
1933	1 037	3 457		
1934	1 135	3 783		
1935	1 538	5 127		
1936	1 516	5 053		
1937	1 633	5 443		
1938	1 837	6 123		
1939	1 597	5 323		

* estimation IRCT-Togo, information orale.

- de la 2ème Guerre à l'Indépendance

Tonnes Année	Coton - fibre	Equivalent coton - graines sur base rendement fibre de -30% jusqu'en 1952 * -38% à partir de 1953*	Observations
1940	174	580	
1941	2 069	6 897	
1942	1 979	6 597	
1943	?	?	
1944	1 713	5 710	
1945	2 536	8 453	
1946	1 165	3 883	
1947	2 059	6 863	
1948	1 924	6 413	
1949	1 283	4 277	
1950	498	1 660	
1951	2 188	7 293	
1952	1 927	6 423	
1953	1 442	3 795	
1954	1 079	2 839	
1955	1 700	4 474	
1956	1 195	3 145	
1957	2 024	5 326	
1958	1 748	4 600	
1959	1 917	5 045	
1960	3 178	8 363	

Création de la station
IRCT-Togo à Kolokopé,
près d'Anié. Le Togo-
Sea-Island est appelé
"Anié".

Le "Mono", autre
G. Barbadiense,
d'origine nigériane,
remplace l'Anié.

* estimation IRCT-Togo, information orale.

- c) Epoque post-indépendance (Sources : - Annuaire rétrospectif du commerce spécial du Togo, p. 1, jusqu'en 1964, Exportations ;
- OPAT, Production commercialisée de coton-graines à partir campagne 1964/65.

Année	Tonnes Coton- fibre	Equivalent coton-graines sur base rendement fibre de 38 %* jusqu'en 1964, puis production de coton-graines			Observations
		G. Barbadiense	G. Hirsutum	Total	
1961	2 433	6 403		6 403	
1962	1 911	5 029		5 029	
1963	2 751	7 239		7 239	
1964	1 311	3 450		3 450	
1964/65		6 223	121	6 344	Création OPAT. Introduction variété "Allen", G. Hirsutum
1965/66		7 893	194	8 087	
1966/67		9 262	190	9 452	
1967/68		9 897	644	10 541	
1968/69		3 977	1 293	5 270	
1969/70		2 681	2 322	5 003	
1970/71		1 646	3 812	5 558	
1971/72		1 237	5 824	7 061	
1972/73		1 387	4 479	5 866	
1973/74		1 691	6 919	8 610	
1974/75		1 191	9 545	10 736	1974 : création SOTOCCO
1975/76		900	8 841	9 741	Le "BOU", G. Hirsutum,
1976/77		753	6 272	7 025	remplace l'Allen
1977/78		331	4 135	4 516	Démarrage programme
1978/79		851	11 822	12 673	SOTOCCO I
1979/80		343	19 871	20 214	
1980/81		101	22 000	22 101	
1981/82		71	21 071	21 142	
1982/83		-	27 024	27 024	1983 : démarrage SOTOCCO II

* estimation IRCT-Togo, information orale.

Tableau 2.

Evolution du nombre des planteurs de coton en milieu paysan SOTOCO

Région économique et secteur SOTOCO	1976-77	1977-78	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83
SAVANES	<u>3 064</u>	<u>2 938</u>	<u>3 978</u>	<u>14 051</u>	<u>13 775</u>	<u>10 938</u>	<u>13 609</u>
1. Dapaong-Nord)					5 192	3 631	3 934
2. Dapaong-Sud (2 066	2 049	2 776	11 980	5 537	3 138	4 125
Projet FED-Savanes						1 988	2 555
3. Ori	998	889	1 202	2 071	3 046	2 181	2 995
KARA	<u>4 390</u>	<u>2 023</u>	<u>4 965</u>	<u>9 768</u>	<u>10 659</u>	<u>9 636</u>	<u>9 918</u>
4. Kéran-Doufelgou (y compris projet FED-Kara)	674	425	943	3 008	3 130	3 132	2 532
5. Binah-Kozah	845	635	886	1 312	1 420	1 096	882
6. Guérin-Kouka)					2 927	2 617	3 348
7. Kabou (2 871	963	3 136	5 448	1 663	1 227	1 777
8. Bassar (1 519	1 064	1 379
CENTRALE	<u>1 461</u>	<u>738</u>	<u>2 926</u>	<u>3 694</u>	<u>4 312</u>	<u>3 347</u>	<u>4 258</u>
9. Tchamba	202	282	545	859	786	379	316
10. Tchaoudjo	433	131	565	641	1 043	735	712
11. Sotouboua)					1 852	1 557	2 199
12. Blitta (826	325	1 816	2 194	631	676	1 031
PLATEAUX	<u>8 311</u>	<u>7 521</u>	<u>14 165</u>	<u>13 800</u>	<u>17 959</u>	<u>16 659</u>	<u>18 500</u>
13. Akposso	1 252	1 560	1 509	1 591	2 032	1 916	2 189
14. Est-Mono)					2 970	2 661	1 935
15. Atakpamé (1 236	1 372	5 193	3 105	1 252	1 634	1 654
16. Kloto	878	501	994	1 044	1 632	1 500	1 640
17. Haho-Centre)	4 222	1 674	2 551	3 157	3 513	2 721	3 522
18. Haho-Est (1 255	2 143	2 429	2 850	1 713	2 764
19. Tohoun	723	1 159	1 775	2 474	3 710	4 514	4 796
TOTAL	<u>17 226</u>	<u>13 220</u>	<u>26 034</u>	<u>41 313</u>	<u>46 705</u>	<u>40 580</u>	<u>46 285</u>

Tableau 3.

Evolution des superficies plantées en coton en milieu paysan SOTOCO (en ha)

Région économique et secteur SOTOCO	1976-77	1977-78	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83
SAVANES	<u>1 510</u>	<u>1 558</u>	<u>2 551</u>	<u>5 003</u>	<u>6 814</u>	<u>4 136</u>	<u>5 673</u>
1. Dapaong-Nord ()					2 224	1 094	1 493
2. Dapaong-Sud ()	831	916	1 650	3 505	2 588	1 136	1 696
Projet FED-Savanes						656	843
3. Oti	679	642	901	1 498	2 002	1 250	1 641
KARA	<u>2 423</u>	<u>940</u>	<u>3 083</u>	<u>5 829</u>	<u>6 308</u>	<u>5 719</u>	<u>5 493</u>
4. Kéran-Doufelgou (y compris projet FED-Kara)	240	120	434	1 053	1 495	1 175	1 266
5. Binah-Kozah	278	199	370	555	533	482	393
6. Guérin-Kouka ()					2 028	2 075	2 043
7. Kabou ()	1 905	621	2 279	4 221	1 350	1 180	1 100
8. Bassar ()					902	807	691
CENTRALE	<u>686</u>	<u>503</u>	<u>1 563</u>	<u>2 520</u>	<u>2 093</u>	<u>1 626</u>	<u>1 946</u>
9. Tchamba	207	305	722	1 287	508	215	220
10. Tchaoudjo	209	62	261	281	274	251	272
11. Sotouboua ()					981	800	1 018
12. Blitta ()	270	136	580	952	330	360	436
PLATEAUX	<u>3 732</u>	<u>3 596</u>	<u>8 775</u>	<u>13 095</u>	<u>14 050</u>	<u>11 879</u>	<u>12 933</u>
13. Akposso	683	511	1 069	1 440	1 660	1 278	1 407
14. Est-Mono ()					2 538	1 338	558
15. Atakpamé ()	669	905	1 961	2 967	1 222	1 055	1 120
16. Kloto	451	211	636	1 107	1 155	1 232	1 236
17. Haho-Centre ()	1 616	1 073	2 513	2 777	2 809	2 569	3 108
18. Haho-Est ()		421	1 249	2 622	1 406	1 373	2 180
19. Tohoun	313	475	1 347	2 182	3 260	3 034	3 324
TOTAL	<u>8 351</u>	<u>6 597</u>	<u>15 972</u>	<u>26 447</u>	<u>29 265</u>	<u>23 360</u>	<u>26 045</u>

Tableau 4.

Evolution de la production de coton-graines en milieu paysan SOTOCO
(en tonnes)

Région économique et secteur SOTOCO	1976-77	1977-78	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82
SAVANES	<u>888</u>	<u>718</u>	<u>1 997</u>	<u>3 567</u>	<u>3 857</u>	<u>2 639</u>
1. Dapaong-Nord)					1 160	829
2. Dapaong-Sud ()	511	416	1 323	2 442	1 371	720
Projet FED-Savanes						253
3. Oti	377	302	674	1 125	1 326	837
KARA	<u>1 525</u>	<u>591</u>	<u>2 747</u>	<u>4 080</u>	<u>5 112</u>	<u>4 399</u>
4. Kéran-Doufelgou (y compris projet FED-Kara)	78	85	350	761	1 266	963
5. Binah-Kozah	104	106	325	300	321	318
6. Guérin-Kouka)					1 633	1 556
7. Kabou ()	1 343	400	2 072	3 019	1 156	949
8. Bassar ()					736	613
CENTRALE	<u>455</u>	<u>407</u>	<u>1 398</u>	<u>2 130</u>	<u>2 228</u>	<u>1 424</u>
9. Tchamba	181	250	678	1 001	485	140
10. Tchaoudjo	57	21	96	155	214	190
11. Sotouboua)					1 164	808
12. Blitta ()	217	136	624	974	365	286
PLATEAUX	<u>3 130</u>	<u>2 358</u>	<u>7 156</u>	<u>9 884</u>	<u>12 376</u>	<u>12 142</u>
13. Akposso	611	337	1 430	1 424	1 641	1 230
14. Est-Mono ()					2 367	831
15. Atakpamé ()	714	684	2 657	2 339	1 113	1 117
16. Kloto	433	214	632	1 123	1 260	1 232
17. Haho-Centre ()	1 199	638	1 646	2 278	2 020	2 855
18. Haho-Est ()		198	374	1 015	1 127	1 743
19. Tohoun	173	287	417	1 705	2 848	3 134
TOTAL	<u>5 998</u>	<u>4 074</u>	<u>13 298</u>	<u>19 661</u>	<u>23 573</u>	<u>20 604</u>

Tableau 5.

Nombre de planteurs de coton (campagne 1981-1982) et population rurale totale
(recensement de novembre 1981)

Région économique et préfecture	Secteur SOTOCO ou sous-secteur SOTOCO n° correspondant à la Préfecture		Planteurs de coton (1)	Population rurale (2)	Rapport (1)/(2) en %
R. SAVANES			<u>10 938</u>	<u>298 340</u>	<u>3,7</u>
Tône	1. Dapaong-Nord	Tous sous-secteurs + projet FED-Savanes }	8 757	233 567	3,8
Oti	2. Dapaong-Sud		2 181	64 773	3,4
	3. Oti		<u>9 734</u>	<u>342 631</u>	<u>2,8</u>
R. KARA					
Kéran	4. Kéran-Doufelgou	Tamberma/Kandé/ Ataloté /Hélota	1 934	38 566	5,0
Doufelgou	4. Kéran-Doufelgou	Niamtougou/Masté/ Projet FED-Kara	1 198	45 231	2,7
Binah	5. Binah-Kozah	Pagouda-Nord/ Pagouda-Centre	693	45 804	1,5
Kozah	5. Binah-Kozah	Kozah	403	91 784	0,4
	6. Guérin-Kouka	Tous sous-secteurs)	5 408	100 918	5,4
Bassar	7. Kabou	" (
	8. Bassar	")			
Assoli	10. Tchaoudjo	Bafilo	98	20 328	0,5
R. CENTRALE			<u>3 249</u>	<u>201 534</u>	<u>1,6</u>
Tchamba	9. Tchamba	Tous sous-secteurs	379	31 995	1,2
Tchaoudjo	10. Tchaoudjo	Tous sous-secteurs sauf Bafilo	637	47 545	1,3
Sotouboua	11. Sotouboua	Tous sous-secteurs)	2 233	121 994	1,8
	12. Blitta	")			
R. PLATEAUX			<u>16 659</u>	<u>575 776</u>	<u>2,9</u>
Amou	13. Akposso	Tous sous-secteurs sauf Wadagni	1 637	74 808	2,2
Wawa	13. Akposso	Wadagni	279	100 858	0,3
Ogou	14. Est-Mono	Tous sous-secteurs)	5 077	140 761	3,6
	15. Atakpamé	" (
	19. Tohoua	Ountivou)			
Kloto	16. Kloto	Tous sous-secteurs	1 500	158 450	1,0
Haho	17. Haho-Centre	Tous sous-secteurs)	8 166	100 899	8,1
	18. Haho-Est	" (
	19. Tohoua	Tous sous-secteurs sauf Ountivou)			
TOTAL			<u>40 580</u>	<u>1 418 281</u>	<u>2,9</u>

Tableau 6.

Superficie plantée en coton et superficie disponible - Campagne 1981-1982

Région économique et préfecture	Secteur SOTOCO ou sous-secteur SOTOCO n° correspondant à la Préfecture		Superficie coton (ha) (1)	Superficie dispo. (ha) (2)	Rapport (1)/(2) en %
R. SAVANES			<u>4 136</u>	<u>592 000</u>	<u>0,7</u>
Tône	1. Dapaong-Nord	Tous sous-secteurs + { projet FED-Savanes }	2 886	401 600	0,7
Oti	2. Dapaong-Sud				
	3. Oti		1 250	190 400	0,7
R. KARA			<u>5 775</u>	<u>1 086 700</u>	<u>0,5</u>
Kéran	4. Kéran-Doufelgou	Tamberma/Kandé/ Ataloté /Hélota	696	53 200	1,3
Doufelgou	4. Kéran-Doufelgou	Niamtougou/Masté/ Projet FED-Kara	479	112 000	0,4
Binah	5. Binah-Kozah	Pagouda-Nord/ Pagouda-Centre	327	46 500	0,7
Kozah	5. Binah-Kozah	Kozah	155	169 200	0,1
Bassar	6. Guérin-Kouka	Tous sous-secteurs)	4 062	612 000	0,7
	7. Kabou	" (
	8. Bassar	")			
Assoli	10. Tchaoudjo	Bafilo	56	93 800	0,1
R. CENTRALE			<u>1 570</u>	<u>1 124 500</u>	<u>0,1</u>
Tchamba	9. Tchamba	Tous sous-secteurs	215	284 100	0,1
Tchaoudjo	10. Tchaoudjo	Tous sous-secteurs sauf Bafilo	195	244 600	0,1
Sotouboua	11. Sotouboua	Tous sous-secteurs {	1 160	595 800	0,2
	12. Blitta	" }			
R. PLATEAUX			<u>11 879</u>	<u>1 649 000</u>	<u>0,7</u>
Amou	13. Akposso	Tous sous-secteurs sauf Wadagni	1 112	200 300	0,6
Wawa	13. Akposso	Wadagni	166	247 100	0,1
Ogou	14. Est-Mono	Tous sous-secteurs (2 895	608 300	0,5
	15. Atakpamé	")			
	19. Tohoun	Ountivou (
Kloto	16. Kloto	Tous sous-secteurs	1 232	277 700	0,4
Haho	17. Haho-Centre	Tous sous-secteurs (6 474	315 600	2,1
	18. Haho-Est	")			
	19. Tohoun	Tous sous-secteurs sauf Ountivou)			
TOTAL			<u>23 360</u>	<u>3 452 200</u>	<u>0,7</u>

Tableau 7.

Résultats de la campagne 1981-82 en milieu paysan SOTOCC

Région économique et secteur SOTOCC	Nombre de planteurs	Surfaces plantées (ha)	Superficie moyenne par plant. (ha)	Production (tonnes)	Production moyenne par plant. (kg)	Rendement à l'hectare (kg)
R. SAVANES	<u>10 938</u>	<u>4 136</u>	<u>0,38</u>	<u>2 639</u>	<u>241</u>	<u>638</u>
1. Dapaong-Nord	3 631	1 094	0,30	829	228	758
2. Dapaong-Sud	3 138	1 136	0,36	720	229	634
Projet FED-Savanes	1 988	656	0,33	253	127	386
3. Oti	2 181	1 250	0,57	837	384	670
R. KARA	<u>9 636</u>	<u>5 719</u>	<u>0,59</u>	<u>4 399</u>	<u>457</u>	<u>769</u>
4. Kéran-Doufelgou (y compris projet FED-Kara)	3 132	1 175	0,38	963	307	820
5. Binah-Kozah	1 096	482	0,44	318	290	660
6. Guérin-Kouka	2 617	2 075	0,79	1 556	595	750
7. Kabou	1 227	1 180	0,96	949	773	804
8. Bassar	1 064	807	0,76	613	576	60
R. CENTRALE	<u>3 347</u>	<u>1 626</u>	<u>0,49</u>	<u>1 424</u>	<u>425</u>	<u>876</u>
9. Tchamba	379	215	0,57	140	369	651
10. Tchaoudjo	735	251	0,34	190	285	757
11. Sotouboua	1 557	800	0,51	808	519	1 010
12. Blitta	676	360	0,53	286	423	794
R. PLATEAUX	<u>16 659</u>	<u>11 879</u>	<u>0,71</u>	<u>12 142</u>	<u>729</u>	<u>1 022</u>
13. Akposso	1 916	1 278	0,67	1 230	642	962
14. Est-Mono	2 661	1 338	0,50	831	312	621
15. Atakpamé	1 634	1 055	0,65	1 117	684	1 059
16. Kloto	1 500	1 232	0,82	1 232	821	1 000
17. Haho-Centre	2 721	2 569	0,94	2 855	1 049	1 111
18. Haho-Est	1 713	1 373	0,80	1 743	1 012	1 269
19. Tohoun	4 514	3 034	0,67	3 134	694	1 033
TOTAL	<u>40 580</u>	<u>23 360</u>	<u>0,58</u>	<u>20 604</u>	<u>508</u>	<u>882</u>

Tableau 8.
Densités rurales nettes en novembre 1981
(rapport population rurale/espace disponible)

N.B. - Espace disponible = espace total - réserves et forêts classées

Région et Préfecture	Espace disponible (en km ²)	Population rurale	Densité au km ²
R. MARITIME	<u>6 245</u>	<u>604 939</u>	<u>97</u>
Golfe	345	71 633	208
Lacs	712	122 890	173
Vo	750	139 222	186
Yoto	1 100	91 770	83
Zio	3 338	179 424	54
R. PLATEAUX	<u>16 490</u>	<u>575 776</u>	<u>35</u>
Haho	3 156	100 899	32
Ogou	6 083	140 761	23
Amou	2 003	74 808	37
Wawa	2 471	100 858	41
Kloto	2 777	158 450	57
R. CENTRALE	<u>11 245</u>	<u>201 534</u>	<u>18</u>
Sotouboua	5 958	121 994	20
Tchaoudjo	2 446	47 545	19
Tchamba	2 841	31 995	11
R. KARA	<u>10 867</u>	<u>342 631</u>	<u>32</u>
Assoli	938	20 328	22
Bassar	6 120	100 918	16
Kozah	1 692	91 784	54
Binah	465	45 804	98
Doufelgou	1 120	45 321	40
Kéran	532	38 566	72
R. SAVANES	<u>5 920</u>	<u>298 340</u>	<u>50</u>
Oti	1 904	64 773	34
Tône	4 016	233 567	58
TOTAL TOGO	<u>50 767</u>	<u>2 023 220</u>	<u>40</u>

Source : Résultats provisoires du recensement national de 1981

Tableau 9.
La force de travail sur l'exploitation cotonnière

N° d'ordre	Campagne 1982-83 (en cours)						Campagne 1981-82		
	Ethnie du CE	Superficie en coton (en ha)	Age du CE	Nombre d'épouses	Main-d'oeuvre famil. Effectifs de l'exploit. Nbre pers. par type d'exploit.		Superficie en coton (en ha)	Main-d'oeuvre salariée	En-traide
En culture manuelle									
1	Moba	0,25	45	1	7		0,50	-	x
2	Gourma	"	25	2	6	6,7	0,50	-	x
3	Losso	"	30	3	7		-	-	-
4	Ewé	0,50	55	1	7		0,75	x	-
5	Tchamba	"	60	1	8		-	-	-
6	Bassar	"	35	2	10	11,4	0,50	x	-
7	Kabyè	"	45	3	16		0,25	x	-
8	Losso	"	50	3	16		0,50	-	-
9	Bassar	0,70	27	1	12		1,00	x	x
10	Tamberma	"	45	2	17		0,25	x	-
11	Konkomba	0,75	32	1	3		0,50	x	x
12	Kabyè	"	35	4	17	12,3	-	-	-
13	Adja-Nago	0,80	27	2	9		0,75	x	-
14	Ewé	0,90	28	1	7		0,50	-	-
15	Kotokoli	0,95	37	4	16		0,50	-	-
16	Adja	1,00	42	2	9		1,25	-	-
17	Kabyè	"	40	4	20		1,25	-	-
18	Ana	1,50	50	2	10		1,25	x	-
19	Ehoué	2,00	55	6	10		2,00	x	-
20	Ewé	2,50	45	3	13		3,00	x	-
21	Lamba	3,45	37	2	19	16,9	1,50	-	x
22	Akposso	4,00	45	1	7		4,00	x	-
23	Adja	5,70	45	4	22		3,50	x	-
24	Konkomba	7,20	60	4	37		2,00	-	-
En culture attelée									
25	Ngam-Ngam	0,70	60	1	9		1,50	x	-
26	Moba	1,00	48	1	37	35,3	1,00	x	x
27	Kabyè	2,90	55	3	18		1,50	x	-
28	Moba	4,25	45	2	77		2,75	-	x
En culture mécanisée									
29	Ana	2,50	37	3	9		5,00	x	-
30	Kabyè	11,00	50	4	21	15,0	8,00	x	-

Tableau 10.

Profil du producteur "SOTOCO" pris globalement
(échantillon de 2 625 producteurs)

Secteur SOTOCO	Sous-secteur	Zone	Producteurs "SOTOCO"						Appartenance ethnique dominante
			Pers. morales	Personnes physiques					
				Hommes		Femmes			
Mar.	Cél.	Mar.	Cél.						
R. SAVANES									
-Dapaong-Nord	Dapaong-Centre	Kpadjenta	5	255	15	1		Autochtone	
-Dapaong-Sud	Pana	Tabiéilé	2	82	32	2		"	
- "	Naki-Est	Kankangou		165	34	3		"	
-Oti	Mango-Centre	Magnan	1	65	11			"	
- "	Gando	Wogou	1	53	28	1		"	
R. KARA									
-Kéran-Doufelgou	Tamberma	Nadoba	1	29	11			Autochtone	
- "	Kanté	Adjaïté	2	48	27	18		"	
- "	Niamtougou	Baga-Ténéga	4	23	54	2		"	
-Binah-Kozah	Kpagouda-Centre	Lama-Téssi		39	11			"	
- "	Kozah	Bébéda		57	11	1		"	
-Guérin-Kouka	Kidjaboun	Kidjaboun	1	47	38			"	
- "	Katchamba	Katchamba		46	31	2	1	"	
-Kabou	Manga	Dabouti	1	38	18			Allochtone	
-Bassar	Dimori	Dimori		61	12			Autochtone	
R. CENTRALE									
-Tchamba	Tchamba-Sud	Dantcho		36				Allochtone	
-Tchaoudjo	Lama-Téssi	Solao		27	1			Autochtone	
-Sotouboua	Titigbé	Tchilada	2	66	23	2		Allochtone	
- "	"	Niangolam		83	25			"	
-Blitta	Langabou	Alomagni	2	45	2			"	
R. PLATEAUX									
-Akposso	Amou-oblo	Kpalongo	2	35	9			Allochtone	
- "	Témedja	Idao		24	5	1		"	
-Est-Mono	Elavagnon	Elavagnon		35	13	5		Autochtone	
- "	"	Ogou-Bretel	1	66	16			Allochtone	
- "	Morétan	Morétan		24	11	38	6	Autochtone	
- "	"	Fodjoayé		7	1	9	1	"	
-Atakpamé	Anié	Foukodé		38	1			Allochtone	
-Kloto	Agomé	Agovié		48	1	11		"	
- "	Mamacopé	Adipom	1	29	9	1		"	
-Haho-Centre	Notse-ville	Djémégni		47	12	3		Autochtone	
- "	"	Djakpatokopé		46	3	4		Allochtone	
-Haho-Est	Kpové	Togbéhoé		49		2		Autochtone	
- "	Asrama	Asrama-Marché	2	92	14	12		Allochtone	
-Tohoun	Tado-Est	Adjatché		90	2	18		Allochtone	
- "	Tado-Ouest	Adandji		59	6	12		Autochtone	
Total	30 Sous-secteurs	34 zones	28	1 954	487	148	8	2 625	
%		5,0	1,1	74,4	18,6	5,6	0,3	100,0	

Tableau 11.
 Profil du producteur "SOTOCO" autochtone
 (échantillon de 1 660 producteurs)

Secteur SOTOCO	Sous-secteur	Zone	Producteurs "SOTOCO"					Ethnie
			Pers. morales	Personnes physiques				
				Hommes		Femmes		
Mar.	Cél.	Mar.	Cél.					
R. SAVANES								
-Dapaong-Nord	Dapaong-Centre	Kpadjenta	5	255	15	1		Moba
-Dapaong-Sud	Pana	Tabiélié	2	82	32	2		Gourma, Peul
- "	Naki-Est	Kankangou		165	34	3		Moba, Gourma
-Oti	Mango-Centre	Magnan	1	65	11			Tchokossi
- "	Gando	Wogou	1	53	28	1		Ngam-Ngam, Tchokossi, Peul
R. KARA								
-Kéran-Doufelgou	Tamberma	Nadoba	1	29	11			Tamberma
- "	Kanté	Adjaïté	2	48	27	18		Lamba
- "	Niamtougou	Baga-Ténéga	4	23	54	2		Losso
-Binah-Kozah	Pagouda-Centre	Lama-Tèssi		39	11			Kabyè
- "	Kozah	Bébéda		57	11	1		Kabyè
-Guérin-Kouka	Kidjaboun	Kidjaboun	1	47	38			Konkomba
- "	Katchamba	Katchamba		46	31	1	1	Konkomba
-Bassar	Dimori	Dimori		61	12			Bassar
R. CENTRALE								
-Tchaoudjo	Lama-Tèssi	Solao		15				Kotokoli
R. PLATEAUX								
-Akposso	Témédja	Idao		8	3	1		Akposso
-Est-Mono	Morétan	Morétan		24	11	38	6	Ana
-Kloto	Agomé	Agoviépé		16		11		Ewé
-Haho-Centre	Notsé-ville	Djémégni		37	11	3		Ewé-Ouatchi
-Haho-Est	Kpové	Togbéhoé		40		2		Adja, Ouatchi
-Tohoun	Tado-Est	Adjatché		14	1	9		Adja
- "	Tado-Ouest	Adandji		59	6	12		Adja
Total	21 sous-secteurs	21 zones	17	1 183	347	106	7	1 660
%		3,1	1,0	71,3	20,9	6,4	0,4	100,0

Tableau 12.

Profil du producteur "SOTOCO" allochtone

(échantillon de 566 producteurs kabyè et losso émigrés)

Secteur SOTOCO	Sous-secteur	Zone	Producteurs "SOTOCO"					Ethnie
			Pers. morales	Personnes physiques				
				Hommes		Femmes		
Mar.	Cél.	Mar.	Cél.					
R. CENTRALE								
-Tchamba	Tchamba-Sud	Dantcho		33				Kabyè
-Tchaoudjo	Lama-Tèssi	Solao		12	1			"
-Sotouboua	Titigbé	Tchilada	2	64	21			Kabyè + Losso
- "	"	Niangolam		83	25			Losso
-Blitta	Langabou	Alomagni	1	39	2			Kabyè + Losso
R. PLATEAUX								
-Akposso	Amou-oblo	Kpalongo	2	34	8			Kabyè + Losso
- "	Témédja	Idao		15	2			Kabyè
-Est-Mono	Elavagnon	Ogou-Bretel	1	63	16			Kabyè + Losso
-Kloto	Agomé	Agoviépé		33	1			Kabyè
- "	Mamacopé	Adipom	1	29	9	1		"
-Haho-Centre	Notsé-ville	Djémégni		6				"
- "	"	Djakpatakopé		45	1	1		"
-Haho-Est	Kpové	Togbéhoé		9				"
- "	Asrama	Asrama-Marché		4	2			"
Total	12 Sous-secteurs	14 zones	7	469	88	2	0	566
%		2,1	1,2	82,9	15,6	0,3	0,0	100,0

Tableau 13.

Les producteurs "SOTOCO" dans l'exploitation agricole
(échantillon de 30 exploitations)

N° d'ordre	Superf. en coton de l'expl. (en ha)	Identification du chef de l'exploitation agricole		Identification des producteurs "SOTOCO" sur l'exploitation						
		Origine ethnique	Origine géographique	CE	Autre homme		Femme		Pers. morale	Total
					Mar.	Cél.	Mar.	Cél.		
En culture manuelle										
1	0,25	Moba	Autochtone	x						1
2	"	Gourma	"	x						1
3	"	Lossou	"	x						1
4	0,50	Ewé	Autochtone	x		x				2
5	"	Tchamba	"	x						1
6	"	Bassar	"	x						1
7	"	Kabyè	"	x						1
8	"	Lossou	Allochtone	x						1
9	0,70	Bassar	Autochtone	x						1
10	"	Tamberma	"	x						1
11	0,75	Konkomba	"	x						1
12	"	Kabyè	Allochtone	x						1
13	0,80	Adja-Nago	Autochtone	x						1
14	0,90	Ewé	"	x						1
15	0,95	Kotokoli	"	x						1
16	1,00	Adja	"	x						1
17	"	Kabyè	"	x						1
18	1,50	Ana	Autochtone	x						1
19	2,00	Ehoué	Allochtone	x						1
20	2,50	Ewé	Autochtone	x			xx			3
21	3,45	Lamba	"	x			xx			3
22	4,00	Akposso	"	x						1
23	5,70	Adja	"	x			xx			3
24	7,20	Konkomba	"	x	xxxxx	x				7
En culture attelée										
25	0,70	Ngam-Ngam	Autochtone	x						1
26	1,00	Moba	"	x						1
27	2,90	Kabyè	Allochtone	x		xx				3
28	4,25	Moba	Autochtone	x	xx				x	4
En culture mécanisée										
29	2,50	Ana	Autochtone	x						1
30	11,00	Kabyè	Allochtone	x						1
TOTAL				30	7	4	6		1	48

Tableau 14.

Mode de travail de la terre en culture cotonnière. Campagne 1982-83
(d'après données recueillies au niveau des différents secteurs SOTOCO)

Région économique et secteur SOTOCO	Culture manuelle	Culture attelée	Culture mécanisée
R. SAVANES	<u>67,7% de la surf. coton</u>	<u>31,6% de la surf. coton</u>	<u>0,7% de la surf. coton</u>
1.Dapaong-Nord) 57,7 % de la) 42,3 % de la surface)
2.Dapaong-Sud	(surface en culture	(en culture coton	(Inexistante
Projet FED-Savanes	(cotonnière	((100 % sur la zone	(
3.Oti	88,7% de la surf. coton	9,1% de la surf. coton	2,2% (proj. Namiélé)
R. KARA	<u>Dominante</u>	<u>Embryonnaire</u>	<u>Insignifiante</u>
4.Kéran-Doufelgou	Dominante	Embryon., mais forte sur projet FED-Kara	Insignif. (SOTEXMA)
5.Binah-Koza	Dominante	Embryonnaire	Inexistante
6.Guérin-Kouka	Dominante	11 attelages	Inexistante
7.Kabou	Dominante	15 attelages	Inexistante
8.Bassar	Dominante	2 attelages	Insignif. (1 tracteur privé à Bassar)
R. CENTRALE	<u>Dominante</u>	<u>Embryonnaire</u>	<u>Ponctuelle (Tchamba)</u>
9.Tchamba	Réduite	25 attelages	Dominante (SOTEXMA)
10.Tchaoudjo	Dominante	Inexistante	Insignifiante
11.Sotouboua	Dominante	6 attelages	Insignifiante
12.Blitta	Dominante	Inexistante	Insignifiante
R. PLATEAUX	<u>Dominante</u>	<u>Très embryonnaire</u>	<u>Ponctuelle</u>
13.Akposso	Dominante	2 attelages	Insignifiante
14.Est-Mono	Dominante	Inexistante	100 ha (Mutuelles)
15.Atakpamé	Dominante	Embryonnaire	Embryonnaire
16.Kloto	Dominante	Embryonnaire	Nulle en 1982. Habituellement import.(SOTEXMA)
17.Haho-Centre	Dominante	Inexistante	95 ha (Projet vivrier)
18.Haho-Est	Exclusivement	Inexistante	Inexistante
19.Tohoun	Dominante	Inexistante	Insignifiante (Projets techniques)

Tableau 15.

La place du coton dans l'exploitation agricole

(échantillon de 15 exploitations mesurées, campagne 1982-83)

Classement de l'expl. par ordre d'import. croissante de la cult. cotonnière	Localisation géographique de l'exploit.			Identification du chef d'exploitation			Effectifs démographiques de l'exploitation		Travail en culture			Superficies cultivées (en ha)			
	Région écon.	Nbre saisons agric.	Aire culturale	Ethnie	Age	Sit. mat. et nbre ép.	Pop. tot.	Pop. de 6 ans & +	Man.	Att.	Méc.	Coton (1)	Vivrier (2)	Total (3)	(1)/(3) en %
1	Cent.	x	Igname	Kotokoli	37	M 4	16	11	x			0,95	11,20	12,15	7,8
2	Plat.	xx	"	Ana	37	M 3	9	7			x	2,50	26,80	29,30	8,5
3	Kara	x	Mil	Tamberma	45	M 2	17	12	x			0,70	6,70	7,40	9,5
4	"	x	"	Bassar	27	M 1	12	11	x			0,70	6,10	6,80	10,3
5	Plat.	xx	Maïs	Ewé	55	M 1	7	7	x			0,50	4,10	4,60	10,9
6	Sav.	x	Mil	Moba	45	M 2	77	?		x		4,25	32,90	37,15	11,4
7	"	x	"	Ngam-Ngam	60	M 1	9	7		x		0,70	3,55	4,25	16,5
8	Plat.	xx	Igname	Ana	50	M 2	10	7	x			1,50	5,30	6,80	22,1
9	"	xx	Maïs	Ewé-Ouatchi	28	M 1	7	5	x			0,90	2,20	3,10	29,0
10	Kara	x	Mil	Lamba	37	M 2	19	14	x			3,45	7,15	10,60	32,6
11	Cent.	x	"	Kabyà all.	55	M 3	18	15		x		2,90	5,15	8,05	36,0
12	Kara	x	"	Konkomba	60	M 4	44	?	x			7,20	12,10	19,30	37,3
13	Plat.	xx	Maïs	Adja	45	M 4	23	7	x			5,70	8,45	14,15	40,3
14	"	xx	Igname	Akposso	45	M 1	7	6	x			4,00	5,80	9,80	40,8
15	"	xx	Maïs	Adja-Nago	27	M 2	11	9	x			0,80	0,80	1,60	50,0
Moyenne					43,5	M 2,2	19,1					2,45	9,22	11,67	21,0

Tableau 16.

Le compte d'exploitation "coton" : le rapport de la culture cotonnière
(échantillon de 22 comptes d'exploitation "coton", campagne 1981-82)

Rapport à 1'ha de coton		CARACTERISTIQUES DE L'EXPLOITATION COTONNIERE										COMPTES "FINANCIERS" DE L'EXPLOITATION COTONNIERE											
		Rendt./ ha cot. en kg	Superf. coton en ha	Localisation géogr.			Travail en culture			Main-d'oeuvre				Produit brut en F.CFA	Ventilation du produit brut entre								
				Rég. écono- mique	Nbre sais. agric.	Ethnie du CE	man.	att.	méc.	famil. (pers. 5a.et+)	entr- aide	sala- riée	Produit net		Frais de production								
													en F.CFA		%	Cons.interméd.		MO salariée		Total			
par ordre d'éc.	en F. CFA																						
1	113 130	1 947	3,50	Plat.	xx	Adja	x				17		x	442 975	395 950	89,4	39 025	8,8	8 000	1,8	47 025	10,6	
2	91 085	1 939	1,00	Kara	x	Bassar	x				9		x	126 035	91 085	72,3	11 150	8,8	23 800	18,9	34 950	27,7	
3	88 330	1 709	3,00	Plat.	xx	Ouatchi	x				8		x	333 190	264 990	79,5	28 200	8,5	40 000	12,0	68 200	20,5	
4	75 155	1 388	0,75	"	xx	Adja-Nago	x				8		x	67 665	56 365	83,3	8 800	13,0	2 500	3,7	11 300	16,7	
5	71 950	1 740	0,50	Kara	x	Bassar	x				5		x	56 550	35 975	63,6	5 575	9,9	15 000	26,5	20 575	36,4	
6	60 910	1 123	2,75	Sav.	x	Moba		x			nbreuse		x	200 720	167 500	83,5	33 220	16,5	-	-	33 220	16,5	
7	56 590	1 037	1,25	Plat.	xx	Adja	x				9		x	84 240	70 740	84,0	13 500	16,0	-	-	13 500	16,0	
8	55 990	1 006	0,50	Kara	xx	Konkomba	x				2		x	32 695	27 995	85,6	4 700	14,4	-	-	4 700	14,4	
9	50 405	968	1,50	Sav.	x	Ngam-Ngam		x			7		x	94 380	75 605	80,1	14 775	15,7	4 000	4,2	18 775	19,9	
10	49 950	940	0,50	Cent.	x	Losso all.	x				12		x	30 550	24 975	81,8	5 575	18,2	-	-	5 575	18,2	
11	47 920	1 003	1,50	"	x	Kabyà all.		x			15		x	97 825	71 880	73,5	22 695	23,2	3 250	3,3	25 945	26,5	
12	46 675	863	1,50	Kara	x	Lamba	x				11		x	84 110	70 010	83,2	14 100	16,8	-	-	14 100	16,8	
13	44 460	884	0,25	"	x	Tamberma	x				11		x	14 365	11 115	77,4	2 250	15,7	1 000	6,9	3 250	22,6	
14	44 120	1 008	0,25	"	x	Kabyà	x				11		x	16 380	11 030	67,3	2 350	14,4	3 000	18,3	5 350	32,7	
15	36 880	712	0,50	Sav.	x	Gourma	x				4		x	23 140	18 440	79,7	4 700	20,3	-	-	4 700	20,3	
16	35 970	698	0,50	"	x	Moba	x				5		x	22 685	17 985	79,3	4 700	20,7	-	-	4 700	20,7	
17	35 505	890	1,25	Plat.	xx	Ana	x				7		x	72 280	44 380	61,4	13 500	18,7	14 400	19,9	27 900	38,6	
18	33 035	1 339	4 00	"	xx	Akposso	x				5		x	348 140	132 140	38,0	44 600	12,8	171 400	49,2	216 000	62,0	
19	32 680	1 232	0,50	Cent.	x	Kotokolli	x				10		x	40 040	16 340	40,8	4 700	11,7	19 000	47,5	23 700	59,2	
20	29 500	1 260	5,00	Plat.	xx	Ana					5		x	409 500	147 500	36,0	119 500	29,2	142 500	34,8	262 000	64,0	
21	25 050	530	2,00	Kara	x	Konkomba	x				nbreuse		x	68 900	50 100	72,7	18 800	27,3	-	-	18 800	27,3	
22	16 495	717	0,75	Plat.	xx	Ewé	x				7		x	34 970	12 370	35,4	8 800	25,2	13 800	39,4	22 600	64,6	
Moy.	51 900	1 250	1,51								8,4			122 785	82 475	67,2	19 325	15,7	20 985	17,1	40 310	32,8	

Tableau 17.

Producteurs de coton potentiels et producteurs de coton effectifs

Estimations campagne 1981-82

Région économique et Préfecture	Nbre planteurs "SOTOCO"	Population rurale totale à vocat.cult.coton*			Nbre moyen pers. exploit.**	Nbre chefs d'expl. cotonnière		Rapport (2)/(1) en %
		(nov. 1981)	% (estimation)	effect.		potentiels (1)	effectifs *** (2)	
R. SAVANES	<u>10 938</u>	<u>298 340</u>	<u>100</u>	<u>298 340</u>	<u>10,18</u>	<u>29 306</u>	<u>7 292</u>	<u>24,9</u>
Tône	8 757	233 567	100	233 567		22 944	5 838	25,4
Oti	2 181	64 773	100	64 773		6 362	1 454	22,9
R. KARA	<u>9 734</u>	<u>342 631</u>	<u>81</u>	<u>277 528</u>	<u>6,99</u>	<u>39 704</u>	<u>6 489</u>	<u>16,3</u>
Kéran	1 934	38 566	100	38 566		5 517	1 289	23,4
Doufelgou	1 198	45 231	80	36 184		5 177	799	15,4
Binah	693	45 804	100	45 804		6 553	462	7,1
Kozah	403	91 784	50	45 892		6 565	269	4,1
Bassar	5 408	100 918	100	100 918		14 438	3 605	25,0
Assoli	98	20 328	50	10 164		1 454	65	4,5
R. CENTRALE	<u>3 249</u>	<u>201 534</u>	<u>89,2</u>	<u>179 826</u>	<u>7,98</u>	<u>22 535</u>	<u>2 166</u>	<u>9,6</u>
Tchamba	379	31 995	100	31 995		4 009	253	6,3
Tchaoudjo	637	47 545	80	38 036		4 767	425	8,9
Sotouboua	2 233	121 994	90	109 795		13 759	1 488	10,8
R. PLATEAUX	<u>16 659</u>	<u>575 776</u>	<u>62,4</u>	<u>359 127</u>	<u>6,88</u>	<u>52 199</u>	<u>11 106</u>	<u>21,3</u>
Amou	1 637	74 808	80	59 846		8 699	1 091	12,5
Wawa	279	100 858	10	10 086		1 466	186	12,7
Ogou	5 077	140 761	100	140 761		20 459	3 385	16,6
Kloto	1 500	158 450	30	47 535		6 909	1 000	14,5
Haho	8 166	100 899	100	100 899		14 666	5 444	37,1
TOTAL	<u>40 580</u>	<u>1418 281</u>	<u>78,6</u>	<u>1114 821</u>	<u>7,76</u>	<u>143 744</u>	<u>27 053</u>	<u>18,8</u>

* compte tenu des contraintes de relief d'une part, de l'impact des cultures caféière et cacaoyère d'autre part.

** d'après Enquête agricole Togo, campagnes 1972-73 et 1973-74, p. 58.

*** 2/3 des producteurs "SOTOCO" (cf. supra)

Tableau 18.

Bilan par secteur SOTOCO. Situation 1981-82

a) REGION DES SAVANES

Paramètres de référence \ Secteurs SOTOCO	Dapaong-Nord	Dapaong-Sud	Projet FED Savanes *	Oti
1. Sur base moyenne 3 dernières années, production : en progression, en stagnation, en régression	En stagnation	En stagnation		En stagnation
2. Densité démographique (hab./km ²)	58 (Préf. de Tône)	58 (Préf. de Tône)	58 (Préf. de Tône)	34
3. Rapport nombre de planteurs de coton/ population rurale totale (en %)	3,8	3,8	3,8	3,4
4. Disponibilité en terres cultivables : grande, moyenne, faible, nulle	Faible	Moyenne	Nulle	Grande
5. Rapport superficies plantées en coton/ espace disponible (en %)	0,7	0,7	0,7	0,7
6. Superficie de coton par planteur (à l'ha)	0,30	0,36	0,33	0,57
7. Rendement de coton à l'ha (en kg)	758	634	386	670
8. Système agricole à : 1 saison, 2 saisons	1 saison	1 saison	1 saison	1 saison
9. Culture vivrière principale	sorgho	sorgho	sorgho	sorgho
10. Spéculations agric. concurrentielles au coton	Arachide	Arachide	Arachide	Arachide, igname
11. Appartenance culturelle des plant. de coton : en maj. autocht., en maj. allocht., mixte	Autochtones	Autochtones	Autochtones	Autochtones
12. Ethnie(s) dominante(s)	Moba	Moba Gourma	Moba	Tchokossi Ngam-Ngam
13. Unité de production basée sur : famille étendue, famille restreinte	F. étendue (natiang)	Moba : ét. Gourma:rest.	F. étendue	Tchok.:ét. Ng-Ng.:rest.
14. Emigration des jeunes : forte, modérée, faible, inexistante	Modérée	Forte	Modérée	Inexistante
15. Immigration : forte, modérée, faible, inexistante	Inexist.	Inexist.	Inexist.	Inexist.
16. Recours à main-d'oeuvre salariée : important, modéré, rare	Rare	Rare	Rare	Rare
17. Culture attelée : développée, embryonnaire, inexistante	Développée	Développée	Développée	Embryon.
18. Culture mécanisée : développée, embryonnaire, inexistante	Inexist.	Inexist.	Inexist.	Embryon.

* A cheval sur Dapaong-Nord et Dapaong-Sud

b) REGION DE LA KARA

- Secteurs de Kéran-Doufelgou et Binah-Kozah

Secteurs SOTOCO	Kéran-Doufelgou *	Binah-Kozah
Paramètres de référence		
1. Sur base moyenne 3 dernières années, production : en progression, en stagnation, en régression	En stagnation	En stagnation
2. Densité démographique (hab./km ²)	Kéran : 72 Doufelgou: 40	Binah : 98 Kozah : 54
3. Rapport nombre de planteurs de coton/ population rurale totale (en %)	Kéran : 5,0 Doufelgou: 2,7	Binah : 1,5 Kozah : 0,4
4. Disponibilité en terres cultivables : grande, moyenne, faible, nulle	Moyenne	Nulle
5. Rapport superficies plantées en coton/ espace disponible (en %)	Kéran : 1,3 Doufelgou: 0,4	Binah : 0,7 Kozah : 0,1
6. Superficie de coton par planteur (à 1'ha)	0,38	0,44
7. Rendement de coton à 1'ha (en kg)	820	660
8. Système agricole à : 1 saison, 2 saisons	1 saison	1 saison
9. Culture vivrière principale	sorgho	sorgho
10. Spéculations agric. concurrentielles au coton	Arachide	Arachide, igname, riz
11. Appartenance culturelle des plant. de coton : en maj. autocht., en maj. allocht., mixte	Autochtones	Autochtones
12. Ethnie(s) dominante(s)	Lamba Tamberma Losso	Kabyè
13. Unité de production basée sur : famille étendue, famille restreinte	F. restreinte	F. restreinte
14. Emigration des jeunes : forte, modérée, faible, inexistante	Forte	Forte
15. Immigration : forte, modérée, faible, inexistante	Inexistante	Inexistante
16. Recours à main-d'oeuvre salariée : important, modéré, rare	Rare	Rare
17. Culture attelée : développée, embryonnaire, inexistante	Embryonnaire	Embryonnaire
18. Culture mécanisée : développée, embryonnaire, inexistante	Inexistante	Inexistante

* Y compris projet FED-Kara

- Secteurs de Guérin-Kouka, Kabou et Bassar (= sous-région de Bassar)

Secteurs SOTOCO	Guérin-Kouka	Kabou	Bassar
Paramètres de référence			
1. Sur base moyenne 3 dernières années, production : en progression, en stagnation en régression	En stagnation	En stagnation	En stagnation
2. Densité démographique (hab./km ²)	16 (Préf. Bassar)	16 (Préf. Bassar)	16 (Préf. Bassar)
3. Rapport nombre de planteurs de coton/ population rurale totale (en %)	5,4	5,4	5,4
4. Disponibilité en terres cultivables : grande, moyenne, faible, nulle	Grande	Moyenne	Grande
5. Rapport superficies plantées en coton/ espace disponible (en %)	0,7	0,7	0,7
6. Superficie de coton par planteur (à 1'ha)	0,79	0,96	0,76
7. Rendement de coton à 1'ha (en kg)	750	804	760
8. Système agricole à : 1 saison, 2 saisons	1 saison	1 saison	1 saison
9. Culture vivrière principale	Sorgho	Igname	Igname
10. Spéculations agric. concurrentielles au coton	Igname	Igname	Igname
11. Appartenance culturelle des plant. de coton : en maj. autocht., en maj. allocht., mixte	Autochtones	Mixte	Autochtones
12. Ethnie(s) dominante(s)	Konkomba	Konkomba Bassar Kabyè, Losso	Bassar
13. Unité de production basée sur : famille étendue, famille restreinte	F. étendue (ledetcha)	F. étendue et fam. rest.	F. restreinte
14. Emigration des jeunes : forte, modérée, faible, inexistante	Faible	Inexistante	Inexistante
15. Immigration : forte, modérée, faible, inexistante	Faible	Forte	Modérée
16. Recours à main-d'oeuvre salariée : important, modéré, rare	Modéré	Important	Important
17. Culture attelée : développée, embryonnaire, inexistante	Embryonnaire	Embryonnaire	Embryonnaire
18. Culture mécanisée : développée, embryonnaire, inexistante	Inexistante	Inexistante	Inexistante

c) REGION CENTRALE

Secteurs SOTOCO Paramètres de référence	Tchamba	Tchaoudjo	Sotouboua	Blitta
1. Sur base moyenne 3 dernières années, production : en progression, en stagnation, en régression	En stagnation	En stagnation	En stagnation	En stagnation
2. Densité démographique (hab./km ²)	11	19(Tchaoud.) 22(Assoli)	20	20
3. Rapport nombre de planteurs de coton/ population rurale totale (en %)	1,2	1,3(Tchaoud) 0,5(Assoli)	1,8	1,8
4. Disponibilité en terres cultivables : grande, moyenne, faible, nulle	Grande	Tch.:grande Ass.:faible	Grande	Grande
5. Rapport superficies plantées en coton/ espace disponible (en %)	0,1	0,1	0,2	0,2
6. Superficie de coton par planteur (à 1'ha)	0,57	0,34	0,51	0,53
7. Rendement de coton à 1'ha (en kg)	651	757	1.010	794
8. Système agricole à : 1 saison, 2 saisons	1 saison	1 saison	1 saison	1 saison
9. Culture vivrière principale	Igname	Aut.:igname All.:sorgho	Sorgho	Sorgho
10. Spéculations agric. concurrentielles au coton	Igname	Igname, arachide	Igname, maïs, riz	Igname, maïs, riz
11. Appartenance culturelle des plant. de coton : en maj. autocht., en maj. allocht., mixte	Autochtones	Allochtones	Allochtones	Allochtones
12. Ethnie(s) dominante(s)	Tchamba	Kotokoli, Kabyè	Kabyè Losso	Kabyè Losso
13. Unité de production basée sur : famille étendue, famille restreinte	F. restrein.	F. restrein.	F. restrein.	F. restrein.
14. Emigration des jeunes : forte, modérée, faible, inexistante	Forte	Forte	Modérée	Faible
15. Immigration : forte, modérée, faible, inexistante	Modérée	Modérée	Forte	Forte
16. Recours à main-d'oeuvre salariée : important, modéré, rare	Important	Aut.:import. All.: rare	Rare	Rare
17. Culture attelée : développée, embryonnaire, inexistante	Embryon.	Développée	Embryon.	Embryon.
18. Culture mécanisée : développée, embryonnaire, inexistante	Développée	Embryon.	Embryon.	Embryon.

d) REGION DES PLATEAUX

- Secteurs de l'Akposso, de l'Est-Mono, d'Atakpamé et de Kloto

Secteurs SOTOCO	Akposso	Est-Mono	Atakpamé	Kloto
Paramètres de référence				
1. Sur base moyenne 3 dernières années, production : en progression, en stagnation, en régression	En stagnation	En régression	En stagnation	En stagnation
2. Densité démographique (hab./km ²)	37 (Amou) 41 (Wawa)	23	23	57
3. Rapport nombre de planteurs de coton/ population rurale totale (en %)	2,2 (Amou) 0,3 (Wawa)	3,6	3,6	1,0
4. Disponibilité en terres cultivables : grande, moyenne, faible, nulle	Moyenne	Forte	Forte	Moyenne
5. Rapport superficies plantées en coton/ espace disponible (en %)	0,6 (Amou) 0,1 (Wawa)	0,5	0,5	0,4
6. Superficie de coton par planteur (à 1'ha)	0,67	0,50	0,65	0,82
7. Rendement de coton à 1'ha (en kg)	962	621	1.059	1.000
8. Système agricole à : 1 saison, 2 saisons	2 saisons	2 saisons	2 saisons	2 saisons
9. Culture vivrière principale	Igname	Igname	Igname	Maïs
10. Spéculations agric. concurrentielles au coton	Café, cacao	Piment	Igname, piment, haricot	Café, palm. à huile
11. Appartenance culturelle des plant. de coton : en maj. autocht., en maj. allocht., mixte	Allochtones	Mixte	Mixte	Allochtones
12. Ethnie(s) dominante(s)	Akposso Kabyè	Ana Kabyè	Ana Kabyè	Ewé Kabyè
13. Unité de production basée sur : famille étendue, famille restreinte	F.restrein.	F.restrein.	F.restrein.	F.restrein.
14. Emigration des jeunes : forte, modérée, faible, inexistante	Inexistante	Forte	Inexistante	Modérée
15. Immigration : forte, modérée, faible, inexistante	Forte	Modérée	Forte	Modérée
16. Recours à main-d'oeuvre salariée : important, modéré, rare	Aut.:import. All.: rare	Aut.:import. All.: rare	Aut.:import. All.: rare	Aut.:import. All.: rare
17. Culture attelée : développée, embryonnaire, inexistante	Embryon.	Inexistante	Embryon.	Embryon.
18. Culture mécanisée : développée, embryonnaire, inexistante	Embryon.	Développée	Embryon.	Développée

- Secteurs de Haho-Centre, Haho-Est et Tohoun (= sous-région de Haho)

Secteurs SOTOCO			
Paramètres de référence	Haho-Centre	Haho-Est	Tohoun
1. Sur base moyenne 3 dernières années, production : en progression, en stagnation, en régression	En progres- sion	En progres- sion	En progres- sion
2. Densité démographique (hab./km ²)	32	32	32
3. Rapport nombre de planteurs de coton/ population rurale totale (en %)	8,1	8,1	8,1
4. Disponibilité en terres cultivables : grande, moyenne, faible, nulle	Grande	Grande	Grande
5. Rapport superficies plantées en coton/ espace disponible (en %)	2,1	2,1	2,1
6. Superficie de coton par planteur (à 1'ha)	0,94	0,80	0,67
7. Rendement de coton à 1'ha (en kg)	1.111	1.269	1.033
8. Système agricole à : 1 saison, 2 saisons	2 saisons	2 saisons	2 saisons
9. Culture vivrière principale	Maïs	Maïs	Maïs
10. Spéculations agric. concurrentielles au coton	-	-	-
11. Appartenance culturelle des plant. de coton : en maj. autocht., en maj. allocht., mixte	Allochtones	Mixte	Autochtones
12. Ethnie(s) dominante(s)	Ewé, Kabyè	Ewé, Adja, Ehoué, Kabyè	Adja, Ehoué
13. Unité de production basée sur : famille étendue, famille restreinte	F. restreinte	F. restreinte	F. restreinte
14. Emigration des jeunes : forte, modérée, faible, inexistante	Faible	Faible	Faible
15. Immigration : forte, modérée, faible, inexistante	Forte	Forte	Faible
16. Recours à main-d'oeuvre salariée : important, modéré, rare	Modéré	Modéré	Modéré
17. Culture attelée : développée, embryonnaire, inexistante	Inexistante	Inexistante	Inexistante
18. Culture mécanisée : développée, embryonnaire, inexistante	Développée	Inexistante	Embryonnaire

ANNEXES

FIGURES

Fig. 1- CARTE ETHNIQUE DU TOGO .
LOCALISATION DES EXPLOITATIONS COTONNIÈRES ENQUÊTÉES

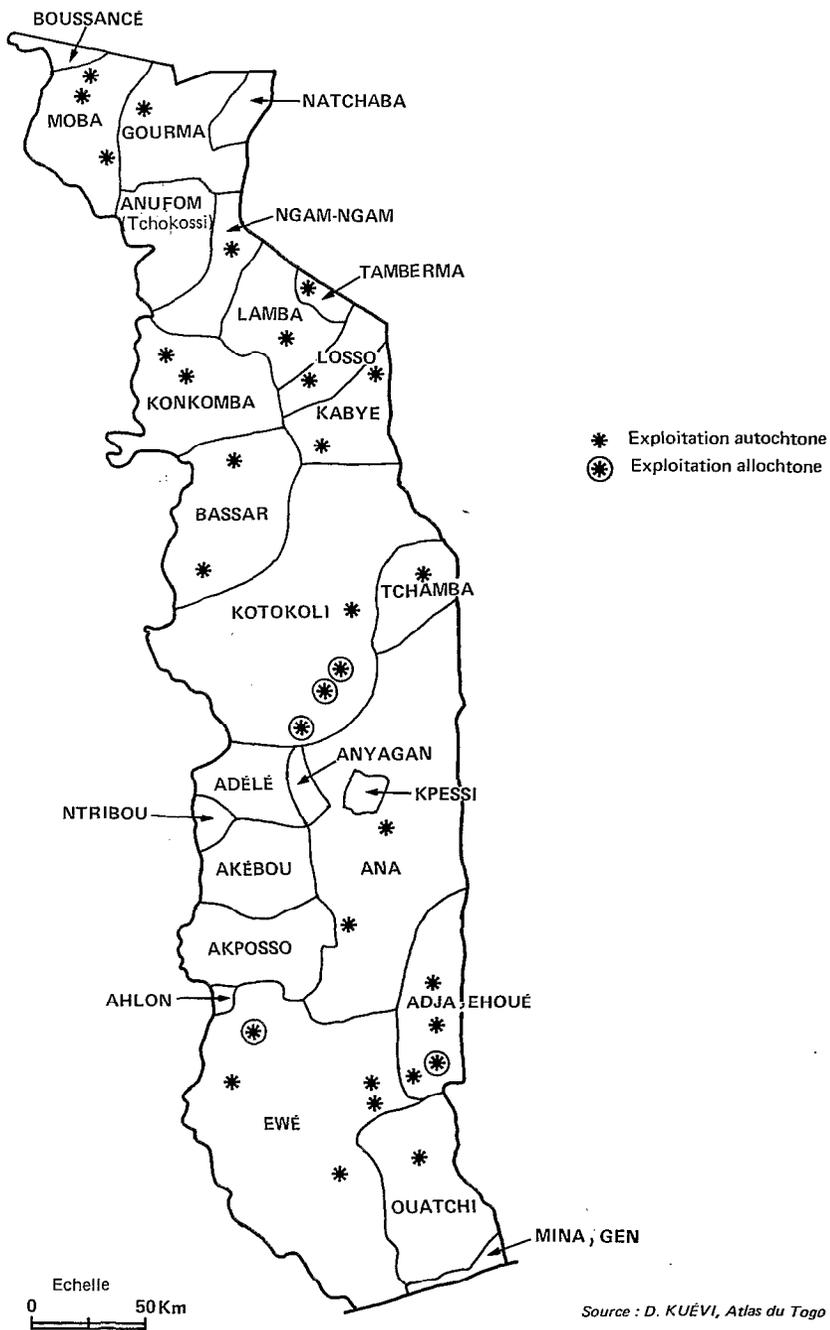
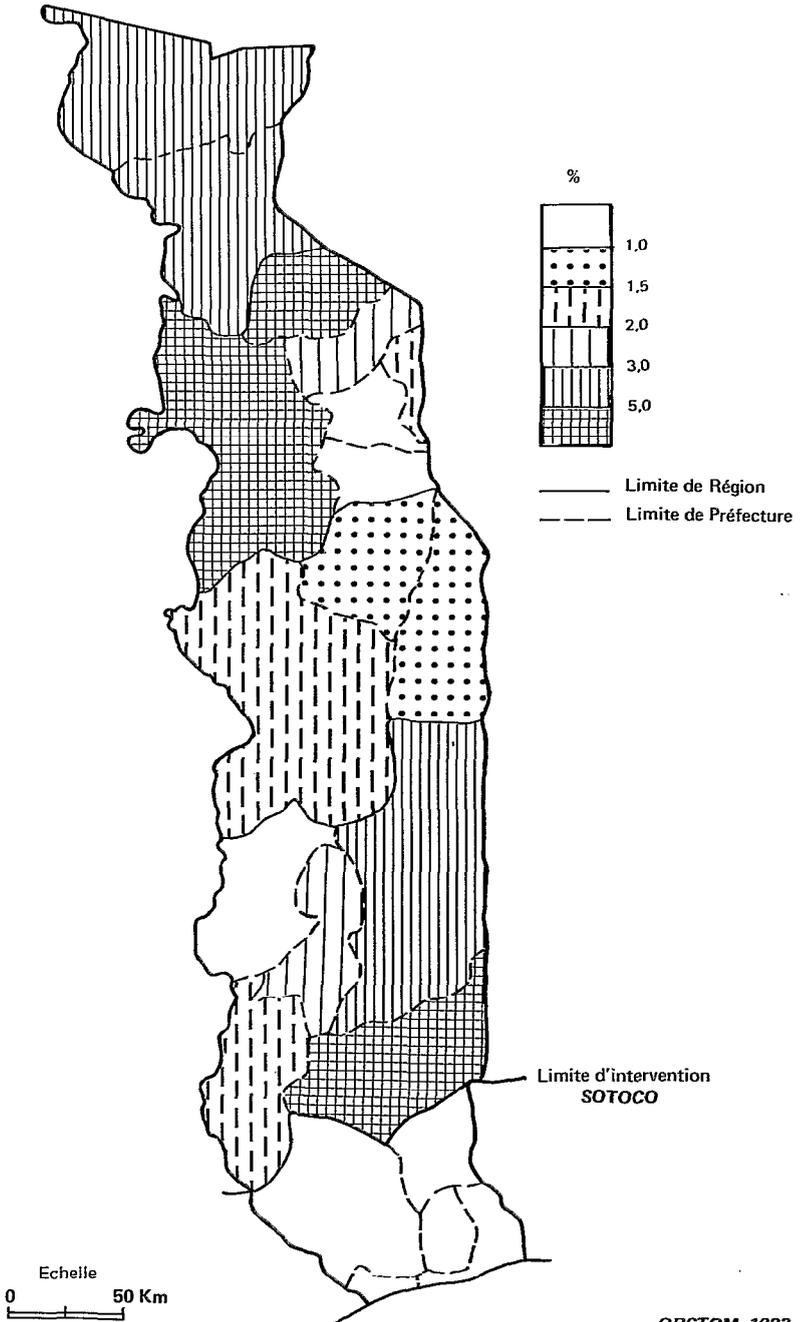


Fig.2— RAPPORT PLANTEURS DE COTON/POPULATION RURALE TOTALE .
CAMPAGNE 1981-1982



**Fig.3—RAPPORT SUPERFICIE PLANTÉE EN COTON/SUPERFICIE DISPONIBLE.
CAMPAGNE 1981-1982**

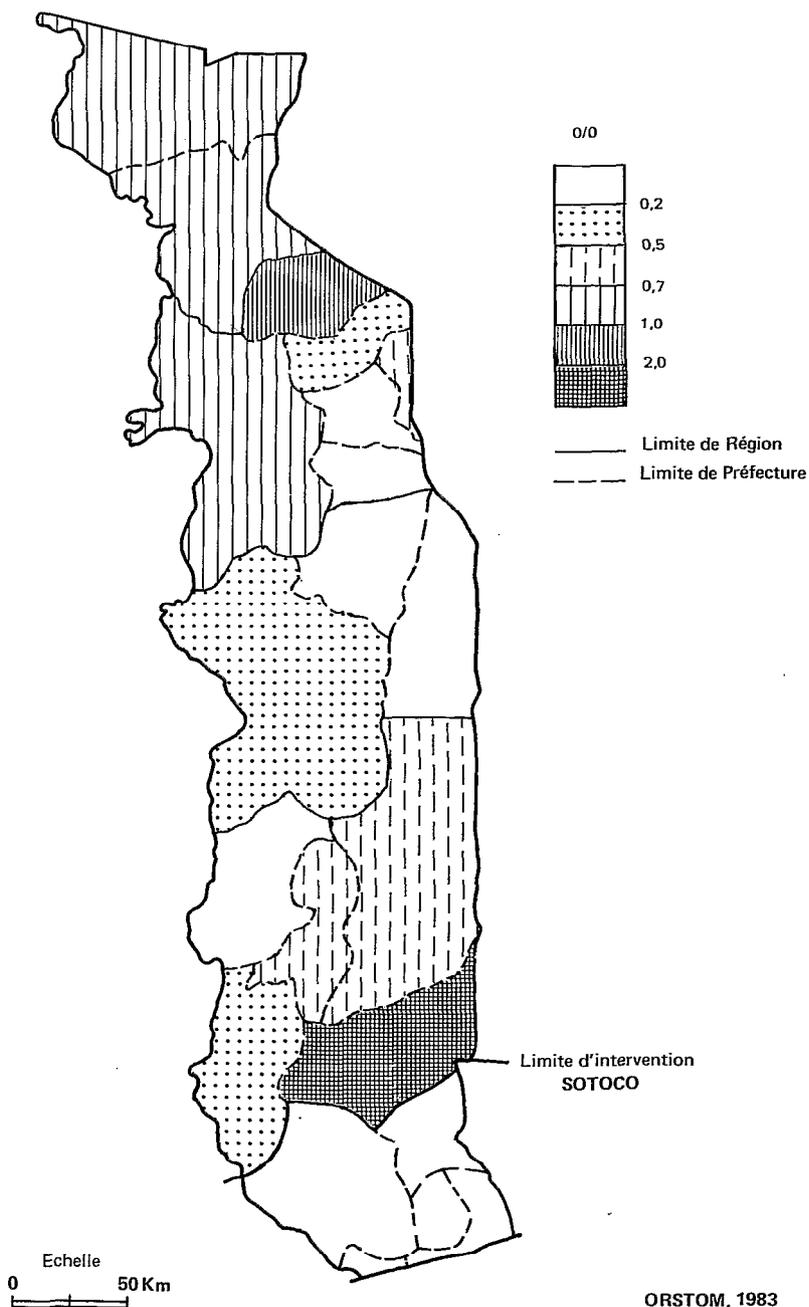


Fig.4- ZONES CLIMATIQUES ET GRANDES AIRES CULTURALES

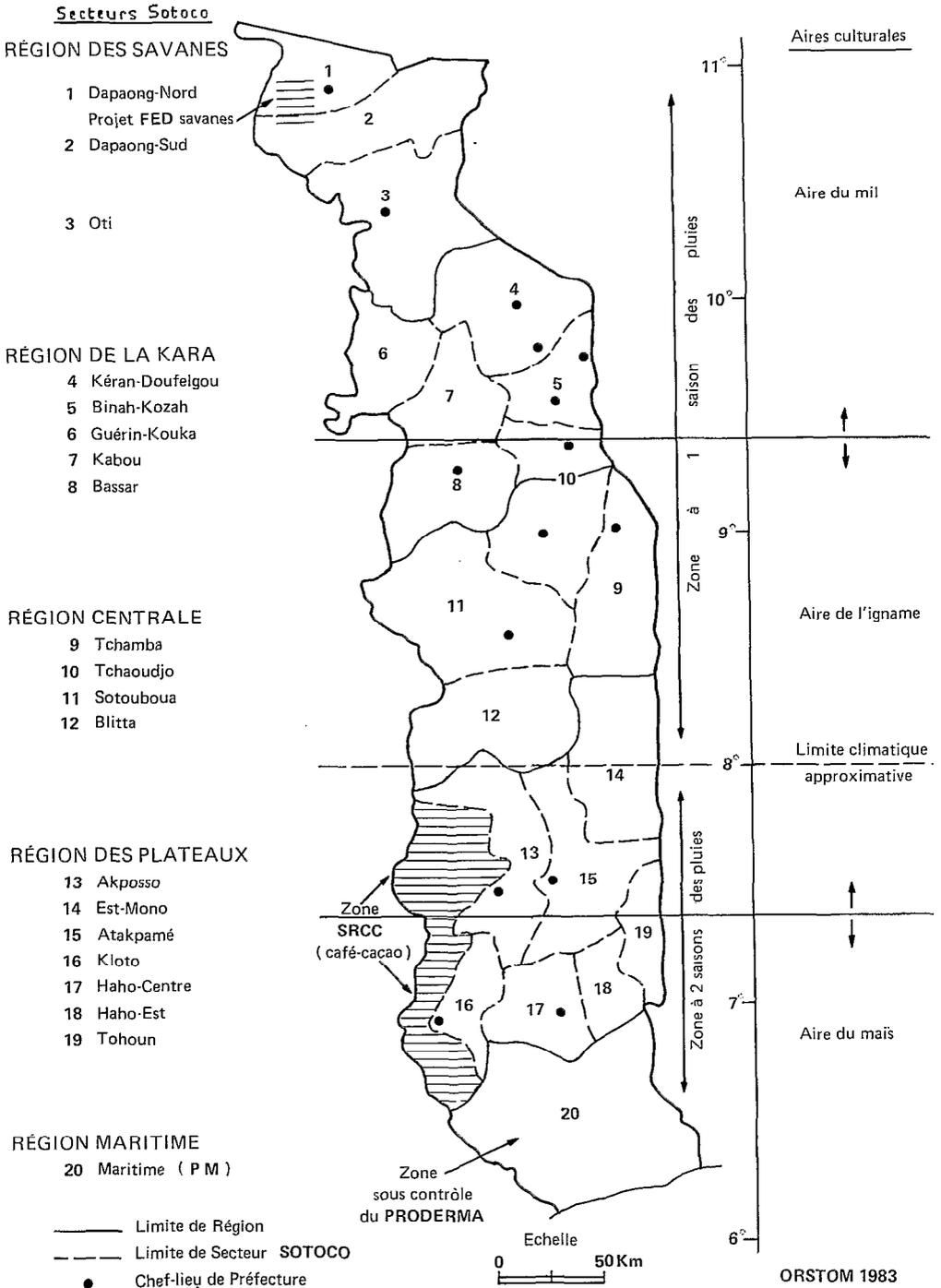


Fig.5 — DENSITÉS RURALES NETTES 1981
(RAPPORT POPULATION RURALE/ESPACE DISPONIBLE)

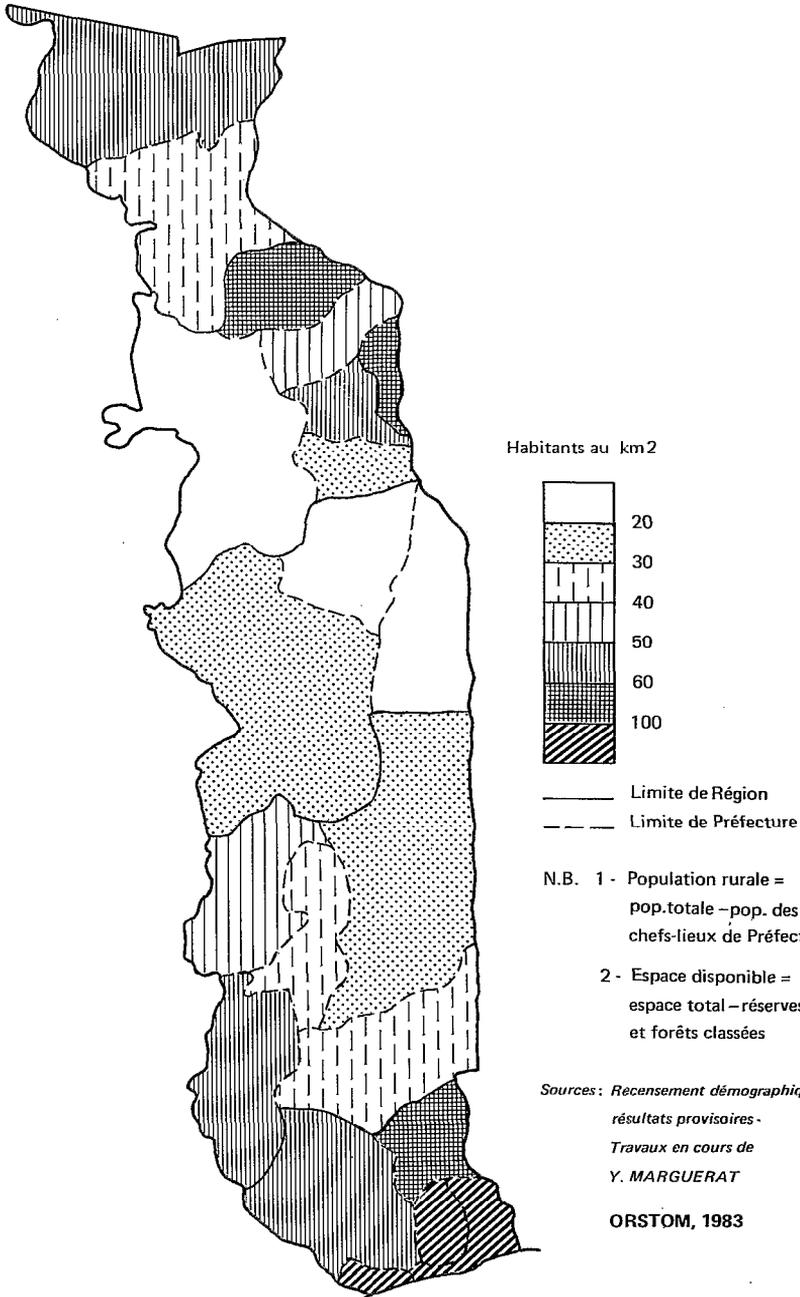


Fig.6 – OCCUPATION DU SOL EN 1976/77

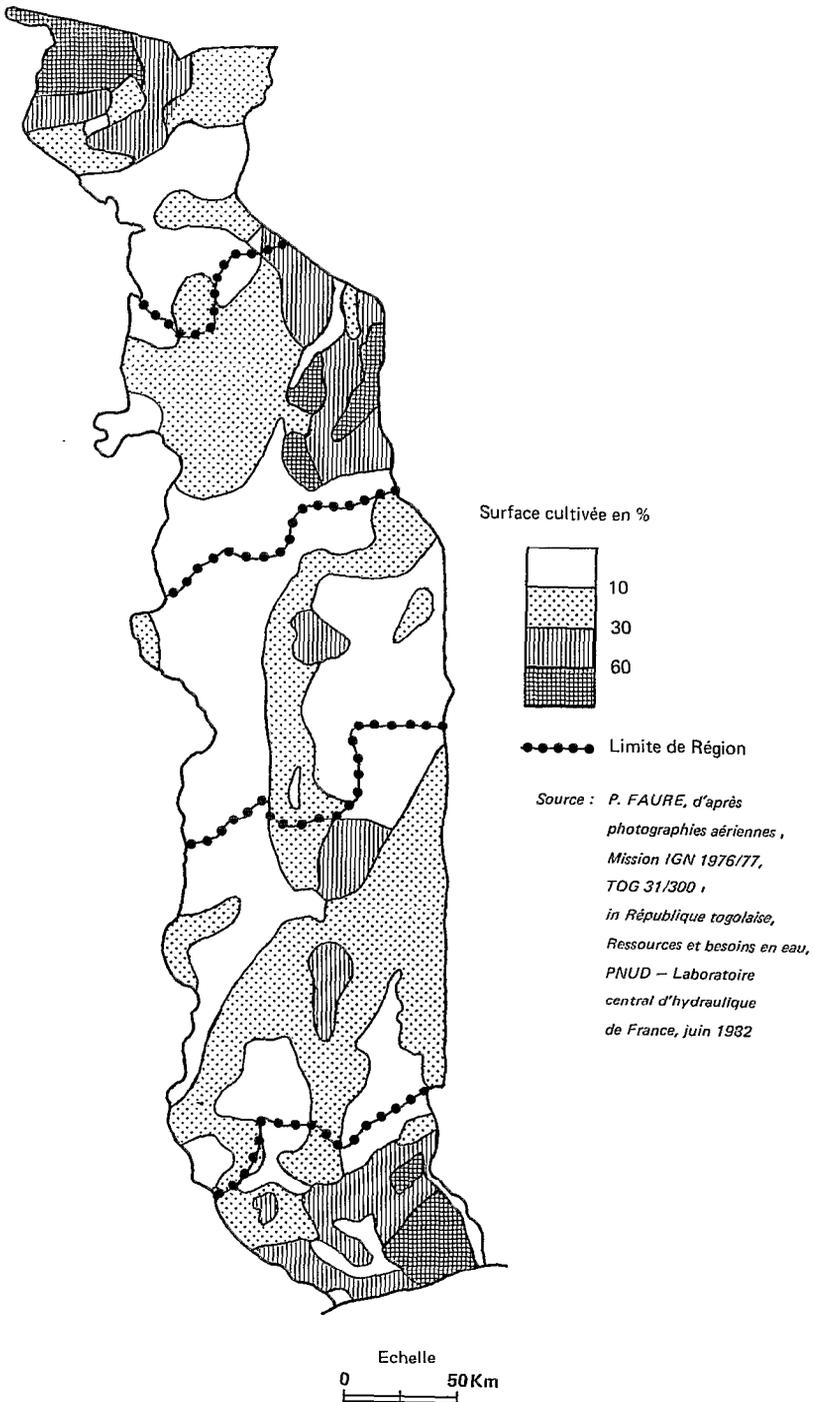


Fig.7— CORRÉLATION ENTRE SUPERFICIE PLANTÉE EN COTON ET DENSITÉ RURALE NETTE.
CAMPAGNE 1981-1982

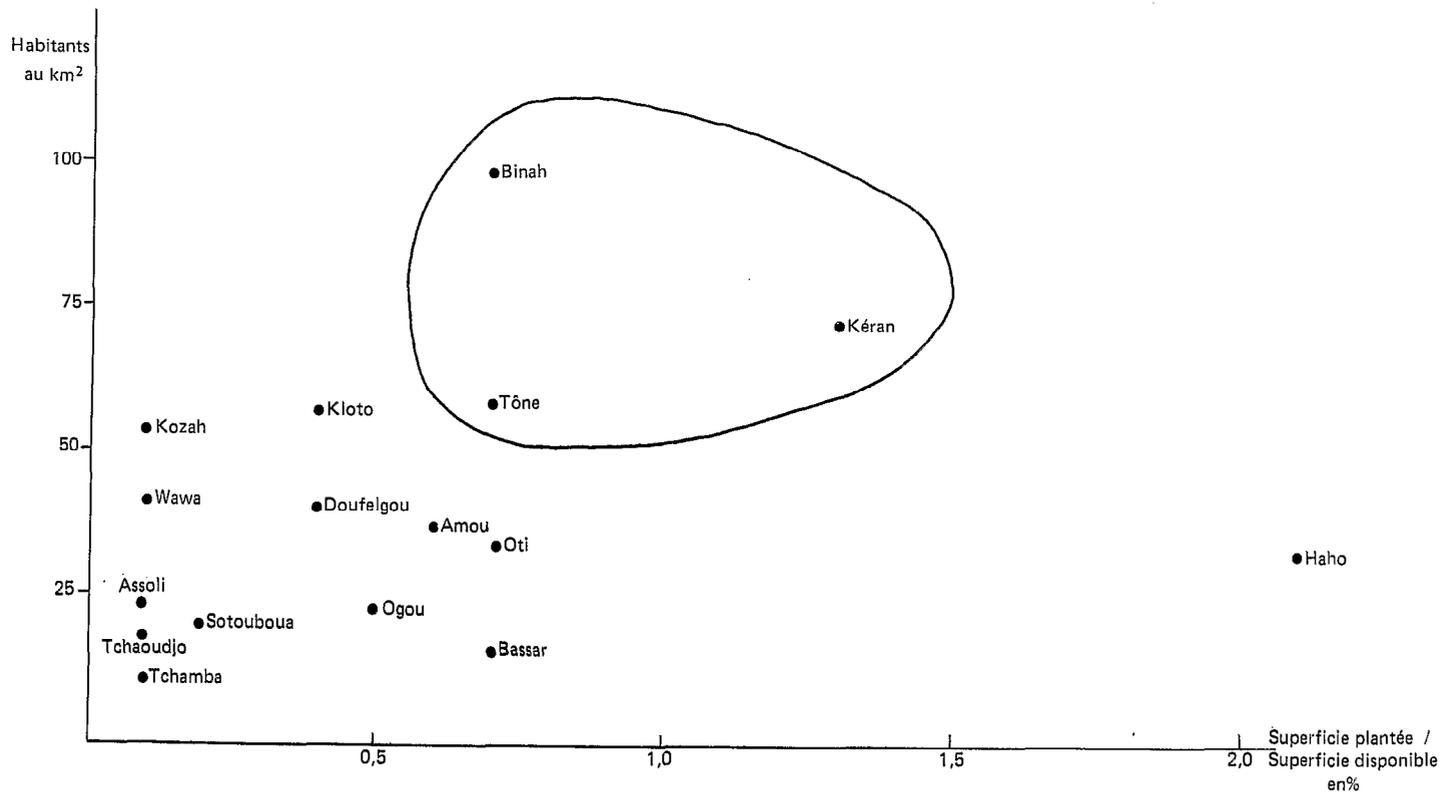


Fig. 8— EXPLOITATION (notiang) MOBA-VILLAGE DE KPADJENTA .

SECTEUR DAPAONG-NORD. PRÉFECTURE DE TÔNE .

CAMPAGNE 1982-1983. EXPLOITATION EN CULTURE ATTELÉE

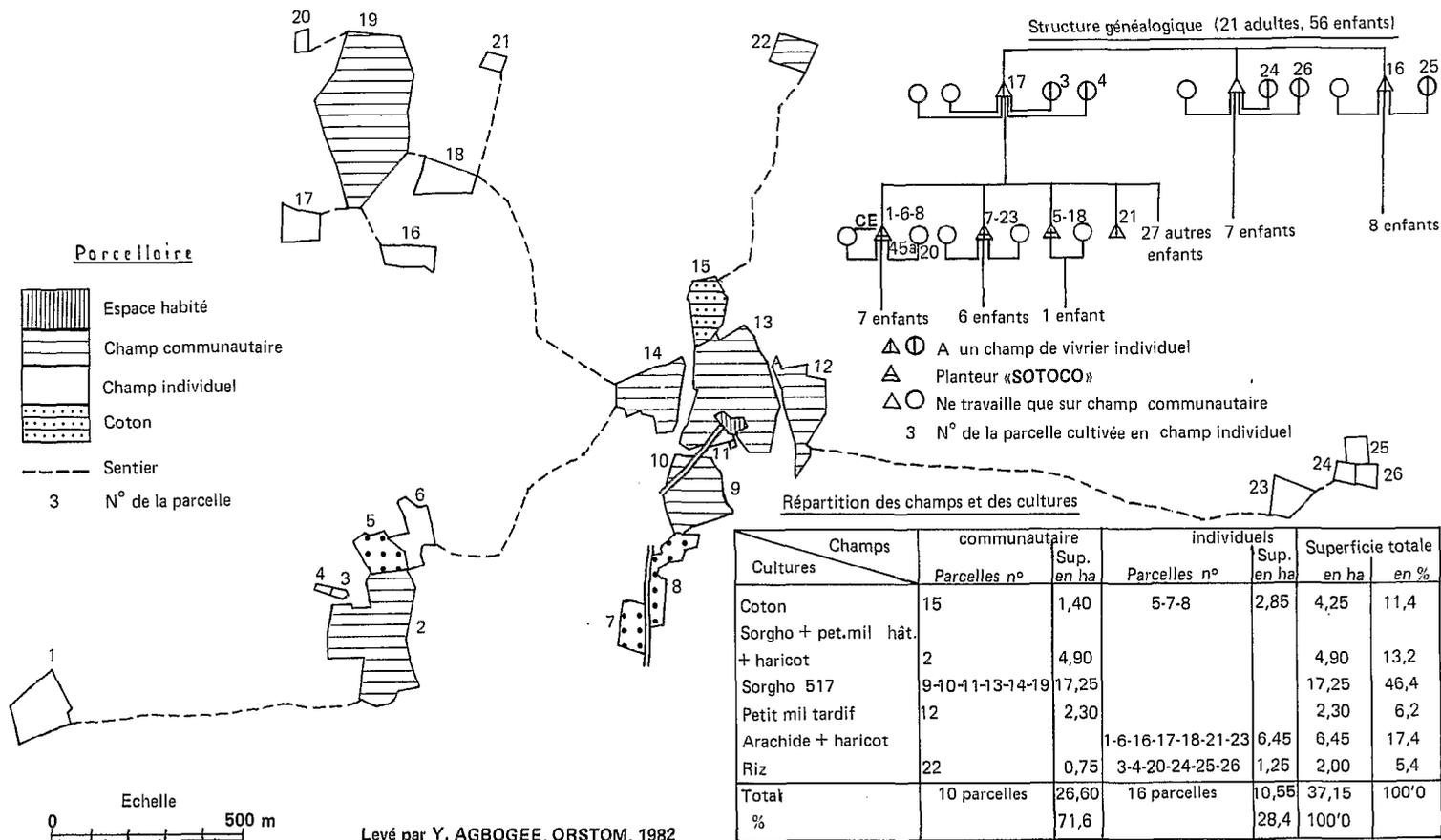
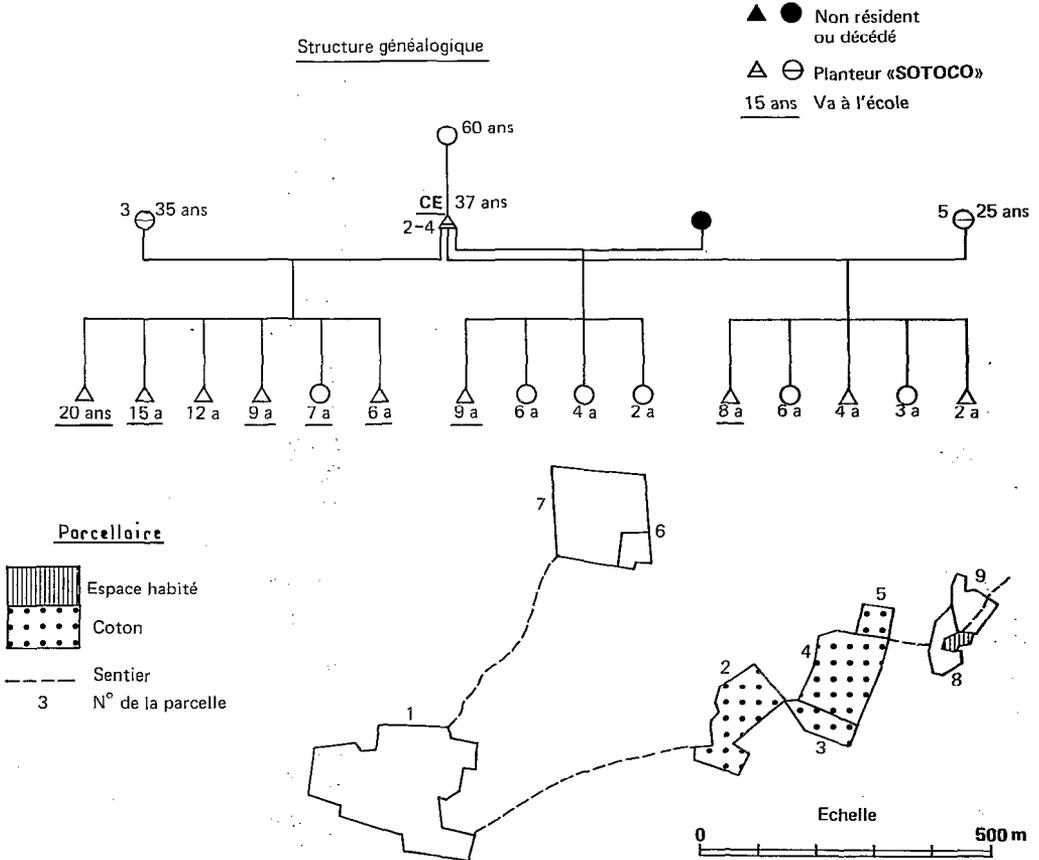


Fig. 9— EXPLOITATION LAMBA, VILLAGE ADJAÏTÉ, SECTEUR KÉRAN-DOUFELGOU, PRÉFECTURE DE LA KÉRAN. CAMPAGNE 1982-1983. EXPLOITATION EN CULTURE MANUELLE



Répartition des cultures

Cultures	Parcelles n°	Superficie totale	
		en ha	en %
Coton	2-3-4-5	3,45	32,6
Sorgho + pet.mil tard. + haricot	1	4,10	38,7
Pet.mil tard. + fonio + gombo	7	2,10	19,8
Sorgho + gombo	8	0,35	3,3
Mais	9	0,40	3,7
Arachide + sésame	6	0,20	1,9
Total	9 parcelles	10,60	100,0
%		100,0	

Fig.10 – EXPLOITATION (Ledetcha) KONKOMBA. VILLAGE DE KIDJABOUN.
 SECTEUR DE GUÉRIN-KOUKA. PRÉFECTURE DE BASSAR.
 CAMPAGNE 1982-1983. EXPLOITATION EN CULTURE MANUELLE

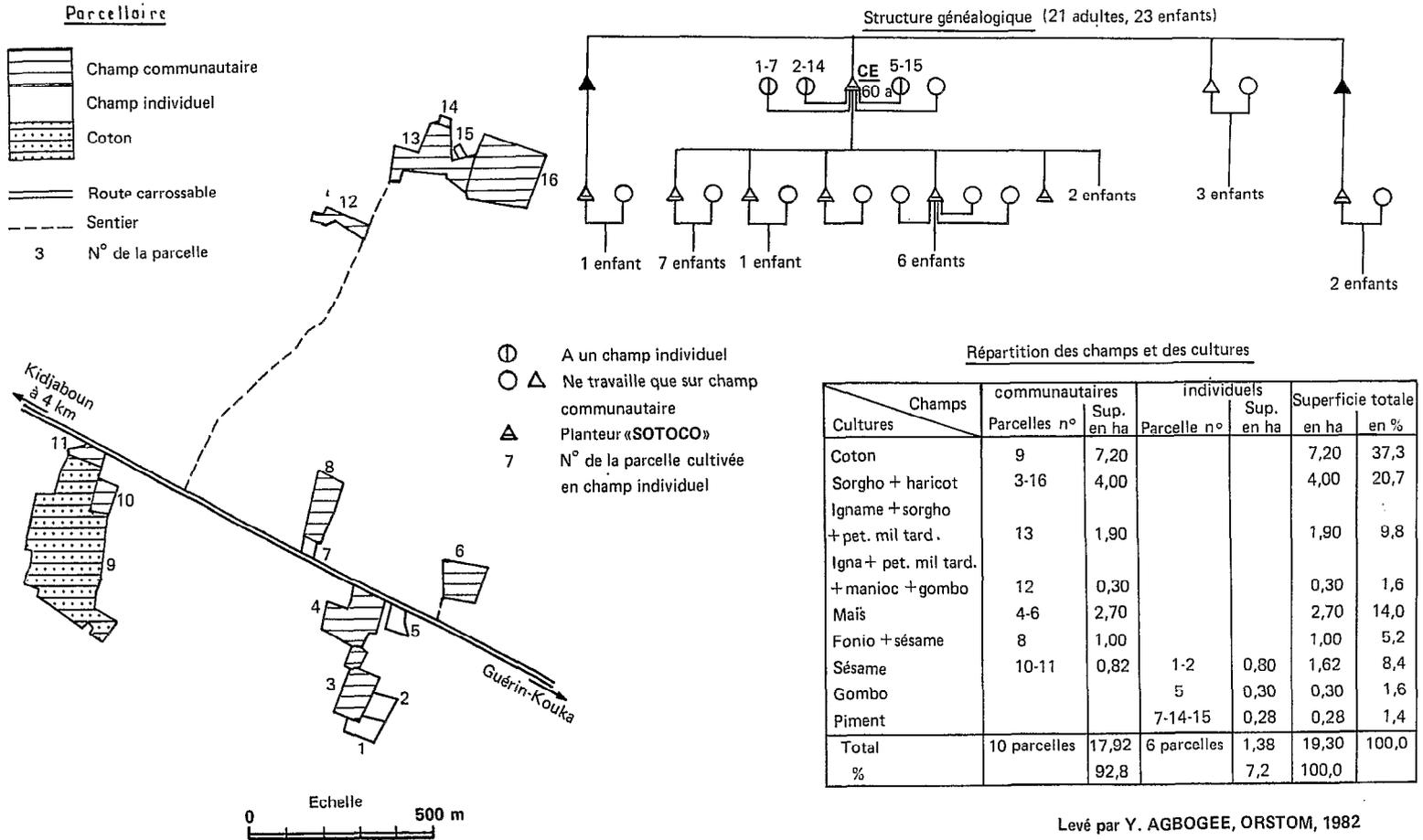
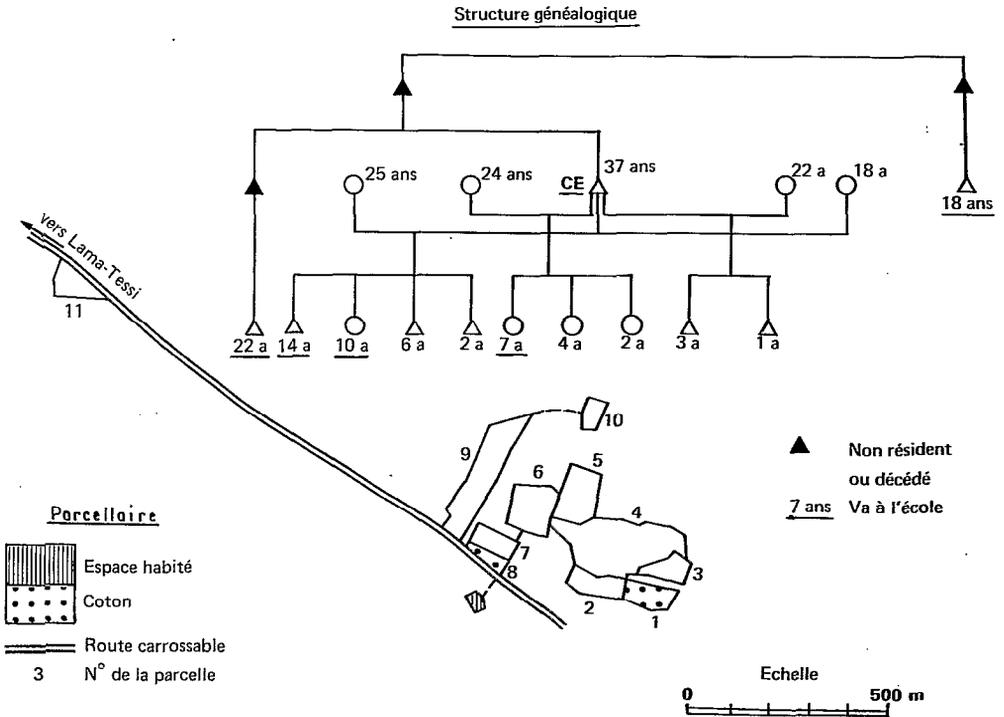


Fig.11- EXPLOITATION KOTOKOLI. VILLAGE DE DADJA .
 SECTEUR TCHAOUJJO. PRÉFECTURE DE TCHAOUJJO.
 CAMPAGNE 1982-1983. EXPLOITATION EN CULTURE MANUELLE



Répartition des cultures

Cultures	Parcelles n°	Superficie totale	
		en ha	en %
Coton	1-8	0,95	7,8
Riz	4-6	4,50	37,0
Igname	5-9	3,60	29,6
Manioc	2	0,70	5,8
Sorgho	11	0,70	5,8
Maïs	7	0,60	4,9
Igname + riz + manioc	3	0,70	5,8
Manioc + maïs	10	0,40	3,3
Total	11 parcelles	12,15	100,0
%		100,0	

Fig.12- EXPLOITATION KABYÈ EN ZONE D'IMMIGRATION. VILLAGE DE TCHILADA ,
 SECTEUR SOTOUBOUA. PRÉFECTURE DE SOTOUBOUA.
 CAMPAGNE 1982-1983. EXPLOITATION EN CULTURE ATTELÉE

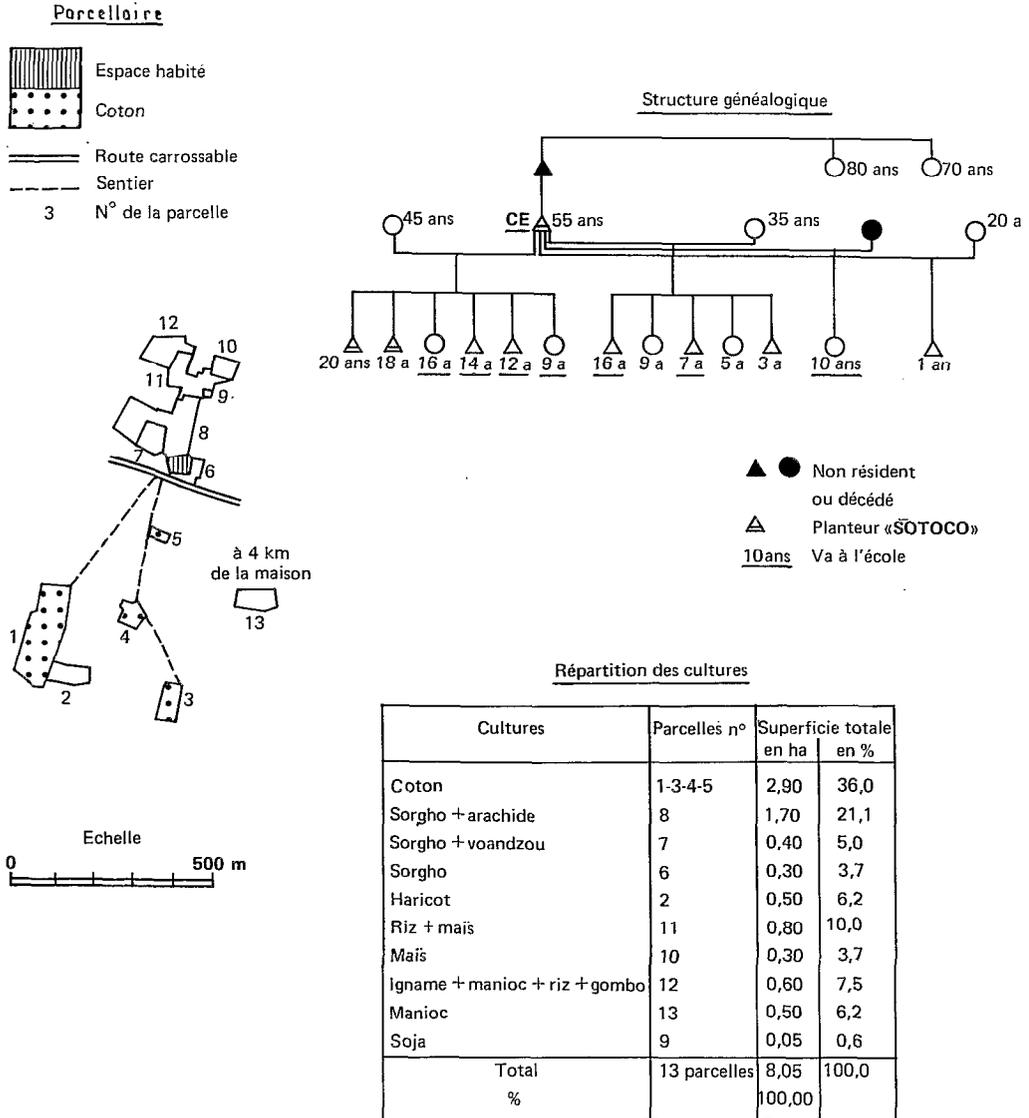
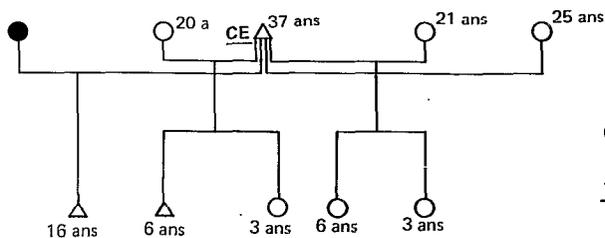


Fig. 13— EXPLOITATION ANA. VILLAGE DE FOUKODÉ.
 SECTEUR ATAKPAMÉ. PRÉFECTURE DE L'OGOU.
 CAMPAGNE 1982-1983. EXPLOITATION EN CULTURE MÉCANISÉE

Structure généalogique



Parcelloire



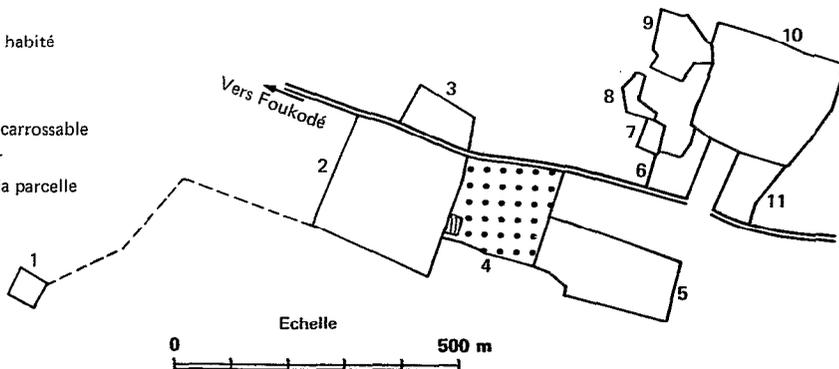
Espace habité

Coton

Route carrossable

Sentier

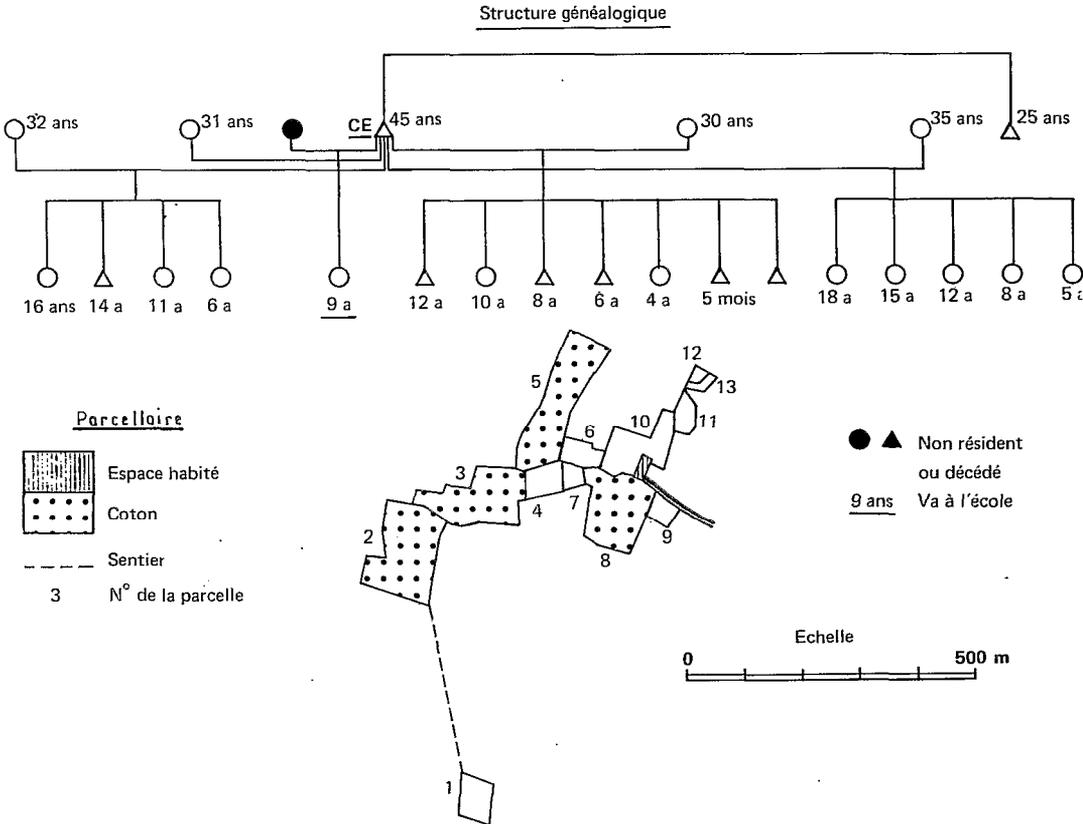
3 N° de la parcelle



Répartition des cultures

Parcelle n°	1ère saison		2ème saison		Superficie totale en ha
	cultures	sup. en ha	cultures	sup. en ha	
1	Igname	0,20	+ Haricot		0,20
2	Maïs	4,40	Haricot	4,40	8,80
3	Maïs	0,70	Haricot	0,70	1,40
4	Maïs	2,50	<u>Coton</u>	<u>2,50</u>	5,00
5	Maïs	2,40	Haricot	2,40	4,80
6	Maïs	0,60	Haricot	0,60	1,20
7	Maïs	0,20	Manioc + haricot	0,20	0,40
8	Manioc	0,30			0,30
9	Maïs	0,80	Manioc + maïs	0,80	1,60
10	Sorgho	4,00			4,00
11	Arachide	0,80	Maïs	0,80	1,60
Total	11 parcelles	16,90	9 parcelles	12,40	29,30

Fig.14 — EXPLOITATION ADJA. VILLAGE DE TADO.
 SECTEUR TOHOUN.PRÉFECTURE DU HAHO.
 CAMPAGNE 1982-1983. EXPLOITATION EN CULTURE MANUELLE



Répartition des cultures

Parcelles n°	1ère saison		2ème saison		Superficie totale en ha
	cultures	sup. en ha	cultures	sup. en ha	
1	Igname	0,42	+ Haricot		0,42
2	Mais	1,70	<u>Coton</u>	1,70	3,40
3	Mais	1,20	<u>Coton</u>	1,20	2,40
4	Arachide	0,30	Mais + haricot	0,30	0,60
5	Mais	1,60	<u>Coton</u>	1,60	3,20
6	Igname	0,25	+ Haricot		0,25
7	Igname	0,15	+ Haricot		0,15
8	Mais	1,20	<u>Coton</u>	1,20	2,40
9	Manioc	0,21			0,21
10	Haricot	0,80			0,80
11	Igname	0,20			0,20
12	Mais	0,05			0,05
13	Igname	0,10			0,10
Total	13 parcelles	8,15	5 parcelles	6,00	14,15

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	3
Bref historique de la culture du coton au Togo	3
Les données technico-économiques de la culture du coton au Togo en 1981/82	8
Problématique de la présente étude	9
Méthodologie	10
 A. PRODUCTEURS DE COTON ET NON PRODUCTEURS DE COTON : LES FACTEURS DISCRIMINANTS	 13
1. Le facteur "climat"	13
2. Le facteur "terre"	16
a) Les contraintes physiques	16
b) Les contraintes humaines	17
3. Le facteur "force de travail"	20
a) La main-d'oeuvre familiale	20
b) L'entraide : l'"invitation de culture"	23
c) La main-d'oeuvre salariée	25
d) La force de travail animale : le problème de la culture attelée	26
e) La force de travail mécanique : le problème de la culture mécanisée	27
4. La concurrence d'autres spéculations agricoles	30
5. L'impact des autres opérations de développement	32
 B. LE PRODUCTEUR DE COTON : ESQUISSE SOCIOLOGIQUE	 37
1. Les producteurs "SOTOCO" : qui sont-ils ?	37
a) Le producteur pris globalement	37
b) Le producteur autochtone	38
c) Le producteur allochtone	39
2. La place des producteurs "SOTOCO" dans l'exploitation agricole : les "vrais" producteurs de coton	41

	Page
3. Producteurs "stables" et producteurs "flottants"	42
4. Producteurs en culture manuelle, producteurs en culture attelée, producteurs en culture mécanisée	43
C. LA PLACE DU COTON DANS L'EXPLOITATION AGRICOLE : APPROCHE SOCIO-ECONOMIQUE	45
1. Culture du coton et autres cultures	45
2. Le compte d'exploitation "coton"	47
3. Culture du coton et évolution des systèmes agraires	50
a) Rotation traditionnelle et rotation actuelle des cultures dans l'aire du mil	50
b) Rotation traditionnelle et rotation actuelle des cultures dans l'aire de l'igname	52
c) Rotation traditionnelle et rotation actuelle des cultures dans l'aire du maïs	53
CONCLUSION	57
ANNEXES	59

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES EN ANNEXES

	Page
TABLEAUX	
- 1. Production de coton commercialisée par le Togo de 1905 à 1982/83	61
a) Epoque allemande	61
b) Epoque française	62
c) Epoque post-indépendance	64
- 2. Evolution du nombre des planteurs de coton en milieu paysan SOTOCO	65
- 3. Evolution des superficies plantées en coton en milieu paysan SOTOCO	66
- 4. Evolution de la production de coton-graines en milieu paysan SOTOCO	67
- 5. Nombre de planteurs de coton (campagne 1981/82) et population rurale totale (recensement de novembre 1981)	68
- 6. Superficie plantée en coton et superficie disponible. Campagne 1981/82	69
- 7. Résultats de la campagne 1981/82 en milieu paysan SOTOCO	70
- 8. Densités rurales nettes en novembre 1981	71
- 9. La force de travail sur l'exploitation cotonnière	72
-10. Profil du producteur SOTOCO pris globalement	73
-11. Profil du producteur SOTOCO autochtone	74
-12. Profil du producteur SOTOCO allochtone	75
-13. Les producteurs SOTOCO dans l'exploitation agricole	76
-14. Mode de travail de la terre en culture cotonnière. Campagne 1982/83	77
-15. La place du coton dans l'exploitation agricole	78
-16. Le compte d'exploitation "coton" : le rapport de la culture cotonnière	79
-17. Producteurs de coton potentiels et producteurs de coton effectifs. Estimations campagne 1981/82	80
-18. Bilan par secteur SOTOCO. Situation 1981/82	81
a) Région des Savanes	81
b) Région de la Kara	82
c) Région Centrale	84
d) Région des Plateaux	85

F I G U R E S

- 1. Carte ethnique du Togo. Localisation des exploitations cotonnières enquêtées	89
- 2. Rapport planteurs de coton/population rurale totale. Campagne 1981/82	90
- 3. Rapport superficie plantée en coton/superficie disponible. Campagne 1981/82	91
- 4. Zones climatiques et grandes aires culturelles	92
- 5. Densités rurales nettes 1981	93
- 6. Occupation du sol en 1976/77	94
- 7. Corrélation entre superficie plantée en coton et densité rurale nette. Campagne 1981/82	95
- 8. Exploitation moba. Préfecture de Tône	96
- 9. Exploitation lamba. Préfecture de la Kéran	97
-10. Exploitation konkomba. Préfecture de Bassar	98
-11. Exploitation kotokoli. Préfecture de Tchaoudjo	99
-12. Exploitation kabyè en zone d'immigration. Préfecture de Sotouboua	100
-13. Exploitation ana. Préfecture de l'Ogou	101
-14. Exploitation adja. Préfecture du Haho	102

O.R.S.T.O.M. Éditeur
Dépôt légal : 1er trim. 1985
I.S.B.N. : 2-7099-0752-6

Imp. SSC Bondy

